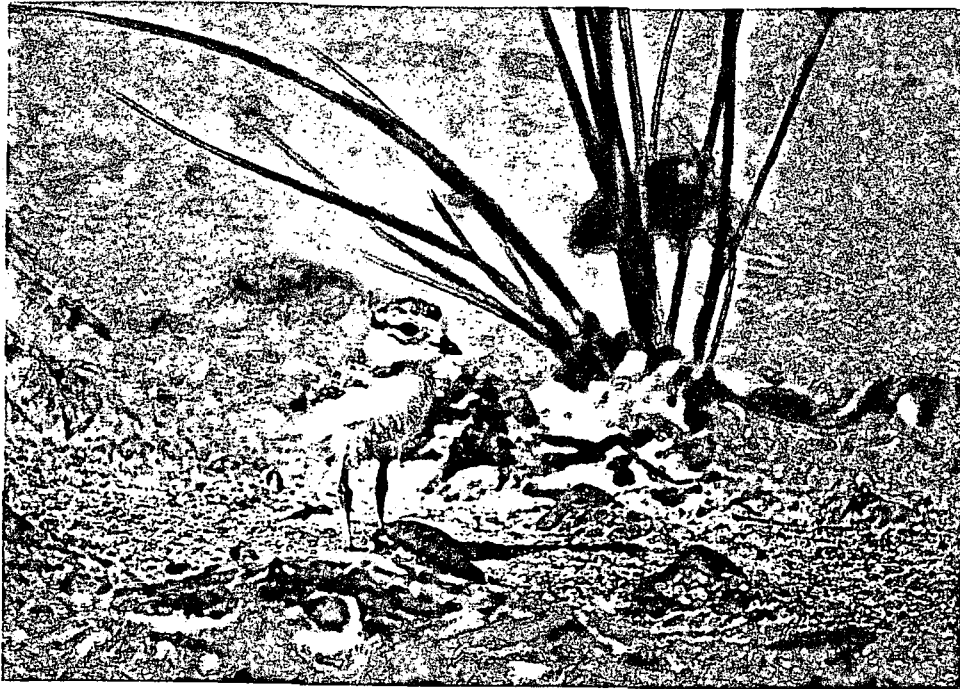


**RAPPORT SYNTHÈSE(1993-1995) CONCERNANT LES
INTERVENTIONS DE PROTECTION DU PLUVIER SIFFLEUR
(*Charadrius melodus*) AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE.**

QL
696
.C43
R692
1996



**PAR: Claude Roy et Lucie d'Amours,
biologistes pour
ATTENTION FRAGILES**



**PRÉSENTÉ AU: Service canadien de la faune,
ENVIRONNEMENT CANADA**

Mars 1996

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES FIGURES.....	IV
LISTE DES ANNEXES.....	IV
REMERCIEMENTS.....	V
1- INTRODUCTION.....	1
2- MÉTHODOLOGIE.....	3
2.1 Inventaire.....	3
2.2 Structures de protection.....	4
2.3 Sensibilisation à la présence d'oisillons.....	6
2.4 Circulation motorisée hors-route.....	7
3- RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	8
3.1 Inventaire.....	8
3.2 Protection des nids.....	23
3.3 Sensibilisation.....	25
3.4 Circulation motorisée hors-route.....	29
4- CONCLUSION.....	35
5- RECOMMANDATIONS.....	36
BIBLIOGRAPHIE.....	38

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: Nombre de couples par plage selon les différentes années d'inventaire.....	9
TABLEAU 2: Nombre de couples par site selon les différentes années d'inventaire, basé sur le nombre de nids actifs à une même période.....	11
TABLEAU 3: Nombre d'individus observés lors du recensement régional de Pluvier siffleur pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine-juin 1993.....	13
TABLEAU 4: Nombre de nids par site selon les différentes années d'inventaire.....	15
TABLEAU 5: Succès des nids initiaux et des nids de remplacement selon les différentes années d'inventaire.....	16
TABLEAU 6: Pourcentage des nids parvenus à terme par plage et par site entre 1993 et 1995.....	17
TABLEAU 7: Issue des nids pour chacun des sites fréquentés par le Pluvier siffleur au cours des trois dernières années d'inventaire (1993-1995).....	20
TABLEAU 8: Issue des nids selon les différentes années d'inventaire.....	21
TABLEAU 9: Nombre de nids recensés et nombre de structures de protection posées.....	23
TABLEAU 10: Nombre de jeunes parvenus à l'envol sur les plages ciblées par le programme.....	28
TABLEAU 11: Plages des Îles interdites à la circulation motorisée hors route.....	33

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: Évolution du nombre de couples de 1987 à 1995.....	9
FIGURE 2: Localisation des sites de Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine.....	12
FIGURE 3: Localisation des sentiers motorisés sur les plages des Îles selon les propositions avancées par les municipalités et les clubs VTT au 15 juillet 1995.	31

LISTE DES ANNEXES

Articles de journaux et messages dans les médias.

Exemplaire de la réglementation municipale, concernant la circulation motorisée hors-route, adoptée à l'été 1995.

Rapport d'évaluation du comité de contrôle de la circulation motorisée.

REMERCIEMENTS

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada a été le principal bailleur de fonds pour la réalisation des activités dont il est fait mention dans ce rapport. Nous tenons à remercier particulièrement M. Pierre Laporte pour son aide et les conseils qui ont grandement contribué aux présentes réalisations. M. François Shaffer a également apporté son aide au niveau des inventaires et des structures de protection. De nombreuses autres personnes du Service canadien de la faune ont aussi apporté leur concours à différents moments. Le Fonds de rétablissement des espèces menacées a contribué financièrement à certaines activités dont il est fait mention dans ce rapport. Les projets étudiants DÉFI de Emploi et Immigration Canada ont permis à chaque année l'embauche d'étudiants.

Notre équipe de travail était constituée de Mmes Bernise Leblanc, Patricia Bell, Chantal Bénéard, Karina Cyr; de MM Claude Roy, Hugo Petitpas, Arthur Langford, ainsi que de nombreux bénévoles. Nous tenons à les remercier, ainsi que le Club d'ornithologie des Îles pour son aide lors du recensement régional. M. Mario Déraspe fut aussi d'un grand secours pour atteindre certaines zones en bateau. Nous sommes également reconnaissants à la radio communautaire des Îles qui a régulièrement contribué au projet en nous donnant accès à ses studios et en diffusant les messages de sensibilisation. Les hebdomadaires "Le Radar" et "The First Informer" ont également contribué par la diffusion d'articles de sensibilisation.

Nous n'en serions pas rendus aux réalisations actuelles, concernant le contrôle de la circulation motorisée, sans le concours de l'association touristique régionale, du CLSC, des autorités municipales, du Ministère de l'Environnement et de la Faune, du club VTT et de la population locale. Ces organismes et individus ont investi temps et argent pour solutionner cette problématique.

Nos remerciements vont également à Hélène Chevrier, à Bruno Myrand, aux autres membres du comité "espèces menacées et habitats" de notre organisme qui ont bien voulu apporter leurs commentaires lors de la rédaction de ce rapport et à Michel Papageorges qui est l'auteur des photographies de Pluvier siffleur utilisées par Attention Fragiles.

1 - INTRODUCTION

Le Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) est un petit oiseau de rivage qui niche sur les plages de sable parsemées de cailloux et de coquillages. Classé comme espèce en danger de disparition au Canada depuis bientôt 10 ans (Haig, 1985), on ne retrouve qu'environ 4 600 individus en Amérique du Nord (Haig et Plissner, 1993). L'espèce peut encore être observée dans les Prairies de l'Ouest canadien, autour des Grands Lacs, sur la Côte Est américaine ainsi que dans les provinces de l'Atlantique. Au Québec, le Pluvier siffleur ne niche désormais que sur les plages des Îles-de-la-Madeleine (Flemming, 1994)

Dans le cadre du plan de rétablissement de l'espèce, le Service canadien de la faune d'Environnement Canada mène, en collaboration avec Attention Fragiles, une vaste campagne de protection et de sensibilisation sur le Pluvier siffleur pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine.

Depuis 1989, ces deux organismes partenaires ont en effet assuré un suivi régulier de la population reproductrice des Îles-de-la-Madeleine par des inventaires annuels, la mise en place de structures de protection autour des nids et la réalisation de plusieurs études sur la biologie du Pluvier siffleur afin de mieux connaître cette espèce. Parallèlement à ces travaux, Attention Fragiles a entrepris dès 1989 une campagne de sensibilisation des Madelinots et visiteurs pour la protection du Pluvier siffleur et de son habitat, dont un nouveau programme portant sur la présence des familles de Pluvier siffleur, en cours depuis 1993.

La circulation motorisée hors route est ciblée, depuis plusieurs années, comme principal problème à la conservation de divers habitats et des espèces qui les fréquentent à un moment de leur vie. Les études menées sur le Pluvier siffleur, par le Service canadien de la faune entre 1987 et 1991, ont indiqué que la circulation motorisée hors route constituait une activité à encadrer davantage afin d'assurer la survie de l'espèce aux Îles-de-la-Madeleine (Shaffer & Laporte, 1992). À cet effet et parallèlement aux travaux relatifs à la protection du Pluvier siffleur, Attention Fragiles démarrait, en 1993, une stratégie visant à explorer les pistes de solution à la problématique que représente la circulation motorisée hors route sur les plages et les dunes des Îles-de-la-Madeleine.

L'année 1995 marque la fin de ce programme d'intervention de trois ans (1993-1995) sur le Pluvier siffleur pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine, financé par le Service canadien de la faune. Le présent rapport vise essentiellement à rendre compte des travaux effectués et des résultats obtenus au cours de ce programme. Les différentes sections traiteront des inventaires, de la protection des nids, des activités de sensibilisation et de la circulation motorisée hors-route. Afin de faciliter la lecture, nous avons discuté les différents aspects à la suite de la présentation des résultats les concernant. Nous avons également effectué une comparaison avec les données des années précédentes et formulé des recommandations concernant les actions futures dans ce dossier.

Pour toutes les autres données concernant la biologie de l'espèce, sa répartition mondiale et son statut actuel, le récent Rapport sur la situation du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) au Québec, (Shaffer et Laporte, 1995) décrit entièrement la situation.

2 - MÉTHODOLOGIE

2.1 - Inventaire

La méthode utilisée pour l'inventaire de la population reproductrice de Pluvier siffleur est la même que celle utilisée par Shaffer et Laporte, (1992). Toutes les plages sont parcourues à pied par deux personnes marchant en parallèle, l'une des personnes se déplaçant le long de la limite des hautes eaux alors que la seconde longe le pied de la dune. À l'approche d'un danger, le Pluvier siffleur quitte son nid en se déplaçant habituellement au sol. Lorsqu'un oiseau est repéré, les personnes s'immobilisent et observent où il se dirige. Lorsque l'oiseau se tranquillise et se tapit à nouveau sur la plage les observateurs, après avoir pris un bon point de repère, vont vérifier si un nid se trouve à l'endroit où l'oiseau s'est arrêté.

Lorsque les secteurs excèdent une largeur de 100 mètres, les deux personnes se divisent le territoire et le parcourent en zigzaguant de façon à couvrir le maximum de terrain. L'inventaire est réalisé de mai à août afin de couvrir la saison de nidification au complet. Toutes les plages sont inventoriées au moins à deux reprises au cours d'une même saison.

Tous les individus observés sont notés dans le dénombrement des couples reproducteurs. Par contre, seul le nombre de nids observés sert à fixer les effectifs de la population. Le Pluvier siffleur étant une espèce monogame, nous pouvons supposer qu'un nid implique normalement la présence de deux individus. En procédant ainsi, nous nous assurons de ne pas compter un individu solitaire à deux reprises. En effet, un individu solitaire rencontré sur une plage peut très bien être le compagon (ou compagne) de l'individu observé au nid. Cette procédure permet d'éviter les erreurs de dénombrement des couples de Pluvier siffleur.

Afin de faciliter le suivi des nids dans les différents secteurs utilisés par le Pluvier siffleur, nous avons identifié les sites actifs de nidification en 1992, du nord au sud des Îles, par des numéros allant de PS1 à PS33. Chaque nouveau site découvert par la suite s'est vu attribuer un numéro.

Nous avons désigné "nid initial" un nid considéré comme la première tentative de ponte. Un "nid de remplacement" est un nid qui est le résultat d'une deuxième ponte, suite à la disparition du nid initial. Un "nid à terme" est un nid dont au moins un des oeufs a éclos.

2.2 - Protection des nids

a) Type de structure:

Les structures de protection disposées autour des nids sont composées de poteaux de métal surmontés de deux types de pancartes. L'une d'elle porte l'inscription "N'ENTREZ PAS SVP". L'autre explique que le Pluvier siffleur est une espèce en danger de disparition nichant sur cette plage, en plus d'énoncer certaines règles à respecter dans le but de protéger cette espèce. Une corde de nylon de 15 à 18 livres test, portant des rubans rouges à tous les 0.5 mètres, vient relier les poteaux afin de former un périmètre de protection autour du nid. À certains sites, les poteaux et cordages sont installés de façon à bloquer l'entrée d'une entre-dune où l'on trouve un ou plusieurs nids.

b) Pose des structures de protection:

Les études effectuées sur le Pluvier siffleur au cours des dernières années ont permis de déterminer la distance à laquelle l'oiseau n'est pas dérangé par la présence de l'humain: environ 48 mètres (Shaffer & Pineau, 1987). Étant donné l'envergure que prendrait une structure de protection de 48 m de rayon, une longueur maximale de rayon fut fixée à 30 m. Le but visé reste cependant atteint puisqu'un tel périmètre de protection permet d'éviter l'écrasement des nids par les véhicules hors-route (VHR) ou les piétons, tout en minimisant les dérangements au pourtour immédiat du nid.

La pose d'une structure est effectuée par trois personnes: une pour planter les poteaux et les deux autres pour installer les cordes et les affiches. La première étape est le mesurage d'un rayon de 20 à 30 m à partir du nid selon les dimensions de la plage ou le matériel disponible. Une personne court autour du site, en tenant le ruban à mesurer, afin de conserver une distance constante entre le nid et les poteaux. Une fois le rayon mesuré, débute la mise en terre des poteaux, de même que l'installation des cordes et des affiches. Cette procédure permet d'installer la structure dans un délai assez court et ainsi minimiser les dérangements causés aux oiseaux. La durée de la pose varie en fonction du type de structure (périmètre ou fermeture d'entre-dune), des conditions du terrain ainsi que du dérangement causé à l'oiseau. Cette durée est en moyenne de 30 minutes par structure.

c) Choix des sites protégés, entretien et retrait des structures:

Le déploiement des structures de protection autour des nids s'est poursuivi au cours des trois dernières années. Après avoir répertorié les nids, nous évaluons si leur tranquillité est menacée par les activités humaines. Le choix repose sur des critères ayant trait à l'achalandage de la plage et l'accessibilité au site de nidification.

Les sites très fréquentés par la circulation motorisée et/ou par les piétons sont les premiers à être protégés. Plus le nid est situé à un site facile d'accès, plus il doit être protégé rapidement. De même, la protection d'un nid situé sur le bout d'une flèche de sable est moins prioritaire que celle d'un nid situé sur un tombolo plus fréquenté. La position du nid sur la plage est aussi considérée. Ainsi, la nécessité de protéger un nid surélevé dans la dune passe après celle d'un nid situé plus bas sur la plage. Au cours des années, les informations nécessaires pour répondre à ces critères ont été recueillies. Les efforts de protection sont donc déployés d'abord sur les nids les plus vulnérables en fonction de ces critères. Il avait été convenu avec le Service canadien de la faune que 65% des nids devaient ainsi être protégés.

Des visites d'inspection sont faites sur les sites protégés afin de surveiller les nids et les structures de protection. Le matériel brisé (corde cassée, pancarte brisée, poteau plié) est réparé aussitôt afin de montrer qu'un suivi régulier est fait autour des structures de protection. La population des Îles nous aide grandement dans l'entretien des structures. Comme nous ne pouvons pas être partout à la fois, plusieurs résidents ont signalé des dérangements aux périmètres et les ont même réparés.

Les structures de protection sont retirées aussitôt que possible i.e., lorsque les oeufs sont éclos ou lorsqu'il y a eu disparition du nid (destruction, prédation, inondation, etc.). De cette façon nous évitons de laisser des structures devenues inutiles trop longtemps sur les plages et diminuons par le fait même les risques de vandalisme. La pose et le retrait rapide augmentent aussi l'attention des usagers des plages qui autrement s'habitueraient à la présence de structures et banaliseraient possiblement leur importance.

2.3 – Sensibilisation à la présence des oisillons

Une nouvelle méthode de sensibilisation a été expérimentée au cours de ce mandat. Il s'agissait d'un programme de sensibilisation à la présence des familles de Pluvier siffleur. L'intervention consistait à intercepter les gens qui pratiquent des activités dans ou autour des aires d'alimentation des familles de Pluvier siffleur et à leur demander de s'éloigner de ces zones en leur expliquant la raison de notre intervention.

La période couverte par ce programme allait de l'éclosion des jeunes, vers le 20 juin, à leur envol s'échelonnant habituellement de la mi-juillet à la mi-août. Le programme prenait cependant fin au plus tard le 15 août ou à la fin de l'embauche des étudiants.

Les contacts nous permettaient de faire connaître les différentes caractéristiques qui se rattachent aux familles de Pluvier siffleur et de proposer des pistes de solution. Nous en profitons également pour faire connaître d'autres aspects liés à l'écologie de ces territoires. Nous espérons ainsi instaurer chez les utilisateurs des plages une prise de conscience de leurs actions et les amener à adopter des comportements plus harmonieux envers les diverses facettes de l'environnement.

Cependant, étant donné l'ampleur du territoire, ce programme ne peut s'appliquer sur toutes les plages de l'archipel. Les critères suivants ont servi à déterminer le choix des plages où l'intervention se déroulait:

- 1 - l'achalandage de la plage par les piétons
- 2 - l'achalandage de la plage par les véhicules motorisés hors route
- 3 - le taux de succès à l'envol sur la plage suite aux études menées en 1991 (Shaffer & Laporte, 1992).

Le programme de sensibilisation s'est appliqué aux plages où les deux premiers facteurs étaient prédominants et où la survie des jeunes jusqu'à l'envol était menacée par la présence de diverses activités humaines sur la plage en question. En 1993, notre activité était ainsi particulièrement dirigée vers deux sites problématiques de la Dune du Nord; quatre autres sites ont par la suite fait partie du programme.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, l'équipe effectuant l'inventaire avisait la personne responsable de l'application de ce programme de sensibilisation, des endroits où les nids étaient parvenus à terme ou étaient sur le point d'y parvenir. Celle-ci se dirigeait alors sur les plages retenues et suivait attentivement le déplacement des oisillons afin de cerner les zones fragiles aux dérangements. Le programme était ensuite appliqué quotidiennement.

Ce type d'intervention était basé sur un programme développé en Nouvelle-Écosse par Messieurs Stephen Flemming et Collin Stewart, tous deux membres de l'équipe de l'Atlantique pour le rétablissement du Pluvier siffleur.

2.4 - Circulation motorisée hors route

Depuis le mois de janvier 1994, d'importantes rencontres se sont déroulées avec divers intervenants afin de trouver des solutions à la problématique que représente la circulation des véhicules motorisés hors route (VHR) sur les plages et les dunes des Îles-de-la-Madeleine.

La circulation motorisée hors route étant identifiée comme une activité dangereuse pour la sécurité des gens et perturbatrice tant au niveau écologique que touristique, les principaux intervenants concernés par ces aspects se sont réunis afin de former un comité de travail au début de 1994. Le comité de travail était composé de Attention Fragiles, l'Association touristique régionale (ATR), le CLSC et la MRC des Îles. Ses tâches étaient de trouver des solutions concrètes à la problématique de la circulation motorisée hors route et de réunir les différents intervenants (club VTT, municipalités, ministères impliqués...) afin que tous soient impliqués dans les procédures visant à contrôler davantage cette activité. Les objectifs suivants étaient visés:

- A - Assurer la sécurité et la tranquillité sur les plages des Îles;
- B - Protéger les milieux dunaires et les espèces (faune et flore) qui y habitent;
- C - Protéger les milieux humides;
- D - Protéger les usages traditionnels dans un esprit de développement durable;
- E - Assurer la sécurité des VHR et arrêter la multiplication des sentiers en milieu naturel sur l'ensemble de l'archipel (forêt, littoral, etc.).

Le plan d'action qui a été établi par l'ensemble des intervenants lors de la première rencontre, le 8 avril 1994, se divisait en 6 étapes:

- 1) Dresser un portrait de l'état actuel des dunes et des plages (zones utilisées versus zones fragiles).
- 2) Identifier les endroits interdits ou propices pour la circulation motorisée et délimiter des stationnements et zones d'accès aux plages lors d'activités ponctuelles.
- 3) Réglementer l'utilisation des sentiers pour la circulation motorisée hors route.
- 4) Baliser les sentiers, aménager les stationnements et zones d'accès.
- 5) Mettre en place les moyens de contrôle appropriés.
- 6) Instaurer un programme de sensibilisation et d'éducation.

La démarche retenue visait à impliquer directement les utilisateurs afin de les responsabiliser en plus de faciliter la mise en place et le respect de réglementations visant à contrôler l'accès aux milieux fragiles des Îles. Ainsi, tous les participants ont réalisé l'importance d'agir et de participer à la mise en place de ce processus à la lumière de leurs différentes compétences.

3 - RÉSULTATS ET DISCUSSION

3.1 - Inventaire

Les inventaires effectués au cours des trois dernières années se sont déroulés de la troisième semaine du mois de mai jusqu'à la mi-août. Les résultats obtenus démontrent que les **effectifs de la population reproductrice** de Pluvier siffleur des Îles-de-la-Madeleine ont augmenté de 43,2% depuis l'été 1987. En effet, de 37 couples reproducteurs en 1987, les effectifs ont suivi une croissance pour atteindre 53 couples en 1995, soit 16 couples de plus qu'au départ. Le **tableau 1** permet de comparer l'utilisation des différentes plages des Îles depuis le début du suivi des populations de Pluvier siffleur en 1987. Ce tableau utilise la classification proposée par Shaffer et Laporte (1992) afin de suivre plus facilement l'évolution de la population reproductrice depuis 1987.

Pendant ces huit années d'inventaire, quatre longues plages ont été régulièrement fréquentées, soit par ordre d'importance: la Dune du Sud (19.9 Km) qui a abrité 70 couples, la Plage de l'Ouest (11 Km) avec 64 couples, la Plage de l'Hôpital (17.5 Km) avec 53 couples et la Plage de la Martinique (12.6 Km) a porté 42 couples. Il est à noter que la Plage de l'Ouest a enregistré une hausse remarquable en 1994 et 1995 puisqu'on y note 42 % des couples de ces huit années d'inventaire. Certaines fluctuations observables au fil des ans témoignent de la dynamique de ces plages, mais leur occupation annuelle indique l'importance de ces plages pour la nidification du Pluvier siffleur.

Les trois autres plages d'une longueur supérieure à 10 Km sont la Pointe de l'Est (19.5 Km), la Dune du Nord (16.4 Km) et le Sandy Hook, (12.2 Km) ont été nettement moins occupées par le Pluvier siffleur avec 17, 3 et 8 couples respectivement. Seule la Pointe de l'Est a porté au moins un nid annuellement. Parmi les plages plus courtes, La Pointe (1.5 Km) et le Bassin aux Huitres Est (1.7 Km) ont eu une fréquentation annuelle constante et relativement importante avec respectivement 15 et 17 couples. La Digue (2.1 Km) a porté 8 couples au fil de ces huit années. Les Îlots B et C ont été l'hôte de 11 et 28 couples respectivement, mais ces sites construits lors du creusement du chenal de la mine de sel vers 1980 ont évolué rapidement et sont maintenant couverts de végétation. Ces habitats semblent peu favorables au Pluvier siffleur depuis 1993. Les autres plages ont été peu ou pas occupées par le Pluvier siffleur. Certaines n'ont jamais été fréquentées comme par exemple la Plage du Havre (4.4 Km), la Dune du Bassin (3.2 Km) et la Pointe de la Grande-Entrée (0.8 Km).

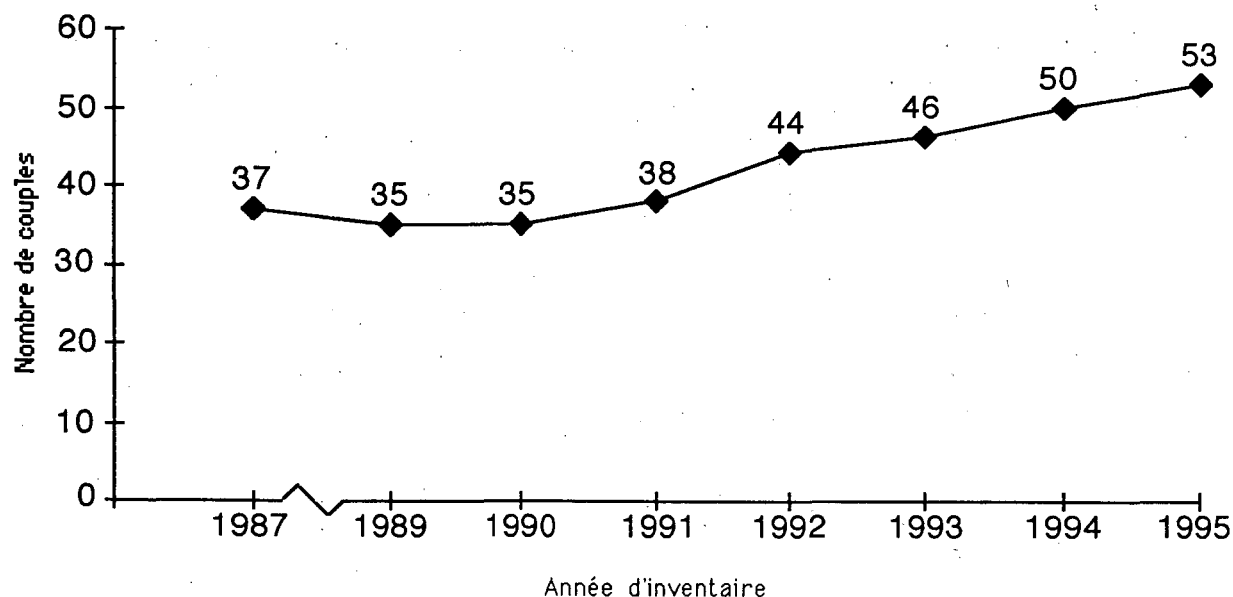
Le Bassin aux Huîtres ouest est une petite plage nouvellement occupée depuis 1994 par un couple. La plage de l'Île Brion a été l'hôte de nids de remplacement à l'occasion. Ainsi on y a observé un nid à la fin de juillet 1995, mais nos observations nous laissent croire qu'elle n'a pas été occupée en début de saison. L'observation n'est donc pas reportée ici car on n'a considéré que le nombre de nids actifs pendant une même période.

TABLEAU 1 - Nombre de couples par plage selon les différentes années d'inventaire

PLAGE (LONGUEUR: km)	NOMBRE DE COUPLES								total
	1987	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	
Sandy Hook (12.2)	0	0	1	0	2	2	0	3	8
Plage du Havre (4.4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dune du Bassin (3.2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plage de l'Ouest (11.0)	3	7	6	8	6	7	13	14	64
Plage de la Martinique (12.6)	7	4	1	2	5	6	9	8	42
La Digue (2.1)	1	0	0	1	1	2	1	2	8
La Pointe (1.5)	1	2	2	1	1	2	3	3	15
Plage de l'Hôpital (17.5)	6	5	6	6	7	10	7	6	53
Dune du Nord (16.4)	0	0	0	0	0	2	0	1	3
Dune du Sud (19.9)	8	7	9	9	11	10	11	5	70
Pointe de l'Est (19.5)	2	1	2	2	4	1	1	4	17
Bassin aux Huîtres ;Est (1.7)	1	1	1	2	1	3	3	5	17
Bassin aux Huîtres;Ouest (0.6)	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Pointe de la Grande-Entrée (0.8)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ilot B (-)	3	3	2	2	1	0	0	0	11
Ilot C (-)	5	5	5	5	5	1	1	1	28
Île Brion (3.5)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des couples	37	35	35	38	44	46	50	53	338

* Il n'y a pas eu de suivi de la population de Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine en 1988.

FIGURE 1 - Évolution du nombre de couples de 1987 à 1995.



Lorsque l'on regarde l'évolution de la population de Pluvier siffleur depuis le début du suivi des populations reproductrices (**Figure 1**), nous observons qu'après avoir été stables pendant quelques années, les effectifs ont graduellement augmenté depuis 1991.

Le **tableau 2** permet de comparer l'**utilisation des sites de nidification** au cours des trois dernières années d'inventaire, soit celles couvertes par le présent mandat. Pour l'occasion, les sites sont identifiés avec de nouveaux codes. Au total, 34 sites de nidification ont été fréquentés au moins une fois au cours des trois dernières années d'opération. Sur ce nombre, 15 ont été utilisés chaque année et le nombre de couples présents y est demeuré, en général, constant à l'exception de deux sites où nous avons observé des fluctuations quant à leur fréquentation par le Pluvier siffleur. C'est le cas notamment du site PS-25 où le nombre de couples est passé de 6 à 2, entre 1993 et 1995. Quant au deuxième site, le PS-29, sa fréquentation a plutôt quintuplé alors que ses effectifs passaient de 1 couple en 1992 (tableau 1), à cinq couples en 1995. Sept nouveaux sites de nidification se sont ajoutés au cours des trois dernières années. Trois de ces nouveaux sites ont été fréquentés en 1993 (PS-20, PS-39 et PS-43), un quatrième en 1994 (PS-19) et trois autres en 1995 (PS-40, PS-41 et PS-42). Un total de 38 sites de nidification sont maintenant connus et répartis à travers les Îles. (**Figure 2**).

La fréquentation de deux sites est en nette régression depuis 1992. En effet, aucun individu n'a été observé sur le site PS-03 (îlot B) au cours des trois dernières années, la végétation ayant complètement envahi l'habitat. Le même phénomène s'est produit sur le site PS-28 (Îlot C) où de cinq couples en 1992, la fréquentation est passée à un seul couple par année de 1993 à 1995. La présence de colonies importantes de goélands sur ces îlots (*Larus marinus* et *Larus argentatus*) a pu inciter le Pluvier siffleur à se déplacer vers d'autres sites de nidification, mais l'envahissement de ces sites par la végétation a probablement été un facteur déterminant.

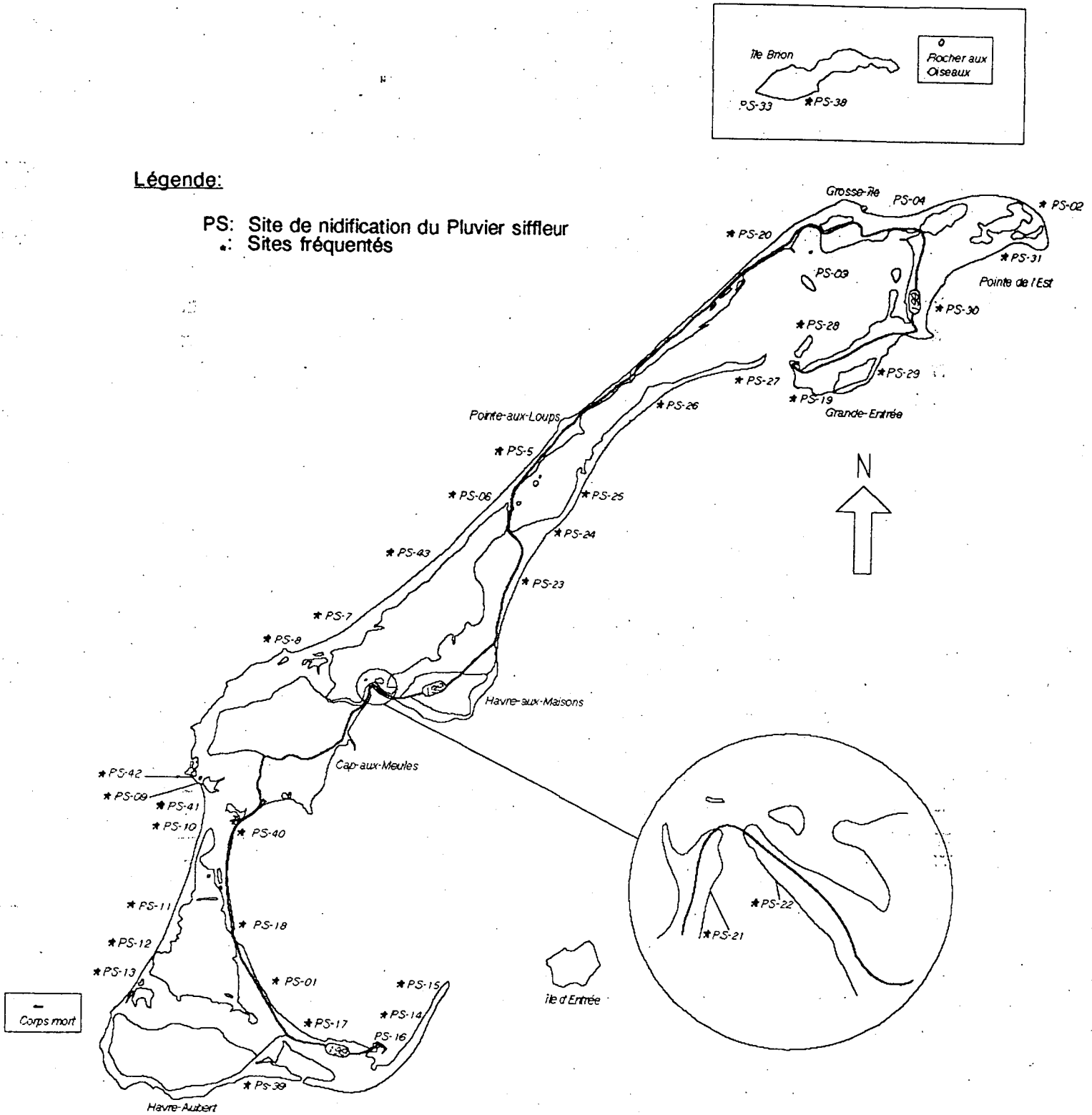
TABLEAU 2 - Nombre de couples par site selon les différentes années d'inventaire, basé sur le nombre de nids actifs à une même période.

Plages / Sites	Nombre de couples		
	1993	1994	1995
Plage de la Pointe de l'Est			
PS - 30 Old Harry	1	1	1
PS - 31 L'Échouerie	0	0	1
PS - 02 Pointe de l'Est	0	0	1
PS - 04 Grosse-Île	0	0	1
Plage de la Dune du Nord			
PS - 20 Mine de sel	2	0	1
PS - 05 Pointe-aux-Loups	1	0	1
PS - 06 Pont du Déroit	0	1	0
PS - 43 Barge échouée	1	1	0
PS - 07 Plage de l'Hôpital	7	4	4
PS - 08 Anse aux Baleiniers	1	1	1
Dune de l'Ouest			
PS - 41 Digue à Fernand	0	0	1
PS - 09 Étang à Ben	0	1	0
PS - 42 Chemin Coulombe	0	0	1
PS - 10 Plage du Corfu	0	1	1
PS - 11 Dune de l'Ouest	4	6	5
PS - 12 Platier du Goulet	2	1	2
PS - 13 Étang des Caps	1	4	4
Plage du Sandy Hook - Bassin			
PS - 14 Milieu du Sandy Hook	1	0	3
PS - 15 Bout du Sandy Hook	1	0	0
PS - 16 Base du Sandy Hook	0	0	0
PS - 39 Dune du Bassin	0	0	0
Plage de la Martinique			
PS - 17 Portage du Cap	1	2	1
PS - 01 Havre-Aubert	0	0	1
PS - 18 La Martinique	5	7	5
PS - 40 Entrée Martinique	0	0	1
Plage du Pédalo			
PS - 21 La Digue	2	1	2
Plage de la Pointe			
PS - 22 La Pointe	2	3	3
Plage de la Dune du Sud			
PS - 23 L'Éolienne	1	1	0
PS - 24 Cormorandière	0	1	1
PS - 25 Dune du Sud	6	5	2
PS - 26 Milieu de la Dune du Sud	1	1	0
PS - 27 Bout de la Dune du Sud	2	3	2
Les Îlots			
PS - 03 Îlot B	0	0	0
PS - 28 Îlot C	1	1	1
Bassin aux Huîtres			
PS - 29 Bassin Est	3	3	5
PS - 19 Bassin Ouest	0	1	1
Île Brion			
PS - 33 Cap Noddy	0	0	0
PS - 38 Anthony's nose	0	0	0
Total des couples	46	50	53

FIGURE 2 - Localisation des sites de nidification du Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine

Légende:

PS: Site de nidification du Pluvier siffleur
 •: Sites fréquentés



En plus des travaux d'inventaire effectués par l'équipe de terrain, un recensement régional s'est déroulé le 13 juin 1993 pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine. Ce recensement a été effectué par des bénévoles d'Attention Fragiles et des membres du Club d'ornithologie des Îles. Les plages des Îles ont alors été découpées en 21 secteurs et les équipes se sont divisées le territoire (les sites représentés au tableau 3 font référence à des secteurs de plage apparaissant sur les cartes qui étaient distribuées aux participants). Cette activité a permis de répertorier 75 individus sur l'ensemble du territoire (sauf l'Île Brion) en une même journée (**Tableau 3**). Ce chiffre représente 81,5% du nombre d'individus observés à la fin de l'été 1993. Cet écart dans les résultats s'explique par le fait que des individus n'ont pas été observés à certains endroits alors que l'on notait la présence de nids dans ces secteurs. De plus, des individus étaient seuls sur la plage alors que leurs partenaires étaient probablement au nid et ne furent pas aperçus. Malgré la différence notée, le recensement aura fourni des renseignements importants pour la détermination du nombre de couples reproducteurs. En effet, les tempêtes que les Îles ont connues au cours de l'été '93 ont causé plusieurs pertes de nids et les couples étant dispersés sur toutes les plages, le décompte final aurait été moins précis, n'eût été de cet inventaire. Il constituait en effet une référence fiable permettant de mieux évaluer la distribution des nids initiaux.

TABLEAU 3 - Nombre d'individus observés lors du recensement régional de Pluvier siffleur pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine - Juin 1993

Secteurs	Nombre de Pluviers siffleurs
#1 Le dépotoir à Sandy Hook	5
#2 Le dépotoir au goulet	0
#3 Le goulet au terrain de camping	0
#4 Étang-des-Caps au goulet HAB	2
#5 Goulet HAB au Corfu	8
#6 Corfu à l'île aux Goélands	2
#7 Anse-aux-Baleiniers à dune complète	5
#8 Dune complète à Pont du détroit	2
#9 Pont du Détroit à Pointe-aux-Loups	3
#10 Pointe-aux-Loups à Grosse-Île	0
#11 Grosse-île à Quai Nord	5
#12 Pointe de l'Est	2
#13 Plages de Grande-Entrée	5
#14 Îlot B	0
#15 Îlot C	4
#16 Dune du Sud à Cormorandière	13
#17 Cormorandière à Halte routière	3
#18 La pointe et le Pédalo	4
#19 Martinique à HAB	5
#20 HAB à Portage du Cap	7
#21 Plage à Procule Bourgeois	0
GRAND TOTAL	75

Le **tableau 4** montre le **nombre de nids initiaux et de remplacement** trouvés sur les plages au cours des trois dernières années d'inventaire. Le faible nombre de nids initiaux enregistré en 1993 (35) provient du fait que plusieurs tempêtes de vent ont balayé les îles dans toutes les directions au début de l'été, causant probablement la disparition de plusieurs nids avant qu'il nous ait été possible de les trouver. Comme Shaffer & Laporte (1992) le rapportaient, le Pluvier siffleur est une espèce capable de s'adapter à certaines situations et il peut notamment refaire un second nid en cas de destruction du nid initial si la saison de nidification n'est pas trop avancée. Les tempêtes observées au cours de l'année 1993 permettent d'appuyer cette affirmation. Lors des visites subséquentes à ces tempêtes, la plupart des couples étaient en parade nuptiale afin d'initier la ponte de remplacement. Puisque la période de nidification avançait, nous avons considéré ces couples comme des couples en deuxième ponte. Ces tempêtes expliquent également le nombre élevé de nids de remplacement que nous avons pu observer au cours de cet été.

Par contre, les conditions climatiques favorables des années 1994 et 1995 ont permis de recenser la plupart des nids initiaux. La différence observable entre le nombre de nids initiaux (tableau 4) et le nombre de couples établi pour ces années (tableau 1) provient du fait que des nids sont probablement disparus avant qu'il nous ait été possible de les répertorier. Certaines plages ont été visitées un peu plus tard dans la saison étant donné leur accessibilité plus réduite. Lors de notre premier passage sur ces plages, des couples étaient encore en parade nuptiale malgré l'avancement de la saison de nidification. De plus la ponte n'était pas encore complétée sur ces mêmes plages, alors que normalement des jeunes auraient dû être observés à cette période. Étant donné que les observations faites sur les autres plages révélaient que tous les nids étaient encore actifs ou que de jeunes oisillons étaient présents, nous pouvions classer ces nouveaux nids dans la catégorie des nids de remplacement tout en considérant qu'il s'agissait de couples supplémentaires.

TABLEAU 4 - Nombre de nids par site selon les différentes années d'inventaire.

Plages / Sites	Nombre de nids initiaux			Nombre de nids de remplacement		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Plage de la Pointe de l'Est						
PS - 30 Old Harry	1	1	1	0	0	0
PS - 31 L'Échouerie	0	0	1	0	0	0
PS - 02 Pointe de l'Est	0	0	1	0	0	0
PS - 04 Grosse-Île	0	0	0	0	0	0
Plage de la Dune du Nord						
PS - 20 Mine de sel	1	0	1	1	1	0
PS - 05 Pointe-aux-Loups	1	0	1	0	2	0
PS - 06 Pont du Déroit	0	1	0	0	0	0
PS - 43 Barge échouée	0	1	0	2	0	0
PS - 07 Plage de l'Hôpital	5	4	4	10	2	4
PS - 08 Anse aux Baleiniers	1	1	1	1	0	0
Plage de la Dune de l'Ouest						
PS - 41 Digue à Fernand	0	0	1	0	0	0
PS - 09 Étang à Ben	0	1	0	1	0	0
PS - 42 Chemin Coulombe	0	0	1	0	0	0
PS - 10 Le Corfu	0	1	1	0	1	1
PS - 11 Dune de l'Ouest	4	6	5	0	2	0
PS - 12 Platier du Goulet	2	1	2	0	1	0
PS - 13 Étang des Caps	1	4	4	2	0	2
Plage du Sandy Hook - Bassin						
PS - 14 Milieu du Sandy Hook	0	0	0	1	0	3
PS - 15 Bout du Sandy Hook	1	0	0	1	0	0
PS - 16 Base du Sandy Hook	0	0	0	0	0	0
PS - 39 Dune du Bassin	0	0	0	1	0	0
Plage de la Martinique						
PS - 17 Portage du Cap	1	2	1	0	1	0
PS - 01 Havre-Aubert	0	0	1	0	0	1
PS - 18 Martinique	3	7	5	6	1	3
PS - 40 Entrée de la Martinique	0	0	1	0	0	1
Plage du Pédalo						
PS - 21 La Digue	2	1	2	2	1	0
Plage de la Pointe						
PS - 22 La Pointe	2	3	3	0	1	1
Plage de la Dune du Sud						
PS - 23 L'Éolienne	0	1	0	0	0	0
PS - 24 La Cormorandière	0	1	1	0	0	0
PS - 25 Dune du Sud	6	5	2	4	4	0
PS - 26 Milieu de la Dune du Sud	0	?	0	1	?	0
PS - 27 Bout de la Dune du Sud	0	?	2	2	2	0
Les Îlots						
PS - 03 Îlot B	0	0	0	0	0	0
PS - 28 Îlot C	1	1	1	0	0	0
Plage du Bassin aux Huîtres						
PS - 29 Bassin Est	3	3	5	0	0	1
PS - 19 Bassin Ouest	0	1	1	0	0	1
Plage de l'Île Brion						
PS - 33 Cap Noddy	0	0	0	0	0	0
PS - 38 Anthony's nose	0	0	0	0	0	1
Totaux	35	46	49	35	19	19

Le **tableau 5** montre le pourcentage des **nids parvenus à terme** et établit une comparaison entre les nids initiaux et les nids de remplacement. Lorsque l'on compare l'année 1993 avec les années 1994 et 1995, on s'aperçoit que le taux d'éclosion de 1993 fut environ deux fois moindre par rapport à ceux des deux années suivantes, soit respectivement 27,9% comparativement à 51,7% et 55,4%. Ces résultats sont en majeure partie dûs aux conditions climatiques. En effet plusieurs tempêtes se sont abattues sur les Îles au cours de l'été 1993, causant la perte d'au moins 23 nids alors qu'aucune tempête majeure ne fut observée au cours des deux étés suivants. Nous pouvons également observer une diminution dans le taux d'éclosion général pour l'ensemble des trois années par rapport à celui établi pour les inventaires tenus entre 1987 et 1991¹. En effet, le taux d'éclosion pour la période '87 à '91 était de 60,0% (n=173) (Shaffer & Laporte, 1992) alors que celui de '93 - '95 fut de 44,0% (n=184), soit une baisse de 26,7% par rapport à la première période. Les résultats de 1993 ont un effet très négatif sur ce pourcentage mais nous observerions quand même un taux d'éclosion légèrement inférieur de 11%, avec une moyenne de 53,4% (n=116) en les excluant.

La moyenne du taux d'éclosion pour les trois années d'inventaire fut supérieure de 11,4% pour les nids initiaux (47,9%) par rapport aux nids de remplacement (36,5%). Cette différence n'étant pas statistiquement significative, ($\chi^2 = 2,2$, dl = 1, p = 0,14), nous ne pouvons donc pas conclure que le succès d'éclosion fut plus important chez les nids initiaux que chez les nids de remplacement. Au contraire, il arrive que le succès soit supérieur pour les nids de remplacement, par exemple en 1994. La variabilité est aussi très importante d'une année à l'autre.

TABLEAU 5 - Succès des nids initiaux et des nids de remplacement selon les différentes années d'inventaires.

ANNÉE	NOMBRE DE NIDS À TERME		POURCENTAGE DES NIDS À TERME		
	Nids initiaux	Nids de remplacement	Nids initiaux	Nids de remplacement	Nids en général
1993	11	8	32,4%	23,5%	27,9%
1994	22	9	50,0%	56,3%	51,7%
1995	25	6	58,1%	46,2%	55,4%
TOTAL	58	23			
		MOYENNE	47,9%	36,5%	44,0%

* L'issue de 19 nids étant inconnue, nous n'avons pas considéré ces nids dans nos calculs.

¹ Il n'y a pas eu d'inventaire en 1988.

TABLEAU 6 - Pourcentage des nids parvenus à terme par plage et par site entre 1993 et 1995.

Plages / Sites	Pourcentage de nids initiaux à terme	Pourcentage des nids de rempl. à terme	Pourcentage général
Plage de la Pointe de l'Est	Moy. de 100,0% (n=3)	Moy. --- (n=0)	100,0%(n=3)
PS - 30 Old Harry	100,0% (n=1)	--- (n=0)	100,0% (n=1)
PS - 31 L'Échouerie	100,0% (n=1)	--- (n=0)	100,0% (n=1)
PS - 02 Pointe de l'Est	100,0% (n=1)	--- (n=0)	100,0% (n=1)
PS - 04 Grosse-Ile	--- (n=0)	--- (n=0)	--- (n=0)
Plage de la Dune du Nord	Moy. de 30,0% (n=20)	Moy. de 45,5% (n=22)	38,1%(n=42)
PS - 20 Mine de sel	50,0% (n=2)	50,0% (n=2)	50,0% (n=4)
PS - 05 Pointe-aux-Loups	100,0% (n=1)	0,0% (n=1)	50,0% (n=2)
PS - 06 Pont du Déroit	0,0% (n=1)	--- (n=0)	0,0% (n=1)
PS - 43 Barge échouée	--- (n=0)	50,0% (n=2)	50,0% (n=2)
PS - 07 Plage de l'Hôpital	15,4% (n=13)	43,8% (n=16)	31,0% (n=29)
PS - 08 Anse aux Baleiniers	66,7% (n=3)	100,0% (n=1)	75,0% (n=4)
Dune de l'Ouest	Moy. de 53,6% (n=28)	Moy. de 44,4% (n=9)	45,9%(n=37)
PS - 41 Digue à Fernand	100,0% (n=1)	--- (n=0)	100,0% (n=1)
PS - 09 Étang à Ben	0,0% (n=1)	0,0% (n=1)	0,0% (n=2)
PS - 42 Chemin Coulombe	0,0% (n=1)	--- (n=0)	0,0% (n=1)
PS - 10 Plage du Corfu	0,0% (n=1)	0,0% (n=1)	0,0% (n=2)
PS - 11 Dune de l'Ouest	60,0% (n=10)	50,0% (n=2)	58,3%(n=12)
PS - 12 Platier du Goulet	40,0% (n=5)	100,0% (n=1)	50,0%(n=6)
PS - 13 Étang des Caps	44,4% (n=9)	50,0% (n=4)	46,2% (n=13)
Plage du Sandy Hook	Moy. de 0,0% (n=1)	Moy. de 50,0% (n=2)	33,3% (n=3)
PS - 14 Milieu du Sandy Hook	--- (n=0)	--- (n=0)	--- (n=0)
PS - 15 Bout du Sandy Hook	0,0% (n=1)	100,0% (n=1)	50,0% (n=2)
PS - 16 Base du Sandy Hook	--- (n=0)	--- (n=0)	--- (n=0)
PS - 39 Dune de Bassin	--- (n=0)	0,0% (n=1)	0,0% (n=1)
Plage de la Martinique	Moy. de 47,6% (n=21)	Moy. de 25,0% (n=12)	39,4%(n=33)
PS - 17 Portage du Cap	75,0% (n=4)	100,0% (n=1)	80,0% (n=5)
PS - 01 Havre-Aubert	0,0% (n=1)	--- (n=0)	0,0% (n=1)
PS - 18 La Martinique	40,0% (n=15)	10,0% (n=10)	28,0% (n=25)
PS - 40 Entrée Martinique	100,0% (n=1)	100,0% (n=1)	100,0% (n=2)
Plage du Pédalo	Moy. de 20,0% (n=5)	Moy. de 100,0% (n=3)	50,0% (n=8)
PS - 21 La Digue	20,0% (n=5)	100,0% (n=3)	50,0% (n=8)
Plage de la Pointe	Moy. de 37,5% (n=8)	Moy. de 0,0% (n=2)	30,0%(n=10)
PS - 22 La Pointe	37,5% (n=8)	0,0% (n=2)	30,0% (n=10)
Plage de la Dune du Sud	Moy. de 44,4% (n=18)	Moy. de 0,0% (n=12)	25,8%(n=31)
PS - 23 L'Éolienne	0,0% (n=1)	--- (n=0)	0,0% (n=1)
PS - 24 Cormorandière	50% (n=2)	--- (n=0)	50% (n=2)
PS - 25 Dune du Sud	38,5% (n=13)	0,0% (n=8)	23,8% (n=21)
PS - 26 Milieu de la D. du Sud	--- (n=0)	0,0% (n=1)	0,0% (n=1)
PS - 27 Bout de la D. du Sud	100,0% (n=2)	0,0% (n=3)	40,0% (n=5)
Les Îlots	Moy. de 100,0% (n=3)	Moy. --- (n=0)	100,0%(n=3)
PS - 03 Îlot B	--- (n=0)	--- (n=0)	--- (n=0)
PS - 28 Îlot C	100,0% (n=3)	--- (n=0)	100,0% (n=3)
Bassin aux Huîtres	Moy. de 76,9% (n=13)	Moy. de 100,0% (n=2)	80,0%(n=15)
PS - 29 Bassin Est	81,8% (n=11)	100,0% (n=1)	83,3% (n=12)
PS - 19 Bassin Ouest	50% (n=2)	100,0% (n=1)	66,7% (n=3)
Île Brion	Moy. --- (n=0)	Moy. --- (n=0)	--- (n=0)
PS - 33 Cap Noddy	--- (n=0)	--- (n=0)	--- (n=0)
PS - 38 Anthony's nose	--- (n=0)	--- (n=0)	--- (n=0)

* L'issue de 19 nids étant inconnue, nous n'avons pas considéré ces nids dans nos calculs.

Toutes les plages n'ont pas offert le même **succès à l'éclosion** (**tableau 6**). Il appert que l'Îlot C, les plages du Bassin aux Huîtres, la plage de la Pointe de l'Est et celle du Pédalo furent celles qui présentent les meilleurs résultats. Cependant, notons qu'à l'exception des plages du Bassin aux Huîtres, ce sont des plages qui ont été fréquentées par un faible nombre de couples. Les plages du Sandy Hook, de la Dune du Sud, de la Pointe, de la Dune du Nord et de la Martinique furent celles qui ont connu les plus faibles succès à l'éclosion. Ce sont des plages très fréquentées pour les activités humaines. Fait à noter, les plages de la Pointe et de la Dune du Sud qui, pour la période '87 - '91, se situaient parmi les plages ayant le plus grand succès à l'éclosion (Shaffer & Laporte, 1992) sont passées dans la catégorie des plages présentant les plus faibles taux d'éclosion pour la période '93 - '95.

Le **tableau 7** nous présente les différentes **causes de destruction des nids** de Pluvier siffleur au cours des trois dernières années. Les principales causes de destruction des nids furent la prédation et les inondations qui ont été responsables de la destruction d'au moins 58 nids, soit 29 pour chacune de ces deux catégories. Ces pertes correspondent à 56.4% des destructions survenues entre 1993 et 1995. Les prédateurs connus sont les goélands, les corneilles et le renard. Par contre, le nombre de nids détruits par la prédation pourrait être plus élevé, la catégorie "disparition inconnue" étant relativement importante (34% des nids détruits). Cette catégorie comprend les nids dont la cause de disparition n'a pu être établie avec exactitude, aucune trace de prédateur ou autres ne nous permettant d'inscrire une donnée. Cependant nous pensons qu'il puisse s'agir de prédation dans la plupart des cas, aucune tempête majeure ne s'étant abattue sur les Îles et aucun signe d'inondation n'étant visible. De plus, des attroupements de goélands, de même que des traces de renards et de corneilles étaient visibles dans le secteur des nids, ce qui vient appuyer notre hypothèse. À plusieurs reprises nous avons observé que les pluviers tentaient d'éloigner un ou plusieurs goélands. Les abandons ne représentent que 8.7% des pertes tandis que moins de 0.01% des pertes résulterait d'activités humaines directes.

Si l'on compare ces chiffres à ceux des inventaires antérieurs, on s'aperçoit que le nombre de nids dont les causes de destruction sont inconnues apparaissent relativement équivalents (moyenne de 30.9% pour les années 1987, '89, '90 et '91). La prédation a cependant détruit 12% plus de nids dans la période de 1993-95 et les inondations ont été la cause de 8.5% moins de destruction dans cette même dernière période et les abandons y sont responsables de 7.2% plus de destructions de nids.

Fait à noter: les activités humaines, responsables antérieurement de 14.7% des destructions de nids ne comptent plus que pour à peine 0.01% des destructions dans la période 1993-95. En effet, à notre connaissance, seulement un nid fut détruit par des causes humaines au cours des trois dernières années. Ce nid venait d'être écrasé par un véhicule de type 4X4 alors que nous nous dirigeons pour l'entourer d'une structure de protection. Par contre, au moins 2 cas d'abandon furent imputables au dérangement humain. Un nid fut abandonné après que les rubans d'une installation de fortune disposée autour du nid eurent cassé et ces derniers volant au-dessus du nid ont probablement effrayé le pluvier qui a quitté son nid définitivement. L'autre cas d'abandon est survenu après qu'un employé d'Hydro-Québec ait travaillé dans un poteau situé très près d'un périmètre (distance d'environ 7m). L'oiseau espéra ses visites à partir de ce moment pour abandonner définitivement son nid quelques jours plus tard.

Il semble qu'un autre cas d'abandon puisse être dû à la compétition intraspécifique. Une famille fut observée dans un périmètre où il y avait un nid. Les jours suivants, les adultes ont cessé de couvrir les oeufs. Les causes des autres cas d'abandon n'ont pu être identifiées avec certitude. S'agit-il d'oeufs infertiles, de dérangements trop fréquents ou de compétition intraspécifique?

Les nids dont l'issue est inconnue étaient pour la plupart des nids où nous n'avons pas effectué de visite supplémentaire ou des nids dont les oeufs auraient dû être éclos au moment de notre visite. Or comme nous n'observions aucun oisillon, il était donc impossible de déterminer si le nid était parvenu à terme et si les oisillons étaient tous morts, ou encore si le nid avait été détruit par une cause indéterminée.

TABLEAU 7 - Issue des nids pour chacun des sites fréquentés par le Pluvier siffleur au cours des trois dernières années d'inventaire (1993-1995).

Plages / Sites	Issue du nid		Nombre de nids détruits par ...				
	T*	I**	Abandon	causes humaines	prédation	inondations	causes inconnues
Plage Pointe de l'Est							
PS - 30	1	2	0	0	0	0	0
PS - 31	1	0	0	0	0	0	0
PS - 02	1	0	0	0	0	0	0
PS - 04	0	0	0	0	0	0	0
Plage Dune du Nord							
PS - 20	2	0	0	0	2	0	0
PS - 05	1	2	0	0	0	0	1
PS - 06	0	0	0	0	0	1	0
PS - 43	1	1	0	0	0	0	1
PS - 07	9	0	1	0	4	5	10
PS - 08	3	0	1	0	0	0	0
Dune de l'Ouest							
PS - 42	1	0	0	0	0	0	0
PS - 09	0	0	0	0	0	1	1
PS - 41	0	0	0	0	0	0	1
PS - 10	0	2	0	0	2	0	0
PS - 11	8	5	1	0	1	2	0
PS - 12	3	0	0	0	1	0	2
PS - 13	6	0	1	0	1	1	4
Plage du Sandy Hook							
PS - 14	0	4	0	0	0	0	0
PS - 15	1	0	0	0	0	1	0
PS - 16	0	0	0	0	0	0	0
PS - 39	0	0	1	0	0	0	0
Plage la Martinique							
PS - 17	4	0	0	0	0	0	1
PS - 01	0	1	0	0	0	1	0
PS - 18	7	0	0	0	4	6	8
PS - 40	2	0	0	0	0	0	0
Plage du Pédalo							
PS - 21	4	0	2	0	2	0	0
Plage de la Pointe							
PS - 22	3	0	1	0	3	1	2
Plage Dune du Sud							
PS - 23	0	0	0	0	1	0	0
PS - 24	1	0	0	0	0	0	1
PS - 25	5	0	0	1	5	7	3
PS - 26	0	0	0	0	0	1	0
PS - 27	2	1	1	0	0	2	0
Les Îlots							
PS - 03 Îlot B	0	0	0	0	0	0	0
PS - 28 Îlot C	3	0	0	0	0	0	0
Bassin aux Huîtres							
PS - 29	10	0	0	0	2	0	0
PS - 19	2	0	0	0	1	0	0
Île Brion							
PS - 33	0	0	0	0	0	0	0
PS - 38	0	1	0	0	0	0	0
Total	81	19	9	1	29	29	35

* T: Nid à terme, i.e.: au moins un oeuf est parvenu à éclosion.

** I: Issue du nid inconnue, i.e.: nous n'avons pu déterminer si le nid était parvenu à éclosion car nous n'avons pas observé de jeune, ou parce que nous n'avons pas fait de visite supplémentaire pour en vérifier l'issue.

L'effet des tempêtes sur la perte de nids s'est fait réellement sentir au cours de l'été 1993 (**Tableau 8**). En effet, un minimum de 23 nids ont été détruits par des inondations au cours de l'été. Plusieurs tempêtes à différentes périodes de l'été expliquent ce chiffre si élevé comparativement aux étés 1994 et 1995 alors qu'un total de seulement six nids ont été détruits par des inondations.

Nous pouvons noter une recrudescence de la prédation au cours des dernières années par rapport aux données de la période '87 - '91,. Le nombre de nids détruits par la prédation est passé d'une moyenne annuelle de 2,2 (Shaffer & Laporte, 1992) à une moyenne annuelle minimale de 9,7 (nids détruits par des causes inconnues non considérés) pour les trois dernières années d'inventaire.

TABLEAU 8 - Issue des nids selon les différentes années d'inventaire.

ANNÉE	ISSUE DU NID		NOMBRE DE NIDS DÉTRUITS PAR ...				
	T*	I**	abandon	causes humaines	prédation	inondations	causes inconnues
1993	20	2	4	0	6	23	15
1994	30	5	2	1	19	3	5
1995	31	12	3	0	4	3	15
TOTAL	81	19	9	1	29	29	35

* T: Nid à terme, i.e.: au moins un oeuf est parvenu à éclosion.

** I: Issue du nid inconnue, i.e.: nous n'avons pu déterminer si le nid était parvenu à éclosion car nous n'avons pas observé de jeune ou parce que nous n'avons pas fait de visite supplémentaire pour en vérifier l'issue.

Nombreux sont les auteurs à avoir étudié la dynamique des cordons dunaires aux îles-de-la-Madeleine. Moins nombreux sont ceux qui ont réellement évalué l'habitat réel et potentiel du Pluvier siffleur. Les seules données sont celles de Shaffer & Laporte (1992) qui estiment que le territoire des Îles-de-la-Madeleine pourrait supporter près de 65 couples de Pluvier siffleur. Au cours des dernières années d'inventaire, sept nouveaux sites de nidification ont été fréquentés par le Pluvier siffleur. C'est le cas des sites PS-19, PS-20, PS-39, PS-40, PS-41, PS-42, PS-43. Est-ce dû à l'expansion de la population, aux dérangements causés dans les autres habitats ailleurs sur les Îles, ou encore à la dynamique naturelle du milieu?

Certains sites sont moins fréquentés depuis quelques années et des habitats ont déjà supporté davantage de couples au cours des années passées, pourtant aucun changement notable n'est survenu dans ces habitats. Un fait est certain, la population de Pluvier siffleur augmente depuis 1992 et l'habitat du Pluvier siffleur est sujet à une dynamique naturelle qui peut transformer le milieu au fil des ans.

Malgré ces résultats très encourageants, nous sommes loin de pouvoir affirmer que l'espèce est hors de danger dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine. Les structures de protection mises en place se sont avérées une solution très efficace.

3.2 Protection des nids

Nous avons placé des structures de protection autour des nids situés dans les zones à risque afin de les protéger. Au cours des trois dernières années d'inventaire, un total de 123 périmètres, ou lignes de protection, ont été installés permettant ainsi de protéger plus de 135 des 203 nids trouvés depuis 1993 (**Tableau 9**).

Nous avons détaillé, au tableau 9, les nids inventoriés et protégés, de même que les périodes de retrait des structures. On peut ainsi observer que la période critique pour l'inventaire et la pose des structures de protection s'échelonne de la fin mai au début de juillet. L'enlèvement des structures se fait du début juin au début d'août. La différence entre le nombre de structures mises en place et le nombre de nids protégés est due au fait qu'une ligne de protection englobait parfois plus d'un nid. Cette situation se produisait quand il était possible de répertorier plusieurs nids dans une même entre-dune. Les structures déployées autour des nids ont permis de protéger 66,5% des nids recensés au cours de ces trois années.

Depuis leur utilisation en 1991, on dénombre une trentaine de cas connus où des structures de protection ont été vandalisées. Les actes de vandalisme se résument, pour la plupart, à des véhicules qui ont traversé le périmètre en cassant les cordes. Pour la dernière période (1993-1995), on a dénombré une vingtaine de ces cas. On a observé 8 cas en 1993, environ 5 en 1994 et 7 cas en 1995. On note deux autres cas où les véhicules ont pénétré dans le périmètre sans casser les cordes et où ils se sont amusés à tourner en rond. Un cas fut enregistré en 1993 et le second en 1995.

TABLEAU 9 - Nombre de nids recensés et nombre de structures de protection posées

Semaines	Nombre de nids trouvés			Nb. de structures installées			Nids protégés par les structures			Nb. de structures retirées		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Semaine 1 3 ^e semaine de mai	1	1	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Semaine 2 4 ^e semaine de mai	16	12	10	11	11	7	11	11	7	--	--	--
Semaine 3 semaine charnière	7	17	16	7	13	15	9	13	15	1	--	--
Semaine 4 1 ^e semaine de juin	8	4	13	3	3	11	4	3	11	5	1	4
Semaine 5 2 ^e semaine de juin	15	7	6	7	3	4	7	3	4	--	1	2
Semaine 6 3 ^e semaine de juin	4	2	6	3	4	2	3	4	2	4	2	2
Semaine 7 4 ^e semaine de juin	11	8	10	2	6	5	4	6	5	3	5	3
Semaine 8 1 ^e semaine de juillet	4	11	5	4	1	--	4	1	--	7	9	2
Semaine 9 2 ^e semaine de juillet	3	2	--	--	--	--	--	--	--	8	1	4
Semaine 10 3 ^e semaine juillet	1	--	2	1	--	--	1	--	--	1	10	12
Semaine 11 4 ^e semaine juillet	--	1	--	--	--	--	--	--	--	--	10	9
Semaine 12 1 ^e semaine août	--	--	--	--	--	--	--	--	--	7	2	6
Semaine 13 2 ^e semaine août	--	--	--	--	--	--	--	--	--	2	--	--

1993	70 nids	38 structures	43 nids protégés	38 structures
1994	65 nids	41 structures	46 nids protégés	41 structures
1995	68 nids	44 structures	46 nids protégés	44 structures
Totaux	203 nids trouvés	123 structures	135 nids protégés	123 structures

Trois actes de vandalisme ont causé des dommages sérieux aux structures de protection, entraînant des pertes matérielles. Ainsi, les auteurs ont plié les poteaux à l'aide d'un véhicule, cassé les cordes et déchiré les pancartes. Un de ces cas est survenu à l'été 1993 et les deux autres ont été enregistrés à l'été 1995 dans les jours suivant l'annonce de la mise en application de la nouvelle réglementation sur la circulation motorisée hors route. La plupart de ces actes n'ont toutefois pas causé de tort aux nids. On note cependant que l'issue de deux nids, où il y a eu vandalisme sur les périmètres, demeure inconnue. En effet, aucun indice ne nous a permis de dire si le nid avait éclos ou s'il avait été détruit.

Nos observations montrent qu'il y a encore beaucoup de gens curieux de voir ce qu'est un nid de Pluvier siffleur. En effet, depuis le début de leur installation, nous avons pu identifier un minimum de 35 structures de protection où des gens avaient pénétré à l'intérieur. Dans tous ces cas, aucun nid n'a été détruit. On note cependant un cas où un oeuf a disparu du nid.

N'eut été des structures de protection disposées autour des nids dans les endroits les plus fréquentés, les nids détruits par les activités humaines auraient été beaucoup plus nombreux puisque le principal facteur en cause est la circulation motorisée hors route. Au cours des inventaires, nous avons trouvé beaucoup de nids dans des positions très précaires, un véhicule ayant passé à quelques centimètres des oeufs. De plus nous avons pu observer très souvent des traces de véhicules qui contournaient les structures de protection. Ces observations nous laissent croire que sans les structures de protection, les nids auraient été en danger si on compare avec les années où ces structures n'étaient pas encore utilisées. Avant 1990, 3 à 4 nids étaient écrasés chaque année (Shaffer et Laporte, 1992). Tandis qu'en 1991, première année de l'utilisation des périmètres, aucun écrasement n'est survenu. Les années subséquentes font état d'un seul nid écrasé avant la pose du périmètre en 1994 (Roy, 1994). De plus, la fréquentation touristique estivale ayant augmenté de 45.8% de 1985 à 1995 (ATR 1995) et l'utilisation des plages étant de plus en plus importante pour des activités de toutes sortes (festival du cerf-volant, équitation, promenade...), nous pouvons aisément conclure que la destruction des nids aurait été bien supérieure, n'eut été de la pose des périmètres de protection.

Toutefois il faut viser la diminution de l'utilisation des structures à long terme malgré leur grande utilité. Les frais liés à l'achat du matériel de même qu'à l'installation des structures sont relativement élevés (location d'une Jeep, trois personnes pour l'installation, etc.). Cette mesure fut mise sur pied sur une base transitoire et il faut trouver de nouveaux moyens pour protéger l'espèce à long terme.

3.3 - Sensibilisation

Au cours des trois dernières années, Attention-Fragiles a réalisé de nombreuses activités de sensibilisation relativement aux espèces menacées et à leurs habitats. Nous avons mis sur pied une **exposition "Les Îles-de-la-Madeleine... au naturel"** qui fut présentée partout aux Îles. Cette exposition comprenait 3 volets, soit le milieu forestier, le milieu dunaire et les milieux humides. Cette activité nous a permis de rejoindre plusieurs milliers de personnes. Nous avons également fait des **activités lors des Châteaux de sable** (théâtre de marionnettes, défilé de mode écologique, plantation d'ammophile en vue de restaurer une dune, protection des dunes dans les zones de camping). Nous avons aussi participé à d'autres **événements à caractère récréatif** (festival, foire, etc.) où nous montions un kiosque d'information et organisons de petits concours (rallye, questionnaires, etc.).

Au niveau des **interventions scolaires**, nous avons rencontré les élèves de quatrième année de toutes les écoles élémentaires des Îles et leur avons présenté un théâtre de marionnettes. Il s'agissait de l'histoire d'une plante qui cherche ses racines. Elle parcourt différents habitats et y fait diverses rencontres tout en apprenant les caractéristiques des milieux naturels. Finalement, elle rencontre le Pluvier siffleur qui lui indique qu'elle est une ammophile vivant sur les dunes et qui l'aide à retrouver son père. Un questionnaire était distribué à tous les élèves pour vérifier ce qu'ils avaient retenu de la pièce.

Depuis 1989, nous rencontrons en mars de chaque année tous les élèves de niveau secondaire 1 dans le cadre de leur cours d'écologie. Nous leur présentons, entre autres, des espèces menacées vivant aux Îles-de-la-Madeleine et leur montrons un vidéo sur le Pluvier siffleur produit par le SCF. Après avoir discuté de la problématique des espèces menacées avec les élèves, nous organisons un jeu sur ce thème inspiré du jeu "Quelques arpents de pièges". Ce jeu comporte des questions sur les habitats, les caractéristiques biologiques des espèces, les menaces, l'alimentation, la reproduction, sans oublier une catégorie réservée aux questions générales. Nous nous apercevons que de plus en plus de jeunes sont préoccupés par la problématique liée au Pluvier siffleur.

En juin 1993 nous avons assuré une présence dans le hall central de la Polyvalente des Îles pendant une semaine en présentant l'exposition "Les îles-de-la-Madeleine... au naturel". Nous avons pu rencontrer tous les élèves du secondaire dans le cadre d'un de leurs cours généraux.

Un jeu-questionnaire interactif était accessible aux élèves, qui pouvaient ainsi s'informer de diverses caractéristiques de notre environnement naturel, notamment sur les espèces menacées habitant notre archipel.

En 1994 nous avons réalisé un **télé-théâtre sur l'environnement** dans le cadre du programme "Action Environnement" du Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Celui-ci, intitulé "Vu de c't'angle là", raconte l'histoire de deux amis qui discutent de différents problèmes environnementaux, l'un est sensible à l'écologie, l'autre ne l'est absolument pas et est plutôt porté à prendre ce sujet à la légère en plus de poser des gestes négatifs envers l'environnement. Ce télé-théâtre, filmé par l'équipe de la Télévision communautaire des îles, a été présenté aux élèves de secondaire 2 ainsi qu'au grand public. Une fois le montage terminé, le télé-théâtre sera diffusé sur les ondes de la télévision communautaire des Îles au cours de l'hiver 1996.

Plusieurs **articles de journaux** ont été publiés dans l'hebdomadaire local "Le Radar". Nous avons aussi participé à de nombreuses **émissions** sur la biodiversité et les problèmes environnementaux sur les ondes de la radio et de la télévision communautaires des Îles. La liste de ces émissions est fournie en annexe.

Le Pluvier siffleur est de plus en plus connu au sein de la population locale et plusieurs gestes nous portent à croire qu'on veut le protéger. Ainsi, au cours des trois années d'inventaire, une quinzaine de nids ont été signalés par des citoyens ou avaient été protégés par un moyen quelconque lorsque l'équipe de terrain les a découverts. Le nombre de nids signalés ou protégés augmente légèrement à chaque année, soit trois en 1993, 4 en 1994 et 7 en 1995. De plus, plusieurs structures de protection ont été réparées à l'aide des "moyens du bord" par des gens du milieu. Ce nombre est difficilement chiffrable car certaines structures ont pu être réparées avec les cordes originales. Par contre nous avons répertorié au moins une dizaine de cas où des indices évidents permettent de croire que la structure de protection a été réparée par un passant. Certaines structures ont été rétablies en reliant les cordes cassées avec de vieux cordages, alors que dans d'autres cas, des piquets de bois ont été plantés ou encore les cordages ont été dédoublés. Bref, ces gestes démontrent des actions concrètes pour protéger l'espèce.

Les diverses activités de sensibilisation tenues un peu partout aux Îles ont contribué à mieux faire connaître le Pluvier siffleur et son habitat. Les utilisateurs des plages sont de plus en plus informés de la présence du Pluvier siffleur sur les plages. C'est du moins ce que nous pouvons conclure à partir des commentaires entendus un peu partout. Toutefois, certaines caractéristiques de l'espèce ne sont pas encore bien connues du grand public. C'est le cas entre autres des aires d'alimentation et des réactions des oisillons face aux menaces qui nécessitent l'adoption de comportements appropriés en présence d'un nid. En effet, il y a encore des gens qui s'installent près des nids malgré les cris d'alarme des oiseaux, d'autres qui sont convaincus que les jeunes vont s'éloigner du chemin s'ils voient venir un véhicule, d'autres enfin qui croient que le Pluvier siffleur s'alimente de homards, etc. L'oiseau lui-même n'est pas encore bien connu de tous. Plusieurs personnes disent avoir aperçu des concentrations élevées de Pluvier siffleur alors qu'il s'agissait plutôt de bécasseaux en migration. Le programme de sensibilisation à la présence de familles de Pluvier siffleur nous permet d'établir des contacts directs afin de renseigner les gens sur ces divers aspects.

Sensibilisation à la présence d'oisillons...

Au cours de la période '93-'95, nous avons expérimenté une nouvelle forme de sensibilisation auprès du grand public. Il s'agissait d'un programme de sensibilisation à la présence des jeunes oisillons de Pluvier siffleur sur la plage. Le **tableau 10** indique le nombre de jeunes parvenus à l'envol au cours des trois dernières années sur les plages ciblées comme les plus importantes. Sur les plages retenues 27 des 77 jeunes observés sont parvenus au stade de l'envol (25 jours et plus) et 16 autres ont dépassé la période critique des dix premiers jours. Les études (Shaffer & Laporte, 1992) ont démontré que les dix premiers jours suivant l'éclosion sont ceux où l'on observe les plus grandes pertes parmi les oisillons de Pluvier siffleur. Ce programme de sensibilisation était assumé par un étudiant qui devait quitter les îles pour retourner aux études dans les premières semaines du mois d'août, ce qui mettait fin au programme. Ceci explique pourquoi nous ne pouvons fixer avec certitude le nombre de jeunes parvenus à l'envol sur les plages ciblées.

TABLEAU 10 - Nombre de jeunes parvenus à l'envol sur les plages ciblées par le programme.

PLAGES	NB DE JEUNES	NB À L'ENVOL
Plage de l'hôpital* PS-7 et PS-8		
1993	12	3 - possibilité de 6 /
1994	12	5 /
1995	15	④ possibilité de 7 /
Martinique PS-18 et PS-40		
1993	Non appliqué	Non appliqué
1994	13	9 /
1995	6	0 - possibilité de ⑥ /
Portage du Cap PS-17		
1993	Non appliqué	Non appliqué
1994	11	3 /
1995	4	3 /
La Pointe PS-22		
1993	Non appliqué	Non appliqué
1994	Non appliqué	Non appliqué
1995	4	0 /
Total	77	27 - possibilité de 46

→ ? 8 dans rap 95

→ ? 6 dans rap 95

*Les sites PS7 et PS8 sont réunis sous "Plage de l'hôpital" car les jeunes circulent entre ces deux sites et il est difficile de dissocier les familles.

En comparant les résultats obtenus au cours des dernières années avec les données recueillies par le SCF en 1991 (Shaffer & Laporte, 1992), nous pouvons remarquer que le pourcentage de jeunes atteignant le stade de l'envol sur la plage de l'Hôpital (incluant PS7 et PS8) est passé de 0% en 1991 à une valeur se situant entre 26,7% (envol observé) et 46,7% (+ envois potentiels) en 1995. Sur les autres plages, le taux a diminué légèrement depuis 1991. Ainsi le taux est passé de 75% en 1991 à une valeur entre 44% et 62% (si l'on considère la totalité des "envols potentiels") pour la plage de Martinique - Havre-Aubert.

-25% (rap 93)

(rap 93) 50%

Au cours de ces trois années d'interventions, nous estimons avoir rencontré plus de 630 personnes sur les plages ciblées. La majorité de ces personnes était constituée de Madelinots et, dans l'ensemble, les contacts étaient positifs. On note cependant une trentaine de personnes qui n'ont pas voulu suivre les conseils donnés par l'étudiant et ont continué leur chemin ou encore n'ont pas voulu s'arrêter lorsqu'il leur a fait signe. Ces situations furent cependant peu fréquentes (< 5%) si on considère l'ensemble des gens interpellés.

Le programme de sensibilisation à la présence des familles de Pluvier siffleur sur les plages semble donc être bien accepté par la majorité des gens qui ont été rencontrés. Les gens ignoraient les endroits où les familles de Pluvier se nourrissent. Une fois informés, les gens devenaient très coopérants. Nous assistions même à un phénomène d'entraînement puisque des gens sensibilisés la veille revenaient le lendemain avec d'autres personnes afin de leur montrer les oisillons. Nous croyons que ce programme a démontré une efficacité et a sensibilisé les utilisateurs des plages à la présence des familles de Pluvier siffleur dans ces lieux. Les gens n'ont souvent pas conscience de la portée de leurs actes et ce programme permet de le leur faire réaliser et ainsi de poser des actions concrètes visant à modifier leur attitude.

Comme les sites PS7 et PS8 où se déroule ce programme de sensibilisation, sont utilisés depuis peu pour le vol de petits avions téléguidés et que ces avions ont toute l'apparence de prédateurs pour les petits oiseaux (comm. personnel, Pierre Laporte, SCF), il sera donc essentiel d'en réduire l'activité lors de la période critique des dix premiers jours des jeunes oisillons. Seul le programme de sensibilisation peut avoir la portée nécessaire pour contrôler ces activités (et bien d'autres) menées sur ces sites de plus en plus utilisés pour les loisirs de toutes sortes aux Îles.

3.4 - Circulation motorisée hors route

Le comité de travail sur le problème de la circulation motorisée hors route aux Îles-de-la-Madeleine s'est réuni à plusieurs reprises afin de préparer les bases de trois rencontres élargies où fut discutée plus à fond la question du contrôle de la circulation motorisée hors route avec les utilisateurs et les différents intervenants. Ces rencontres ont abouti à des résultats très encourageants.

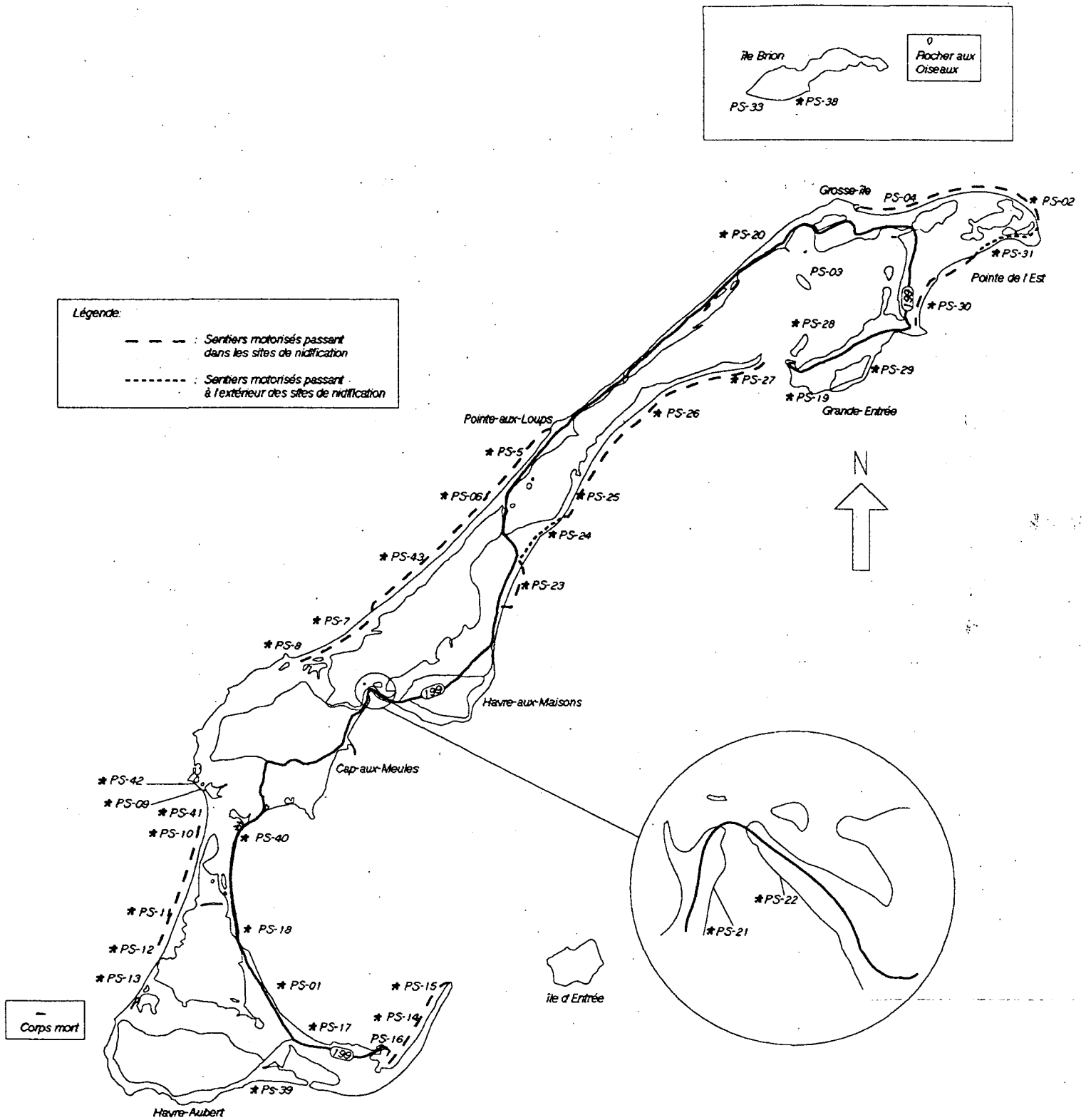
En effet, lors de la troisième rencontre, des consensus très importants concernant le contrôle de la circulation motorisée hors route ont été obtenus par Attention Fragiles en collaboration avec la MRC des Îles, le CLSC et l'ATR. Ces consensus ont servi à l'élaboration du règlement contrôlant la circulation motorisée hors route dans les dunes et sur les plages des Îles-de-la-Madeleine. Le règlement a été conçu au cours du printemps et transmis aux municipalités locales pour adoption. Il est entré en vigueur à la mi-juillet 1995 dans la plupart des municipalités. Comme la saison de nidification du Pluvier siffleur était alors très avancée, on ne peut parler d'impact réel de cette nouvelle mesure pour la saison 1995.

Cette réglementation interdit la circulation motorisée sur les plages entre le 1^{er} juin et le 15 septembre, alors qu'elle l'interdit en tout temps dans les dunes et dans les milieux humides sauf aux endroits désignés pour des fins utilitaires. Ces endroits pouvant être des aires de stationnement, des accès aux plages ou des sentiers déterminés à partir des cartes répertoriant les milieux fragiles préparées par Attention Fragiles en collaboration avec le Service canadien de la faune dans le cadre du projet "Tenure des terres - phase III" (**Figure 3**). Ces endroits seront balisés à l'aide d'affiches de signalisation fournies par les municipalités et les clubs de VTT. À l'été 1995, des propositions de sentiers et d'aménagement ont été avancées. Toutefois la détermination de ces emprises demande un travail supplémentaire entre les parties concernées.

Une campagne de sensibilisation à la nouvelle réglementation sur la circulation motorisée hors route s'est déroulée à l'été 1995. La radio communautaire des Îles et l'hebdomadaire local "Le Radar" ont été les moyens utilisés pour rejoindre le public. L'essentiel de cette campagne comprenait quatre messages différents diffusés pendant dix-huit semaines par le biais de ces médias. Plutôt que d'être moralisatrice, la campagne portait davantage sur la nécessité de réglementer cette activité pour l'avenir des Îles. Les messages de la campagne sont fournis en annexe.

Les efforts entrepris pour contrôler davantage la circulation motorisée hors route dans les endroits fragiles devraient faciliter grandement le retrait graduel des structures de protection. Ce projet, une première initiative du genre au Québec, devrait permettre d'assurer la protection des habitats naturels et des espèces qui y vivent. La période où la circulation motorisée hors route est interdite sur les plages devrait limiter la destruction des nids sur une bonne portion des sites fréquentés par le Pluvier siffleur. De plus, cette réglementation devrait également favoriser, dans plusieurs secteurs, la survie des jeunes qui sont extrêmement sensibles aux dérangements causés par le passage des véhicules hors route dans leur habitat.

FIGURE 3 - Localisation des sentiers motorisés sur les plages des Îles selon les propositions avancées par les municipalités et les clubs VTT au 15 juillet 1995.



Cette réglementation permettra de protéger les nids contre la menace principale que représente la circulation motorisée hors route sur plusieurs sites de nidification régulièrement fréquentés par le Pluvier siffleur (**Tableau 11**). À l'heure actuelle, on peut estimer qu'environ dix-huit des 38 sites de nidification actuellement recensés devraient être protégés par la nouvelle réglementation en 1996 (presque la moitié des sites), c'est-à-dire que la circulation motorisée y est complètement interdite. Les travaux en cours devraient augmenter le nombre de zones protégées. À la Pointe de l'Est, Seul le site PS-31 bénéficie d'une protection complète. Le sentier pour les véhicules motorisés hors route passe en retrait du site PS-30, dans le site PS-02 et sur le bord de l'eau pour le site PS-04. À la Dune du Nord, la plage est interdite entre l'Anse aux Baleiniers et la dune complète seulement. À la hauteur des sites PS-43, PS-05 et PS-06, le sentier passe sur le bord de l'eau. Après Pointe-aux-Loups, les véhicules empruntent l'ancienne route et le bord de la route jusqu'à Grosse-île. Ils sont donc exclus de la plage. Le PS-07 n'est protégé que partiellement, le sentier passant dans l'aire d'alimentation des familles (côté lagune). À la Dune de l'ouest, le sentier bifurque vers le bord de l'eau à la hauteur du site PS-10. Donc les sites PS-10, PS-11 et PS-12 ne sont pas totalement protégés contre cette activité. Quatre autres sites devraient bénéficier d'une protection totale sur cette plage, mais des observations faites en août et septembre 1995 laissent supposer que la circulation motorisée y est intense et incontrôlée. Au Sandy Hook l'accès est permis sur la berge du côté intérieur, dans les zones d'alimentation. Les entre-dunes sont toutefois interdites (zones de nidification). Aucun site n'est totalement protégé. **Sur la plage de la Martinique on a une protection totale** puisque la circulation motorisée y est complètement interdite. À La Digue et à La Pointe, la protection devrait être entière, mais les sentiers sont mal définis actuellement. Sur la plage de La Dune du Sud, le sentier passe sur le bord de l'eau à la hauteur du site PS-23. PS-24 est protégé. Le sentier passe sur le bord de l'eau à la hauteur des sites PS-25, PS-26 et PS-27. Les entre-dunes (zones de nidification) sont cependant interdites. Les sentiers ne sont pas encore définis clairement au Bassin aux Huîtres mais on parle de fermeture de la plage du Bassin Est en période estivale. Les Îlots et l'Île Brion ne comptent aucun sentier.

TABEAU 11 - Plages des Îles interdites à la circulation motorisée hors route. Selon les propositions à l'étude le 15 juillet 1995

Plage	Sites non protégés	Sites partiellement protégés	Sites entièrement protégés
La Pointe de l'Est	PS-02	PS-04, PS-30	PS-31
La Dune du Nord		PS-43, PS-05, PS-06, PS-07	PS-08, PS-20
La Dune de l'Ouest	PS-10, PS-11, PS-12		PS-09, PS-13, PS-41, PS-42
Le Sandy Hook		PS-16, PS-14, PS-15, PS-39	Aucun
La Martinique			PS-01, PS-17, PS-18, PS-40
La Digue et La Pointe			PS-21, PS-22 (?)
La Dune du Sud		PS-23, PS-25, PS-26, PS-27	PS-24
Le Bassin aux Huîtres	PS-19, PS-29		Aucun
Les Îlots			PS-03, PS-28
Île Brion			PS-33, PS-38

La réglementation adoptée à la mi-juillet 1995 n'est pas parfaite et des améliorations restent à venir, entre autres au niveau des dates, des sentiers et du contrôle. Toutefois, mentionnons qu'il s'agit d'une démarche collective et que les intervenants ont, dans un premier temps, tenu compte des intérêts de chacun afin de permettre l'avancement du dossier. Déjà, au début de l'été 1995 la publicité faite autour de la réglementation insistait sur les objectifs visés par la démarche même si le règlement n'était pas encore adopté dans toutes les municipalités des îles. Nous avons alors observé une diminution de la fréquentation des plages par les véhicules motorisés hors route à bien des endroits (observations faites sur le terrain), bien que cette diminution ne puisse être chiffrable. Nous sommes confiants que l'avenir ne sera que meilleur.

L'ATR, à l'été 1995, n'a reçu aucune plainte relative à ces dérangements provoqués par les VTT et 4X4 sur les plages, alors que les étés précédents, les remarques étaient nombreuses (ATR, 1995). Des efforts en vue d'appliquer le règlement ont été entrepris dans quelques municipalités, mais les lacunes sont nombreuses. Le territoire est immense, les sentiers acceptables sont mal définis et surtout les municipalités n'ont pas nécessairement les moyens financiers d'assumer individuellement l'entière responsabilité d'application du règlement. Le partage des services est cependant souhaité par les municipalités elles-mêmes.

En novembre 1995, les intervenants ont tenu une réunion d'évaluation de la première année d'application du règlement. Tous les intervenants étaient d'accord pour affirmer que les messages étaient très clairs sans pour autant être moralisateurs. Les utilisateurs de VHR étaient pour leur part très satisfaits de la forme qu'avait prise la campagne. Le constat général était que l'année 1995 avait été une année de préparation et que 1996 sera une année d'application. Les sentiers devront être révisés et balisés au cours de l'hiver 1996. (Voir le rapport d'évaluation en annexe)

Il est primordial d'être en mesure d'épauler les municipalités et les divers intervenants en cette période où les changements s'imposent. Lorsqu'on regarde où nous en étions il y a quelques années et devant le succès des efforts consentis, nous sommes confiants que d'ici trois ans les habitudes auront suffisamment changé pour entraîner une attitude plus consciente et plus respectueuse de l'environnement fragile des Îles.

4- CONCLUSION

La situation de la population reproductrice du Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine s'améliore d'année en année. Toutefois, cette tendance pourrait être facilement réversible. Cependant, il nous faut encore investir beaucoup d'efforts au niveau de la protection des nids afin d'assurer leur succès à l'éclosion. Nous pensons que l'application de la nouvelle réglementation sur la circulation motorisée hors route permettra d'obtenir une solution à long terme entraînant une diminution de ce type d'efforts. L'année 1995 était la première tentative du contrôle des véhicules hors route dans l'archipel et l'adoption tardive du règlement (mi-juillet) par les municipalités fait en sorte que le Pluvier siffleur n'a pu bénéficier des effets bénéfiques d'une telle mesure en 1995. Il est normal que des lacunes subsistent dans cette jeune réglementation. Nous comptons toutefois sur la bonne volonté des résidents des Îles pour comprendre la nécessité d'un tel contrôle et le respecter. Nous poursuivrons nos démarches avec les partenaires du milieu afin de continuer à améliorer la compréhension et l'application du règlement.

L'utilisation des structures de protection demeurera probablement nécessaire pour encore quelques années, notamment sur les plages les plus achalandées. Il faut toutefois envisager leur retrait graduel en association avec une campagne de sensibilisation adéquate pour aider les utilisateurs des plages à reconnaître les signes indicateurs de la présence du Pluvier siffleur.

Le taux de destruction des nids par la prédation demeure inquiétant. Il est possible que ce ne soit qu'une situation passagère. L'an prochain nous renseignera sûrement sur l'évolution de ce phénomène.

Nous sommes confiants pour l'avenir. Les gens semblent mieux comprendre que si la population de Pluvier siffleur est en bonne santé aux Îles, c'est parce que le milieu aussi se porte bien. Nos efforts doivent cependant assurer la protection de cette espèce à long terme. C'est pourquoi plusieurs scénarios devront être envisagés afin de mieux protéger certains sites riches en espèces rares car il s'avérera difficile de conserver intégralement tous les habitats de Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine.

Le partenariat entre notre organisme, le milieu et le SCF est à la base des succès aujourd'hui appréciables. La mise en commun et le partage d'objectifs pour les prochaines années devraient nous faire parcourir une étape de plus dans la conservation de la biodiversité aux Îles-de-la-Madeleine et ainsi au Québec.

5- RECOMMANDATIONS

Considérant que le Pluvier siffleur est toujours une espèce menacée mondialement de disparition;

Considérant que les objectifs poursuivis par le projet de protection du Pluvier siffleur sont d'amener les gens à développer des attitudes favorables aux espèces menacées;

Considérant que nous visons le retrait graduel ou une utilisation plus discrète des structures de protection;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la tranquillité des jeunes oisillons avant leur envol et spécialement au cours de la période critique des 10 premiers jours;

Considérant que le règlement sur la circulation motorisée hors route est un outil nouveau qui demande ajustements et application;

Nous formulons les recommandations suivantes:

1 - Poursuivre l'utilisation des structures de protection pour les trois prochaines années tout en diminuant leur usage là où la circulation motorisée hors route est interdite. Pour la première année, (1996), il conviendrait de planifier au mieux le retrait en évaluant les plages où la réglementation est en vigueur et respectée; (il est primordial de discuter avec les municipalités afin de clarifier les sentiers utilisés et de faire devancer la date du 1er juin au 15 mai pour protéger les couples nicheurs les plus précoces). L'expérience du retrait graduel pourrait cependant se faire de façon expérimentale sur la plage de la martinique, seule plage entièrement interdite à la circulation. De plus, des observations faites sur le terrain indiquent qu'on y applique la réglementation. On pourrait alors "alléger" les structures sur cette plage, tout en laissant des pancartes afin de renseigner les gens sur la présence de sites de nidification de Pluvier siffleur. Si l'expérience de la première année était concluante, nous élargirions le retrait à d'autres plages lors des années suivantes. Nous estimons qu'environ 55% des nids répertoriés pourraient être protégés en 1996, soit une diminution de 10% par rapport aux trois dernières années. Cette baisse devrait continuer en 1997 et environ 40% des nids pourraient être protégés.

2 - Poursuivre l'inventaire des nids au cours des trois prochaines années. Il faut faire un inventaire des nids les plus exposés aux activités humaines afin d'être en mesure de les protéger.

Cet inventaire pourrait éventuellement être organisé par Attention Fragiles et le Club d'ornithologie et effectué par des bénévoles à partir de 1997 si l'on évalue qu'un ratissage d'une journée renseigne suffisamment sur l'état de la population de Pluvier siffleur. Le retrait graduel des structures de protection implique qu'il faille effectuer un certain suivi de la population pour vérifier si les nids non protégés ne sont pas menacés par une activité humaine quelconque.

3 - Faire un suivi annuel des jeunes en 1996 afin de comparer avec les données de 1991, de vérifier les impacts du règlement sur la circulation motorisée hors route et d'intervenir là où il n'est pas respecté.

4 - Allonger la durée du programme de sensibilisation à la présence des familles de Pluvier siffleur sur les plages pour qu'il englobe toute la saison de nidification. L'équipe en charge de l'inventaire ne pouvant être partout à la fois, il faut qu'une personne soit spécifiquement désignée pour intervenir sur les plages ciblées par le retrait des structures de protection afin de sensibiliser davantage de gens. Plus nous aurons de contacts avec les gens, plus nous pourrons espérer protéger le Pluvier siffleur et son habitat.

5 - Poursuivre les activités de sensibilisation auprès du milieu scolaire et du grand public. Avec la diminution de l'utilisation des structures de protection, il faudra intervenir directement auprès du grand public. Plusieurs usagers des plages pensent que s'il n'y a pas de structure de protection, il n'y a pas de nid. La sensibilisation prendra alors toute son importance afin de faire connaître aux gens, jeunes et adultes, les signes de nidification et les comportements à adopter en présence d'un nid ou d'une famille; cette sensibilisation devra commencer en 1996, par une campagne expliquant le retrait ou l'allègement des structures.

6 - Assister les municipalités dans l'amélioration du règlement VHR, dans le choix des endroits permettant ou interdisant la fréquentation et dans les aménagements en milieu dunaire de façon à ce que les espèces menacées, dont le Pluvier siffleur, conservent les habitats propices à leur survie aux Îles-de-la-Madeleine.

7- S'il est exact que les Îles-de-la-Madeleine peuvent supporter une population maximale de 65 couples de Pluvier siffleur (Shaffer et Laporte, 1992), adopter cet objectif et le faire partager par les résidents des Îles. Augmenter la valorisation des efforts consentis par le milieu et faire rayonner dans d'autres milieux potentiels les succès possibles.

6 – BIBLIOGRAPHIE

- ATR (1995) Statistiques d'entrée des visiteurs de 1975 à 1994 et Bilan du questionnaire de fin de séjour, été 1995.
- FLEMMING S.P. (1994) The 1991 International Piping Plover Census in Canada. Publication occasionnelle 22, Service canadien de la faune, 59 p.
- HAIG, S. (1985) Status report on the Piping Plover in Canada. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, 23 p.
- HAIG, S.M. et J.H. PLISSNER. (1993) Distribution and abundance of piping Plover: results and implication of the 1991 International Census. Condor 95(1): 145-156.
- ROY, C. (1993) Inventaire des sites de reproduction du Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine, Attention Fragiles. Non paginé.
- ROY, C. (1994) Inventaire des sites de reproduction du Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine, Attention Fragiles, 19 p.
- ROY, C. (1995) Inventaire des sites de reproduction du Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine, Attention Fragiles, 29 p.
- SHAFFER, F. et LAPORTE, P. (1992) Rapport synthèse des recherches relatives au Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) effectuées aux Îles-de-la-Madeleine de 1987 à 1991. Association québécoise des groupes d'ornithologues et Service canadien de la faune, 78 p.
- SHAFFER, F. et LAPORTE, P. (1995) Rapport sur la situation du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) au Québec. Série de rapports techniques N0 244, Région du Québec 1995, Service canadien de la faune, 53 p.
- SHAFFER, F. et PINEAU, C. (1987) État du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) aux Îles-de-la-Madeleine. Association québécoise des groupes d'ornithologues, 15 p.

ANNEXE:

Articles de journaux et messages dans les médias



ATTENTION FRAGILES

Mouvement pour le patrimoine naturel des Îles
P. 1167, Étang-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1E0

Communiqué de Presse

ATTENTION FRAGILES LANCE SES ACTIVITÉS DE PROTECTION DE LA NATURE POUR LA SAISON 1993

(Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, le 7 juin 1992) Dans le cadre de la Semaine canadienne de l'environnement, le mouvement ATTENTION FRAGILES est heureux de s'associer avec Forêts Canada (Programme de sensibilisation à la forêt des Îles) et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada (Programme de sensibilisation à la protection des espèces menacées) afin de procéder au lancement des activités prévues pour l'été et l'automne.

La saison débute avec la présentation de l'exposition sur les milieux humides, dunaires et forestiers aux Îles intitulée "Les Îles-de-la-Madeleine... au naturel". Cette exposition rejoindra tous les étudiants de l'école Polyvalente où elle sera installée toute la semaine du 7 au 11 juin. Ensuite, le grand public est invité à "La Côte", Étang-du-Nord, où l'exposition aura lieu du jeudi 17 juin au dimanche 20 juin.

En ce qui a trait plus précisément au Programme de sensibilisation à la forêt des Îles, plusieurs activités sont à l'agenda. Cet été, les résidents ainsi que les visiteurs des Îles pourront découvrir le milieu forestier par le biais de randonnées d'interprétation qui auront lieu dans le sentier "La Bouillée de Bois" et sur un lot où l'on effectue des plantations expérimentales à Lavernière. Lors du Concours de châteaux de sable au mois d'août, le public pourra découvrir quelques personnages de la forêt qui feront leur apparition dans le Défilé de mode écologique. Un réseau de sites de démonstration comportant différents intérêts forestiers sera en place à travers l'archipel à l'automne 1993 et sera accompagné d'une brochure décrivant chaque site. Ce projet est présentement en préparation. Grâce à un projet Défi, un étudiant effectuera l'inventaire écologique de ces sites de démonstration. Également à l'automne, des interventions scolaires sont prévues dans les écoles élémentaires francophones et anglophones de l'archipel ainsi qu'en Secondaire I à la Polyvalente. De plus, trois vidéos dont les thèmes sont "La situation forestière", "Les types de forêts et les arbres", et "La Construction domiciliaire en milieu boisé" seront créés pour la fin de l'automne.

Attention Frag'les entreprend sur trois fronts la protection de l'environnement

EXPOSITION À TROIS VOILETS AU CENTRE D'ACHATS

Attention Frag'les lance une campagne de sensibilisation des gens des îles pour la protection de l'environnement. Une exposition de tableaux, formée de photos, dessins et textes, prendra d'assaut le Centre d'Achats après avoir séjourné pendant une semaine à l'école régionale.

Trois sujets retiendront l'attention des visiteurs, soit la protection des milieux dunaires avec les oiseaux aquatiques, la protection des milieux humides et la protection du couvert forestier. On demandera aux visiteurs de donner leurs suggestions, leurs idées pour une meilleure protection de ces milieux aux îles. Lors de la rencontre d'Attention Frag'les, animée par Lucie D'Amours, deux invités, Jacques Robert et Pierre Laporte expliqueront les implications de leur organisme respectif aux îles soit le ministère des Forêts du fédéral et le Service canadien de la Faune. Disposant d'un budget de 300,000 \$ pour trois

ans, une équipe a mis au point un programme de sensibilisation à la protection de la forêt aux îles. Une série d'activités est prévue dans cette perspective. D'abord cette exposition appelée «les îles au naturel», puis la création d'un réseau de site de démonstration ainsi que l'identification des principaux points d'intérêt permettant de comprendre la situation aux îles. On publiera trois documents, dont l'un traitera de la construction d'une maison en milieu forestier. Le milieu scolaire sera touché par des randonnées en forêt qui seront également offertes aux adultes. Pierre Laporte s'occupe davantage

des espèces menacées, comme le pluvier siffleur. Comme cet oiseau est en voie de réhabilitation, on va se pencher sur deux autres espèces, soit le grèbe cornu et la sterne de Dougall. On poursuivra les recherches sur le pluvier en tentant de déterminer de quelle manière les jeunes se nourrissent. Une équipe spéciale d'intervention a été formée pour la protection des espèces menacées. Elle est composée de Bernise Leblanc, Gérard Chiasson, Patricia Bell et Claude Roy. Samedi dernier, on procédait à l'inventaire de tous les pluviers siffleurs actuellement aux îles sur chaque site, certains de ces



C'est sous un faisceau de lumière venue du ciel que Roméo Vigneau, directeur de l'école régionale, inaugure l'exposition «Les îles... au naturel», mercredi dernier, en coupant le ruban traditionnel. À sa droite, Jacques Robert, à sa gauche, Pierre Laporte. À l'extrême gauche de la photo, Lucie D'Amours, Patricia Bell, Patricia Landry, Donald Leblanc, Hélène Chevrier et Suzanne Barrette.

endroits ayant déjà été protégés par des cordons de sécurité.

Attention Frag'les portera une attention particulière aux plantes

menacées aux îles. On produira des documents informatifs sur

ce sujet et ils seront diffusés.

Achille Hubert

2 Le Radar 14 juin 1993

Randonnées d'interprétation de la nature

Découvrez les richesses naturelles de nos îles et ce, directement dans le milieu (plages, lagunes). Nous offrons des ateliers d'interprétation de la nature en milieu dunaire et en milieux humides. Ces courtes randonnées s'adressent à toute la population madeleinienne ainsi qu'aux visiteurs. Bienvenue aux personnes entre 4 et 104 ans!. Endroit: Plage et lagune du Havre-aux-Basques. Durée: Environ deux heures. Dates: du lundi au vendredi dès le 28 juin jusqu'au 13 août. Prix: gratuit. **Pour réserver, téléphonez à: ATTENTION FRAGILES au 986-6644 ou 986-6633.**

2 Le Radar 14 juin 1993

Assemblée générale d'Attention Fragiles

Assemblée mardi, le 15 juin à 16 h 30 au **Regroupement des ressources communautaires** (ancienne école Le Relais). Si vous voulez poser des questions, suggérer des actions ou vous mettre au courant des activités qu'ATTENTION FRAGILES a réalisées cette année ainsi que des projets prévus pour l'année 1993-1994, participez en grand nombre à l'assemblée générale et exercez votre droit de vote!

Exposition d'Attention Fragiles à La Côte

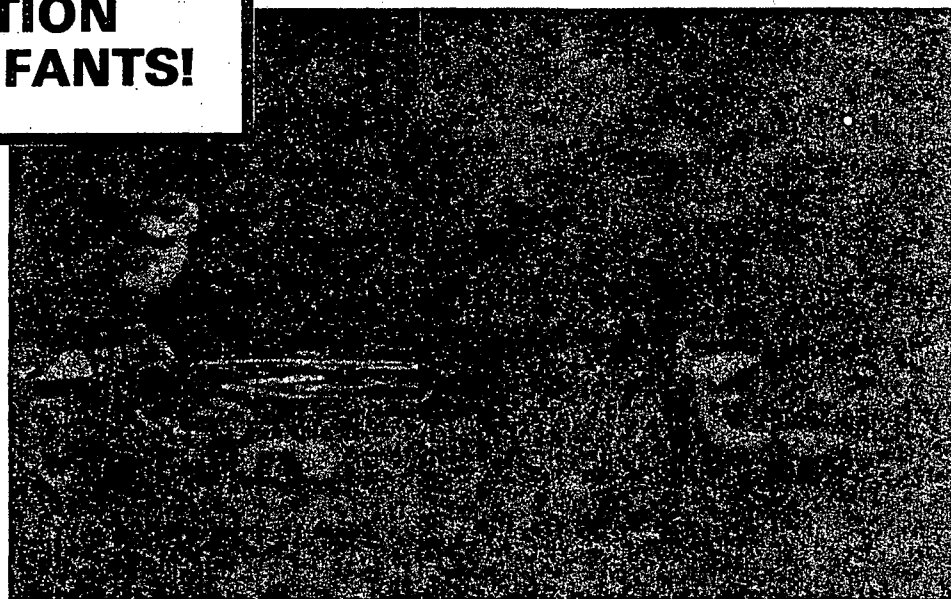
Attention Fragiles invite le grand public à La Côte de l'Étang-du-Nord pour son exposition sur les milieux humides, dunaires et forestiers aux îles intitulée «Les îles-de-la-Madeleine... au naturel». **Les heures d'ouverture sont:** jeudi le 17 juin de 16 h à 21 h; vendredi le 18 juin de 16 h à 21 h; samedi le 19 juin de 10 h à 18 h; dimanche le 20 juin de 10 h à 18 h. Venez faire un petit tour à La Côte... c'est gratuit! Pour information: 986-6644

14-06-93

LE PLUVIER SIFFLEUR

...oiseau menacé mondialement de disparition, niche sur nos plages.
Dès l'éclosion des oeufs, les oisillons quittent les zones protégées pour se nourrir au bord
de la mer.

**S.V.P.
ATTENTION
À NOS ENFANTS!**



BLOC-NOTES

Défilé de mode écologique au Concours de châteaux de sable

Les espèces retrouvées dans les dunes, sur les plages, dans la forêt et les milieux humides viendront parader pour vous montrer leur plus beaux atours dans un défilé de mode qui sort de l'ordinaire. Voir les créations de Corbeau Cardin, Moustique Mexx, Sapin Blanca, Foin St-Laurent, Puce Zéro, Lunatic Lacoste, et plus. Un événement visuel pour toute la famille! Présenté par ATTENTION FRAGILES, samedi le 7 août 93 à 16 h sur le podium central au Concours de châteaux de sable.

Le Radar 26 juillet 1993 7

Véhicules tout-terrain;

Les VTT roulent, le dossier piétine

Suite aux nombreuses plaintes formulées par la population en ce qui a trait aux véhicules tout-terrain, plus d'une centaine d'utilisateurs se sont regroupés afin de former le Club de VTT des Îles. Un an plus tard, les 150 membres ne peuvent se vanter de 2 kilomètres de sentier qu'ils possèdent. La sensibilisation quant à la fragilité du milieu dunaire fait son chemin, mais l'absence de sentiers adéquats en pousse plusieurs à circuler dans les endroits interdits à ce genre de circulation.

Majoritairement formé de résidents de Havre-

aux-Maisons, le Club de VTT possède également des membres dans les municipalités d'Étang-du-Nord, de Fatima et de Havre-Aubert. Les règlements municipaux ainsi que les panneaux de signalisation ont aidé au respect des espaces fréquentés par la population en période estivale. Mais les dunes demeurent un vrai champ de course et sont de plus en plus saccagées par ces véhicules.

Pourtant, le Club de VTT ne ménage pas ses efforts pour instaurer des sentiers sur tout l'archipel. Des discussions ont eu lieu avec le Club de motoneigistes

des Îles afin d'étudier la possibilité de circuler sur les mêmes sentiers, tracés qui, selon les membres du Club, pourraient également être empruntés par les vélos de montagne.

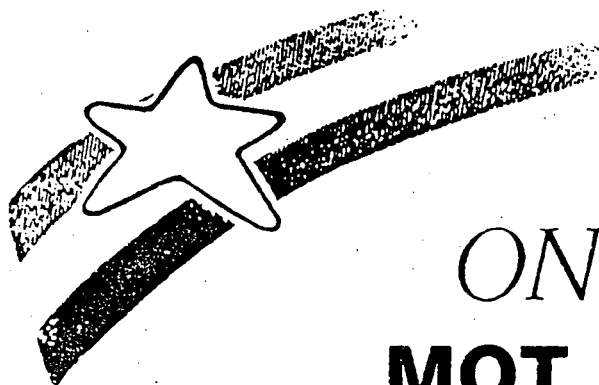
Les membres du Club sont prêts à faire des corvées bénévoles pour instaurer leurs propres sentiers mais il devront d'abord et avant tout rencontrer les propriétaires de terrains vacants afin de discuter ensemble d'un tracé potentiel. Le manque de ressources financières fait piétiner le dossier qui intéresse grandement les écologistes de l'archipel. Attention

Frag'les soutient les efforts des utilisateurs de VTT mais considère qu'il y a encore beaucoup de travail à faire avant d'en arriver à une harmonisation entre l'utilisation des véhicules tout-terrain et le respect de l'environnement.

Une demande de projet a été déposée sur le bureau de Darryl Gray, député fédéral des Îles, mais en cette période de récession, il semble qu'un tel dossier soit mis aux oubliettes. Par ailleurs, le Club de VTT a demandé au gouvernement de pouvoir circuler sur les terres de la Couronne situées près de la

piste d'aéroport, mais on exigeait un droit de passage de 700 dollars par année. Rappelons que ces terres avaient été offertes gratuitement au gouvernement par les agriculteurs de la région dans le but de construire l'aéroport. D'autres terrains vacants sont disponibles au Ministère des Terres et Forêts mais le Club attend toujours une réponse en ce sens.

Nathalie Deraspe



FESTIVAL ACADIEN

Du 8 au 15 août 93

HAVRE-AUBERT

ON FAIT LA FÊTE À L'ACADIE!

MOT DE LA CORPORATION

Pour plus d'information, vous pouvez nous rejoindre au 937-2525, ou mieux encore, nous rencontrer dans nos nouveaux locaux, à la Gravière, sur la Grave. Vous y trouverez nos épinglettes, T-shirts, etc.

Pour vous rendre aux activités majeures, pourquoi ne pas essayer le covoiturage???

Bonne fête nationale à tous les Acadiens, toutes les Acadiennes, de la Louisiane à l'Anse-à-la-Cabanel!

PROGRAMMATION

LUNDI LE 9 AOÛT

En après-midi:

*Films à la Gravière
(La Gravière, sur la Grave)

21h Soirée de la poésie avec Lucien Francoeur
(Au Vieux Tréuil)

En soirée: Paul et Joey
(Bar La Saline)

Toute la journée:

**Exposition Bleu-Blanc-Rouge
Arrimage-artistes-marchands, sur la Grave.

MARDI LE 10 AOÛT

De 13h à 17h

Journée généalogique/Découvrez vos origines!

*Films à la Gravière
(La Gravière, sur la Grave).

21h: Soirée classique avec Bernard Plante
(Au Vieux Tréuil)

En soirée: Lise Gaudet et ses invités
(Bar La Saline)

Toute la journée:

**Exposition Bleu-Blanc-Rouge

JEUDI LE 12 AOÛT

Entre 10h00 et 16h00:

Activités plein-air au Lac Solitaire
Interprétation forestière, rallyes pour tous, prix etc. Profitez-en pour pique-niquer! Lac Solitaire, Bassin.
Organisation: Attention FragTles

En après-midi:

*Films à la Gravière
(La Gravière, sur la Grave)

En soirée:

Déluge
(Au Bassinier)

Les Gaboteux
(Bar La Saline)

Toute la journée:

**Exposition Bleu-Blanc-Rouge
(Arrimage-artistes-marchands, sur la Grave)

SAMEDI LE 14 AOÛT

13h Concours de construction de petits bateaux à rames et à voiles
Sur la Grave
Organisation: Comité de protection et mise en valeur du site historique de la Grave.

16h30 Course des petits bateaux construits la même journée
Sur la Grave

En après-midi:
*Films à la Gravière

Remise du prix par la Corporation «Arrimage». Au Café de la Grave.

Tirage d'un laissez-passer AIR ATLANTIC
(Tirage d'un laissez-passer pour deux personnes sur le réseau d'Air Atlantic.
Au Café de la Grave)

18h Le Grand Tintamarre
Départ de la Grave. Sortez tout ce qui fait du BRUIT!!!

20h Chorale «Au coeur des îles»
(Église de Bassin)

21h Bertrand Déraspe
(Au Vieux Tréuil)

En soirée: Les Gaboteux
(Bar La Saline)

Toute la journée:

**Exposition Bleu-Blanc-Rouge
(Arrimage-artistes-marchands, sur la Grave)

*Films à la Gravière

Le 10 août 1993

7e édition du Concours annuel de châteaux de sable:

Aucun qualificatif ne pourra résumer la journée du 7 août dernier, alors que près de 600 bâtisseurs et bâtisseuses s'affairaient à réaliser des châteaux de l'éphémère, sous le regard d'une foule aussi nombreuse qu'intéressée. Une journée mémorable, le meilleur remerciement qui soit pour Nicole Grégoire et Albert Cummings, les initiateurs de ce fabuleux événement.

Quand les «Artisans du sable» ont annoncé par la voix de la radio que dorénavant, ils laisseraient à d'autres le soin d'organiser le concours annuel de châteaux de sable, d'aucuns croyaient que l'avenir du plus populaire événement jamais organisé aux Îles serait menacé. Mais tel n'était pas le cas. Très vite, des gens se mobilisaient afin d'assurer la survie du concours. Déjà cette année, Nicole Grégoire et Albert Cummings s'enjoignaient la collaboration de plusieurs bénévoles, mais aussi de représentants d'Arrimage, d'Attention Frag'Îles, de FIM, de l'Association ouïstique et de la Municipalité de Havre-Aubert. Ce nouveau soutien a permis aux organisateurs de veiller à ce qu'aucun détail ne soit omis, avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

C'est donc une foule record qui envahissait la plage de Sandy Hook ce samedi-là. Les organisateurs s'entendent pour dire qu'il y avait de 12 à 15 000 personnes, ce qui représente plus du tiers de la population à cette période-ci de l'année, la population totale des Îles en d'autres moments.

Des gens de la Gatineau confiaient à Mme Grégoire qu'un événement beaucoup plus modeste dans leur région aurait nécessité la présence d'une cinquantaine de policiers. Ici, il y avait bel et bien des ambulanciers sur place, mais aucun policier pour assurer la sécurité. L'événement a, depuis toujours, été célébré dans le calme et jamais les organisateurs ont pensé qu'une présence policière était justifiable. La foule leur aura donné raison une fois de plus puisqu'elle a fait preuve de beaucoup de civisme.

Certains spectateurs ont préféré un point de vue différent, et c'est par la mer qu'ils sont venus apprécier la beauté des châteaux. Jamais autant de bateaux n'avaient été témoins de cet événement. Pêle-mêle, des bâtisseurs, des baigneurs, des curieux, des juges, déambulaient sur

la plage ou restaient étendus, c'est selon, à se faire bronzer au soleil. Un soleil qui, après avoir été si longtemps absent du paysage madelinot, se montrait éclatant ce jour-là.

Aucune anicroche n'a été rapportée, si ce n'est malheureusement la performance de Pauline Gervaise-Grégoire, qui présentait une chorégraphie de danse et qui a dû être interrompue à cause d'une panne de courant. Un peu plus tard, quelques membres de la société taoïste faisaient une démonstration de tai chi. Également, des jeunes de l'Harmonie des Îles, sous l'égide de Renaud Tellier, allaient de châteaux en châteaux afin d'offrir des mélodies tirées des répertoires classique, jazz et bebop. Fidèles à la tradition, Attention Frag'Îles présentaient une fois encore, sous version améliorée, sa parade de mode écologique, au grand bonheur des enfants. Cette parade connaît toujours un réel succès, d'autant plus qu'elle précède le dévoilement des gagnants du concours.

75 équipes se sont disputé les nombreux prix offerts. D'autres grou-

pes ont préféré participer hors-concours tels les Caisses populaire des Îles, le Centre hospitalier de l'Archipel et les jeunes du Camp d'été de l'Istorlet. Le groupe «Rafale de sable 2» s'est mérité conjointement les 1er prix du jury et du public dans la catégorie adultes, alors que les «Créations Cendrillon» et «la Pointe à Marichite» se méritaient respectivement les deuxième et troisième prix de cette catégorie. Dans la catégorie enfants, «La forteresse du Gros-Cap» remportait également les 1er prix du jury et du public. Les deuxième et troisième prix étaient remportés par «Les bâtisseurs de demain» et le «Club de natation».

Dans la catégorie Familiales, «L'Istorlet» raflait la première place, alors que les deuxième et troisième places allaient aux équipes «Moulinsable» et «Bélangier». Quant aux prix de participation, ils furent attribués aux équipes «Ça veut pas dire», «Bélangier» pour un deuxième prix, comme le pour «Club de natation».

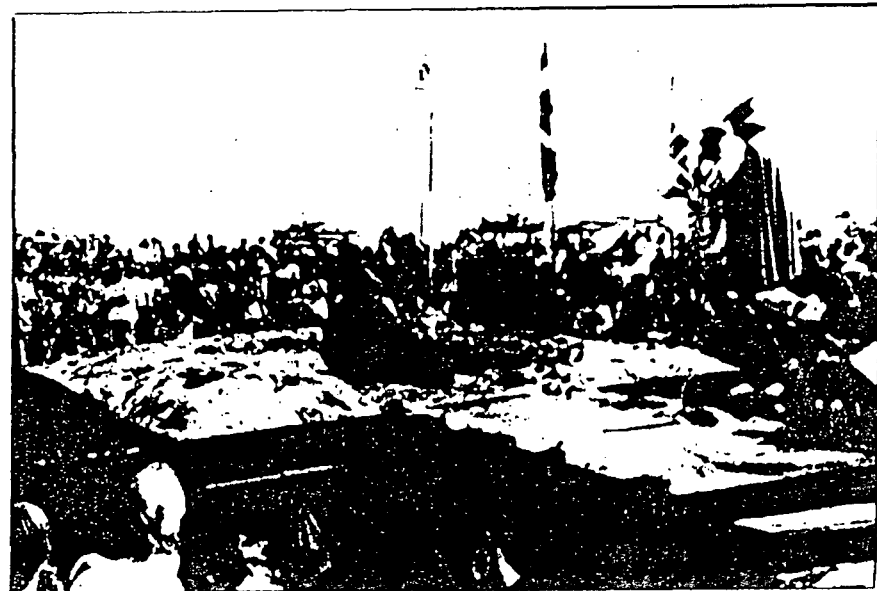
Une rencontre-bilan de la 7e édition du concours de châteaux de sable doit avoir lieu prochainement, mais d'ores et déjà, les organisateurs affirment que l'événement était une réussite à tous points de vue. La plage est demeurée très propre malgré l'affluence, la circulation était ordonnée et le public a respecté

les bâtisseurs et leurs oeuvres.

Pour le reste, c'est en septembre que l'on déterminera à qui reviendra la tâche d'organiser la prochaine édition du concours. Nicole Grégoire souligne que c'est peu à peu qu'elle et Albert Cummings se désengageront de leur responsabilité et ajoute: «ce qui est important, c'est que l'événement conserve le même esprit. Il serait facile de faire de l'argent. Juste à demander un dollar par personne qui se présente sur le site et on ferait une fortune. Mais c'est entre autre la gratuité qui fait la particularité de l'événement et on tient mordicus à ce qu'il en soit toujours ainsi.»

Cela sera possible si des commanditaires tels Natrel-Laval présents depuis la première édition du concours, CTMA, les Caisses populaires des Îles et le député Georges Farrah continuent d'encourager les efforts des organisateurs du concours. Un concours qui représente une réelle fête pour les yeux, un événement sans précédent.

Nathalie Deraspe



Le Radar. 16-08-93

Éliminons des plages les VTT et les 4X4

À notre éditeur,
à vous tous et toutes,

Pour donner suite à la lettre de monsieur Philip E.J. Green dans l'édition du Radar du 16 août 1993, je tiens à lui donner mon appui. Si nous voulons protéger le pluvier siffleur et aussi préserver notre industrie touristique (car il ne faudrait pas attendre que le touriste soit rendu ailleurs avant de réagir), je demande donc aux autorités de prendre leur rôle au sérieux et aux organismes concernés de mettre l'emphase sur les moyens à prendre pour éliminer complètement de nos plages les véhicules tout-terrains et

les 4X4 qui sont une infiltration dans la vie des gens d'ici et d'ailleurs qui recherchent la liberté et l'évasion qu'on ne retrouve pas ailleurs.

De plus, les véhicules tout-terrains et les 4X4 constituent une menace pour la faune et la flore, une menace pour notre industrie touristique, la 2^e en importance aux îles pour nos enfants et aussi pour les aventuriers. Qui n'a pas vu ou entendu quelqu'un se plaindre qu'un véhicule tout-terrain est passé à quelques pieds seulement de lui alors qu'il

était en train de lire ou de se reposer sur nos si belles plages. Et que penser de certains conducteurs qui osent narguer les femmes qui s'y aventurent pour y faire le vide et ceci même en plein jour. Sans compter ces voyeurs en tout-terrains et 4X4 perchés sur le haut des dunes. Va-t-il falloir avoir un écran pour voir nos enfants jouer dans les dunes afin de s'assurer qu'un véhicule tout-terrain ne leur tombe dessus? Encore pire, va-t-il falloir attendre un accident mortel pour réagir ou encore comme tout

récemment, attendre qu'un journaliste «d'en dehors» fasse une critique salée dans un grand quotidien pour réagir?

Je pense que la population des îles et nos touristes ont le droit d'être consultés sur un sujet qui semble vouloir prendre de plus en plus d'ampleur.

À vous chers(ères) lecteurs(trices) de méditer sur ces propos.

Une âme
madeleineine.

Attention Frag'îles au kiosque d'Arrimage

Le groupe ATTENTION FRAG'ÎLES montera une exposition sur la protection des dunes, au kiosque Arrimage de l'aéroport des îles-de-la-Madeleine. L'exposition qui se déroule du 27 décembre au 29 janvier 1994 vise principalement à sensibiliser le public à la nécessité de protéger le milieu dunaire; un milieu fragile qui abrite plusieurs espèces de flore et de faune et qui aide à protéger les terres intérieures contre l'érosion et l'inondation. L'exposition comportera des œuvres de quelques artistes, tels que Rémi Bergeot, François Gaudet, Carole Piédalue. ATTENTION FRAG'ÎLES, un organisme sans but lucratif, travaille pour la protection de l'environnement aux îles.

Le Radar 20 déc 1993

ATTENTION FRAGILES

Les milieux humides: des richesses à protéger

Couvrant une bonne partie du territoire madelinot, les milieux humides sont pourtant mal connus, et leur importance est souvent sous-estimée.

Les milieux humides, aux îles, ce sont les marais salés, les marais d'eau douce et saumâtres, les étangs, les prés et les tourbières. Ces habitats sont les sites de prédilection de plusieurs espèces de plantes rares ou susceptibles d'être désignées menacées. Par exemple, c'est au pourtour des marais salés que l'on retrouve l'Aster du golfe laurentien. Au Québec, cette espèce endémique se rencontre uniquement aux îles-de-la-Madeleine. De plus, les iris, le thé du Labrador, de même que les plantes carnivores telle la Sarracénie pourpre, sont autant de beautés que l'on peut observer dans les milieux humides qui nous entourent.

La faune aviaire, quant à elle, retrouve dans ces milieux des sites de reproduction et d'alimentation d'une grande importance; 70% des canards du Québec dépendent directement des milieux humides, dont les canards Pilet, Noir et Malard. De plus, 44% des oiseaux rares ou menacés, au Québec, fréquentent ces lieux. Mentionnons, entre autres, le Grèbe cornu: espèce vulnérable, au Québec, qui niche uniquement dans les étangs des îles-de-la-Madeleine, dans l'est du Canada. Le Pluvier siffleur, lui, profite de l'abondante nourriture qu'offre les marais salés pour s'y alimenter.

En plus d'être des habitats importants pour la faune et la flore, les marais, marécages et tourbières ont la faculté d'emmagasiner de grandes quantités d'eau qu'ils laissent écouler graduellement, régularisant ainsi les débits et favorisant une meilleure stabilité du niveau d'eau de la nappe phréatique. En filtrant l'eau, les milieux humides agissent comme les reins du corps humain, en retenant les sédiments en suspension et en filtrant des polluants tels les phosphates et les métaux lourds, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'eau potable.

Une des plus grandes menaces pour les milieux humides est l'urbanisation par les remblais pour le développement domiciliaire, industriel, récréatif ou touristique, et pour la construction de systèmes routiers. La coupe de la végétation en bordure des milieux humides, la pollution industrielle, collective ou domestique peuvent endommager grandement ces milieux.

Il est essentiel pour nous et pour les générations futures de prendre conscience de l'importance des milieux humides en évitant toute intervention néfaste, en évitant de prélever les espèces vivantes menacées et en respectant la vie de ces milieux.

ATTENTION FRAGILES

Pour plus de renseignements: 986-6644

Le Radar

9 mai 1994

• À tous les usagers de véhicules tout terrain ou 4X4...

À tous les usagers de véhicules tout terrain ou 4X4, Attention Fragiles demande votre collaboration pendant cette période de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux dans l'archipel. SVP évitez de rouler dans des zones autour des marais et des étangs et si vous devez rouler sur la plage, roulez svp au bord de l'eau. Votre collaboration est très importante.

Le Radar
27 juin 1994

• La protection des dunes au concours de Châteaux de sable

Plusieurs milliers de personnes sur la plage en même temps créent une ambiance extraordinaire mais peuvent aussi causer du tort à un milieu fragile. Alors, Attention Fragiles, la Corporation du Concours, et la municipalité de l'Île du Havre-Aubert demande votre collaboration afin de protéger les dunes lors du concours de châteaux de sable. S.V.P. évitez d'escalader les dunes avec des véhicules motorisés, des bicyclettes ou d'autres engins. Si vous campez sur les lieux, restez dans la zone désignée par la municipalité; évitez de camper dans les dunes. Utilisez le plus possible la passerelle installée à l'entrée centrale afin d'accéder à la plage. Ces gestes aideront à préserver ce beau milieu pour les générations de châteaux de sable à venir.

Et si 15 000 personnes plantaient chacune un foin de dune qu'est-ce qui arriverait?... une partie de la dune serait restaurée! Alors Attention Fragiles vous invite à venir participer à la restauration d'une dune en plantant un foin de dune entre 11 h 00 et 17 h 00 lors du concours de châteaux de sable. Les dunes, la plage... un milieu intéressant mais si fragile!

Le Radar 01-08-1994

Feuilleton Club d'ornithologie
des Iles

**SAMEDI 12 JUIN Recensement régional
des Pluviers siffleurs.**

Parcourons les plages des Iles à la recherche
du Pluvier siffleur. Formation de groupes à
l'avance.

Date limite pour s'inscrire le 30 mai 1993.

Responsable: Bernise Leblanc 986-3078

" AU VIEUX TREUIL "
Programmation - été 1994

JUIN ET JUILLET

Sylvain Lelièvre	30-1-2
Après-midi concert: Classe d'enfants École Manon Trottier 14h00	3
Marie-Denise Pelletier	6-7-8-9
Les dimanches des Iles: Lyne Lapierre	10
Angèle Dubeau	14-15-16
Après-midi pour enfants (5 ans et plus) Théâtre de marionnettes " Attention fragile " 14h00	17
La bande Magnétik	21-22-23
Les dimanches des Iles: Jocelyn Thériault	24
Francine Raymond	25-26-27-28
Oliver Jones - Michel Donato	29-30
Les dimanches des Iles: Pol Chantraine et Claude Lafrance " À nous trois Brassens "	31

AOÛT

Isabelle Mayereau	3-4-5
Les dimanches des Iles: " Les 4 Jeudi "	7
Notre premier show d'adieu	
Jimmy James Blues Rock	10-11-12
Festival Acadien	13-14
Fête nationale des acadiens: Bertrand Déraspe	15
Jean-Guy Moreau	18-19-20
Les dimanches des Iles: France Arseneau	21

- * LES SPECTACLES COMMENCENT À 21 HEURES.
- * LES BILLETS SONT EN VENTE AU VIEUX TREUIL, TOUS LES JOURS, À PARTIR DE 14H00, AINSI QU'À LA BILLETTERIE D'ARRIMAGE, AU DÉPANNEUR DU VILLAGE À CAP-AUX-MEULES. DES BILLETS DE SAISON SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES.
- * POUR RÉSERVATIONS: 937-5138 (24 HEURES). À PARTIR DE 19H30, LES BILLETS RÉSERVÉS NON RÉCLAMÉS SONT REMIS EN VENTE.

Assurer la protection des espèces menacées ... un investissement à long terme

Attention Fragîles, en collaboration avec le Service canadien de la faune et le Fonds mondial de la nature poursuit ses activités de sensibilisation et de protection des espèces menacées ou vulnérables dans l'archipel. En ce qui concerne le Pluvier siffleur, Claude Roy, biologiste et Bernise Leblanc, technicienne continuent actuellement l'inventaire de la population de cet oiseau menacé mondialement de disparition. La période de nidification a débuté cette semaine et l'équipe procédera à l'installation des structures de protection autour des nids situés dans les zones susceptibles au dérangement. Rappelons que le Pluvier siffleur niche sur le haut de la plage dans les zones parsemées de cailloux et de coquillages. Quatre oeufs qui se camouflent très bien avec les environs sont pondus dans une légère dépression sur la plage. La période de couvaison est de 28 jours. Nous vous demandons de ne pas entrer à l'intérieur des structures de protection et d'observer le Pluvier siffleur de loin à l'aide de jumelles afin d'éviter des dérangements inutiles. Dans les zones de nidification, il serait bien de garder votre chien en laisse. Si vous organisez une activité sur la plage, nous apprécierions si vous pouvez nous contacter afin de vérifier s'il y a des pluviers à cet endroit.

En ce qui concerne le Grèbe cornu, oiseau vulnérable qui niche dans les étangs, François Shaffer biologiste du SCF et Alain Richard, biologiste d'Attention Fragîles poursuivent l'inventaire de la population du Grèbe cornu dans l'archipel ainsi qu'une analyse de sa situation actuelle. Ceux qui désirent observer le Grèbe cornu, nous vous demandons de rester à une très bonne distance des sites de nidification et de rester à l'intérieur de votre voiture si vous êtes arrêtés sur le bord de la route afin d'observer l'oiseau. Par ces actions, on s'assure qu'on n'ajoute pas de stress pendant la période de nidification.

De plus, François et Alain auront l'oeil ouvert sur la Sterne de Dougall qui comme d'autres espèces de sternes partout dans les maritimes, subissent des pressions venant des grandes populations de goélands.

Rappelons que les fonds utilisés pour des activités de protection des espèces menacées proviennent des programmes fédéraux réservés à la protection de la nature au Canada. Pour certains, la protection des espèces menacées peut sembler être une perte de temps. Les commentaires comme "tant d'efforts pour un petit oiseau" ne sont pas rares tout comme les rumeurs non fondés que le Pluvier siffleur est responsable de l'annulation de projets importants de développement dans l'archipel (par exemple, le pont d'Havre-aux-Maisons. ...)

Par contre, il est important de spécifier que les espèces menacées sont un signe de déséquilibre dans l'environnement et que ce déséquilibre finira tôt ou tard par affecter l'être humain. C'est comme un château de cartes, chaque carte tenant un rôle de soutien dans la structure. À chaque fois qu'une carte ou une espèce disparaît, la structure devient de plus en plus fragile.

Présentement, on estime que 2 à 3 espèces animales ou végétales disparaissent de la terre à chaque jour. **L'extinction... c'est pour toujours!**

Pour plus de renseignements, téléphonez à Attention Fragîles au 986-6644.

EACH DAY, 2 TO 3 PLANT AND ANIMAL SPECIES BECOME EXTINCT

No matter how big or small, all living species in the world play an important role in maintaining a balance in nature. Like a house of cards, each time one disappears, the risk that the whole house crumbles greatly increases.

Extinction is irreversible!

Protecting species also means protecting ourselves!

Attention Fragiles

986-6644

1090
World Wildlife
Fund

1090
Canadian
Wildlife
Service

BLOC-NOTE

Le Radar

LA NAISSANCE DES OISILLONS DE PLUVIER SIFFLEUR A COMMENCÉ

Le Pluvier siffleur, oiseau menacé mondialement de disparition, niche depuis maintenant plus d'un mois sur les plages des Îles. Après une période de 28 jours d'incubation, la nouvelle génération commence à paraître à quelques endroits. Dès l'éclosion des oeufs, les oisillons du Pluvier siffleur sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils se nourrissent par eux-mêmes sous la surveillance des parents. Ils quittent alors la structure de protection qui a été installée autour du nid afin de rechercher la nourriture au bord de l'eau ou sur l'estran (surtout du côté lagunaire). C'est à ce moment que plusieurs d'entre eux sont écrasés par des véhicules motorisés ou par des piétons qui croient souvent que les oisillons sont nourris au nid comme d'autres espèces d'oiseaux. Nous vous demandons donc d'éviter le plus possible les zones d'alimentation du Pluvier siffleur ou au moins de rester loin des oisillons. La survie du Pluvier siffleur dépend de vous! Pour plus de renseignements, téléphonez à 986-6644.

-30-

Source: Patricia Bell
Attention Fragiles
986-6644

Publicité

Le Pluvier siffleur, oiseau menacé mondialement de disparition, niche sur nos plages.

Dès l'éclosion des oeufs, les oisillons quittent les zones protégées pour se nourrir au bord de la mer ...

S.V.P. ATTENTION À NOS ENFANTS!

**Article
for
The First Informer**

A message to all users of all terrain vehicles or 4x4

Attention Fragîles needs your important collaboration during the spring and summer nesting seasons of numerous bird species in the Islands. Please avoid driving in areas around marshes and ponds and if you must go on the beach (verify your municipality's rules and regulations), please drive along the water's edge. The number of young chicks reared during the reproduction period represents each species chance to maintain their population numbers. Your collaboration is therefore extremely important!

-30-

Attention Fragîles
986-6644

**ATTENTION
FRAGILES**

Entre l'oeuf et le Pluvier siffleur

Ces dernières années, le Pluvier siffleur a beaucoup fait parler de lui. Cette espèce mondialement menacée n'est présente qu'aux Iles-de-la-Madeleine au niveau du Québec. Ainsi, plusieurs moyens ont été mis sur pieds pour sa sauvegarde. Nous connaissons la fragilité de l'espèce, son habitat, ses oeufs peu visibles, etc. Cependant, on ne mentionne pas souvent l'état entre l'oeuf et l'adulte. Pourtant, les oisillons représentent un aspect non négligeable de la fragilité de l'espèce. Effectivement, après une incubation d'environ vingt-huit jours, ce sont de frêles petits qui naissent. Aussitôt leur duvet séché, ceux-ci quittent leur nid (donc la protection visuelle des périmètres) sous la surveillance des parents pour aller se nourrir près d'un cours d'eau ou de sable humide. Les oisillons sont à ce moment la proie des goélands et des corbeaux.

La plage étant un endroit très fréquenté en juillet et août, les oiseaux en sont perturbés. Si les petits réussissent à échapper à nos pieds maladroits, et aux véhicules, ils sont en état de panique et se séparent de leurs parents. Ainsi, ils sont visibles et plus susceptibles d'être prédatés. Les oisillons du Pluvier siffleur se déplacent de plus en plus aisément et rapidement jusqu'à l'âge de vingt-cinq jours où ils parviennent à voler. À ce moment, les risques d'être prédatés ou écrasés sont presque nuls. Entre sa naissance et son envol, l'oisillon a un statut très précaire. Peu d'entre eux réussissent à survivre. Attention Fragiles a donc décidé de mettre sur pieds un programme de sensibilisation pour les oisillons du Pluvier siffleur. Depuis l'année dernière, une personne se déplace sur des plages fréquentées en période critique (juillet-août) afin de sensibiliser les gens à la situation de ces oisillons.

Lors de nos promenades sur les plages, portons attention au sifflet de cet oiseau qui nous indique souvent la présence d'un nid ou de petits. En véhicule par contre, il est presque impossible d'entendre ni même de voir les oisillons. Il serait donc essentiel de ne pas rouler en véhicule sur les plages ou de le faire à vitesse réduite. Ainsi, en plus d'être gardien de notre belle nature, vous veillerez sur votre propre sécurité.

ATTENTION FRAGILES

Le Radar 15 août 1994

**ATTENTION
FRAGILES**

Les espèces menacées

Qui n'a pas encore entendu parler du Pluvier siffleur? Pourtant bien des gens ne connaissent pas ses habitudes de vie, ses aires de nidification et d'alimentation, ses comportements face aux menaces. Cependant, nous entendons souvent: "Tiens, ils barrent encore la plage pour ce petit oiseaux".

Déclaré menacé mondialement de disparition depuis 1985, le Pluvier siffleur a graduellement déserté les plages de la Gaspésie et de la Côte Nord. Cependant il existe un coin reculé du Québec où cette espèce niche toujours, c'est chez-nous, sur les plages des Iles-de-la-Madeleine. Cette population du Québec résiste toujours et ses effectifs augmentent graduellement grâce aux moyens de protection utilisés, mais serait-elle capable de survivre sans ces moyens?

L'inventaire du Pluvier siffleur effectué sur les plages des Iles au cours de l'été 1994 a permis de dénombrer une cinquantaine de couples sur nos plages. Depuis le début du suivi de la population des Iles, le nombre de couples qui se reproduisent sur nos plages a augmenté de 26%, soit 37 couples reproducteurs en 1987 comparativement à 50 en 1994. Ce sont là des signes encourageants.

Vous me direz pourquoi mettre autant d'efforts pour sauver un oiseau? Le problème n'est pas l'oiseau, c'est l'utilisation que nous faisons de son habitat (plage et dune). En effet, avec l'augmentation des loisirs de toutes sortes sur les plages, c'est l'habitat de cet oiseau et d'autres espèces qui est menacé et lorsque l'habitat disparaît, l'espèce ne peut plus compléter son cycle de vie alors elle disparaît également. Présentement les efforts de protection déployés pour sauver le Pluvier siffleur sont mis en place car si aucune intervention n'est faite, l'espèce disparaît à coup sûr! Par contre pendant ce temps nous travaillons à développer de nouveaux moyens de protection de son habitat (sensibilisation, négociations avec divers utilisateurs des plages, etc.) Rassurez-vous, il n'est pas question d'interdire l'accès aux plages, nous en sommes tous de fervents utilisateurs, il s'agit d'apprendre à reconnaître les zones de nidification et à les respecter.

Pourquoi la sauvegarde des espèces est-elle si importante? Les espèces menacées nous avertissent qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans l'environnement. Certaines disparaissent suite à des niveaux de pollution trop élevés, d'autres parce qu'elles sont trop exploitées et d'autres encore parce que leur habitat est perturbé par l'action humaine. À chaque espèce qui disparaît, c'est un maillon de moins dans la chaîne qui unie les espèces entre elles et leur permet de survivre. N'oublions pas que l'être humain est également une espèce animale et qu'il n'est pas à l'abri de la disparition.

ATTENTION FRAGILES

Le Radar 29 août 1994

Le Radar 03 octobre 1994



Les Iles ont-elles les moyens de perdre leur industrie touristique?

Les Iles-de-la-Madeleine peuvent-elles se permettre de perdre leur industrie touristique ou même la voir diminuer de façon considérable? Dans cette période d'insécurité économique causée par la crise dans l'industrie de la pêche, les Iles deviennent, au contraire, de plus en plus dépendantes du tourisme. Pendant les deux dernières décennies, la popularité des Iles en tant qu'endroit touristique n'est pas à dénier. En effet, l'industrie touristique n'a pas cessé de croître à un rythme continué générant des bénéfices importants pour l'économie locale. Avec des retombées économiques de plus de 20 millions \$ par année, le tourisme fournit du travail et donc du pain sur la table pour un nombre croissant de résidents de l'archipel.

Questionnés dans les sondages de l'Association touristique régionale des Iles, les touristes déclarent avoir choisi l'archipel comme destination pour: le dépaysement, l'exotisme, la mer et les plages, le beau paysage, le calme et la tranquillité. Dans les nombreux articles écrits sur l'archipel, les journalistes disent retrouver aux Iles un endroit qui reste encore authentique et relativement intact, contrairement à d'autres destinations touristiques qui n'ont pas su préserver les qualités qui ont attiré, en premier lieu, les touristes. Ils ont cédé la place à la commercialisation, autorisé des aberrations qui ont détruit leurs paysages et se sont permis de voir un signe de \$ au bout de chaque contact avec les gens. Comme résultat, l'industrie touristique dans ces endroits décline de façon alarmante.

Ici aux Iles, sommes-nous à l'abri de ces mêmes erreurs? Avons-nous mis en place des mesures adéquates pour s'assurer que les Iles restent un endroit touristique (et de vie) de première qualité? En ce moment, est-ce qu'il y a une volonté politique de protéger cette qualité? Le beau paysage des Iles n'est-il pas mis en danger par les traces de véhicules motorisés qui se multiplient dans les dunes, sur les buttes et dans d'autres milieux naturels de l'archipel. Les véhicules qui se promènent sur les plages en plein été préserveront-ils le calme et la tranquillité tant recherchés aux Iles... sans parler des "sea-deos" qui commencent à apparaître et qui sont réputés à l'extérieur des Iles comme une nuisance. La construction au détriment du milieu naturel ne met-il pas en danger la beauté des Iles.

Avons-nous les moyens de perdre notre industrie touristique? Si la tendance actuelle se maintient, nous allons peut-être bientôt le savoir.

Attention Fragiles

Le Radar 04-11-1994



La conservation des habitats... comment s'impliquer?

L'expression "protéger l'environnement" devient de plus en plus populaire. Jusqu'à tout récemment, la protection de l'environnement était assurée, en grande partie, par l'état. Pensons entre autres aux acquisitions de terrains pour la création de réserves nationales de faune, de réserves écologiques, de parcs ou refuges d'oiseaux migrateurs. Les objectifs de départ de ces statuts visaient le maintien de la biodiversité en protégeant les habitats essentiels à certaines espèces fauniques et floristiques rares ou menacées. Cependant, ces statuts de protection sont relativement dispendieux pour l'état et les clauses restrictives à l'utilisation de ces secteurs ne font pas toujours l'unanimité dans la population.

Né aux États-Unis et graduellement implanté au Canada anglais, un nouveau concept, basé sur la participation des propriétaires fonciers, est apparu afin d'assurer la conservation du patrimoine naturel: l'intendance privée. Depuis quelques années, l'intendance privée fait ses premières percées au Québec et donne d'excellents résultats.

L'intendance privée consiste à impliquer le propriétaire foncier dans un processus de conservation des habitats par l'entremise d'une entente signée entre le propriétaire privé et un organisme qui veut protéger cet habitat. En terme d'utilisation de terrain, les clauses prévues à l'entente respectent les besoins du propriétaire tout en respectant et préservant l'habitat à court et à long terme. Donc, contrairement aux anciennes façons de conserver les habitats par lesquelles le gouvernement restreignait souvent l'accès au site, l'organisme en chargé du programme d'intendance ne fait que s'assurer que le propriétaire respecte les termes prévues à l'entente. Le propriétaire peut donc profiter de sa terre, tout en conservant l'intégrité de l'habitat qu'on y retrouve. Les ententes négociées peuvent prendre la forme d'un bail de durée variable, de servitude, de legs, etc.

L'intendance privée... une option intéressante pour les Iles?

Le Radar 4-11-1994



La problématique de la circulation motorisée "hors route" ou en sommes-nous?

Le 8 avril dernier, l'Atelier d'étude sur la problématique de la circulation motorisée dans les dunes et sur les plages aux Iles-de-la-Madeleine qui a été organisé par la Municipalité régionale de comté, le C.L.S.C., l'Association touristique des Iles et Attention Fragiles, a permis de dresser une liste des priorités et ensuite d'élaborer un plan d'action pour solutionner cette problématique.

Ainsi, dans le cadre du "Programme d'aide à la prévention des habitats", Attention Fragiles a débuté récemment un volet qui rejoint de près les étapes 1 et 2 du plan d'action. Ce projet nous permettra d'identifier les zones fragiles au niveau écologique et de déterminer l'utilisation actuelle des différents milieux naturels par les résidents de l'archipel et les visiteurs. Ensuite, nous ferons la cartographie du réseau des sentiers principaux déjà existants dans ces milieux.

Ce travail fournira une base qui saura être utile lors de la mise en place des solutions concrètes tel que le réseau de sentiers balisés pour la circulation motorisée "hors-route" que les Clubs de VTT veulent installer. Cette démarche tiendra compte des besoins du milieu en relation avec différents facteurs dont: le plan d'urbanisme des municipalités, le respect du bien-être et la sécurité des usagers de la plage, les secteurs d'importance au niveau écologique, les zones de cueillette de mollusques...

Une situation qui en concerne plusieurs

Beaucoup de monde sont concernés par la circulation "hors route" qui permettent d'accéder à des endroits qui étaient jusque-là inaccessibles.

Plusieurs résidents et visiteurs s'inquiètent pour leur sécurité et celle de leurs enfants sur la plage, d'autres déplorent la destruction du milieu naturel, et d'autres encore s'inquiètent pour la sécurité des utilisateurs eux-mêmes qui parfois portent des vêtements non-sécuritaires ou qui conduisent de façon dangereuse.

De leur côté, les utilisateurs qui ont payé entre 7 000 \$ à 11 000 \$ pour leurs véhicules, veulent les utiliser. Avec plus de 1 000 véhicules tout-terrain sur les Iles sans compter les véhicules avec l'option 4X4, il faut mettre en place des solutions qui sont efficaces et tiennent compte des besoins des gens.

Ce travail nécessite une grande concertation de tous et de toutes. Nous tiendrons la population au courant du déroulement de ce projet. Si vous avez des commentaires ou voulez plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 986-644.

ATTENTION FRAGILES

"L'environnement, c'est important!"

Le Radar 24-03-95

Le Radar 24-03-95

Il y a quelques semaines, nous avons eu l'opportunité de recevoir à la polyvalente, une intervenante du mouvement "Attention Fragiles".

En effet, Mme Bernise Leblanc, a su, une fois encore capter l'intérêt des jeunes de 1ère secondaire, en leur présentant un cours d'information touchant les espèces menacées.

Vidéo, explications très imagées et pour terminer, le jeu "Quelques Arpents de plage" ont fait de ce cours, un complé-

ment aux données déjà vues dans notre programme d'Écologie.

Les jeunes ont beaucoup apprécié et ils sont de plus en plus sensibiliser à l'environnement.

Merci Bernise et... à l'an prochain.

Les étudiants et les profs de 1ère secondaire

Marie Landry
Adèle Vigneau

Environnement naturel et humain

Les Iles se décident à le protéger

Un grand pas vient d'être franchi dans le dossier sur la circulation motorisée dans les dunes, sur les plages et dans d'autres milieux fragiles des Iles-de-la-Madeleine. Mercredi 2 mars, les principaux intervenants ont pris la décision de restreindre et réglementer la circulation des véhicules motorisés dans ces lieux.

par Emmanuelle Bégulneau

La nouvelle réglementation comprend deux mesures principales, qui entreront en vigueur dès le premier juin de cette année. En premier lieu, il sera formellement interdit de circuler en véhicule motorisé sur la dune végétée et dans les milieux humides à l'année longue, sauf sur un sentier déterminé à cet effet qui permettra l'accès à certains sites. En second lieu, entre le premier juin et le 15 septembre de chaque année, les véhicules motorisés n'auront pas le droit de circuler sur les plages, excepté aux endroits qui seront désignés accessibles aux fins utilitaires pour les véhicules motorisés hors-route.

Domages Irrémediables

"Ces mesures de contrôle sont devenues nécessaires" rappelle le Comité de travail sur la circulation motorisée hors route aux Iles. Le problème a commencé à surgir il y a une dizaine d'années lorsque des baigneurs et des habitants se sont plaints de subir les nuisances causées par les véhicules motorisés.

Avec les années, les propriétaires de véhicules motorisés hors-route se sont multipliés - ils sont environ 1000 aujourd'hui - et les problèmes se sont amplifiés jusqu'à créer des dommages à l'environnement que certains observateurs considèrent irrémediables.

La biologiste Gisèle Lamoureux dénonçait récemment ces dommages dans une série d'articles parus dans LA PRESSE, et appelait les autorités madeleiniennes à prendre une décision rapide.

Le contenu reste à voir

Mais de nombreux points restent encore à clarifier avant que la réglementation soit mise en place. Si les divers intervenants, soient la MRC des Iles, le CLSC, le club de VTT, l'Association Touristique régionale et Attention Fragiles sont d'accord avec cette nouvelle décision, il reste à édicter le nouveau règlement, installer les balises et les panneaux de signalisation, déterminer les sentiers accessibles aux véhicules motorisés et établir les amendes qui pourraient toucher les contrevenants.

D'ores et déjà, ce nouveau règlement bénéficiera du soutien de la Sûreté du Québec: les agents pourraient faire appliquer le règlement, car ce dernier est uniforme et il concerne la sécurité des usagers. Mais il faudrait voir dans l'avenir comment les différentes municipalités agiront pour convaincre leurs commettants de la nécessité d'une telle réglementation, et surtout comment elles la feront respecter. En attendant que le gouvernement du Québec ne présente lui-même un projet de loi sur la question des véhicules tout terrain et des motoneiges.



Atelier d'interprétation sur le Pluvier siffleur
samedi le 15 juillet 1995 à 10h30 (durée : 1.5 heure)

Vous avez beaucoup entendu parler du Pluvier siffleur, oiseau menacé mondialement de disparition, mais vous aimeriez le voir et le connaître davantage. Cet atelier vous amènera sur le terrain afin de l'observer et d'expliquer ses comportements, son habitat, et ses particularités. Vous pouvez vous inscrire à cet atelier en téléphonant à Attention Fragiles au 986-6644. Bienvenue à tous! (aucun frais)

Atelier d'interprétation : les dunes et les plages
samedi le 29 juillet à 10h00 (durée : 2 heures)

Les dunes et les plages vous fascinent? Alors cet atelier est une bonne occasion de faire la découverte de ce milieu. D'où vient le sable? Comment une dune se forme? Quelles sont les espèces qui y vivent? Voilà seulement quelques sujets qui seront abordés lors de cet atelier qui se tiendra sur la plage. Inscrivez-vous en téléphonant à Attention Fragiles au 986-6644. Bienvenue à tous! (aucun frais).

Atelier d'interprétation de la nature : les marais salés

Dans le cadre de ses ateliers d'interprétation de la nature, Attention Fragiles vous invite à la découverte des marais salés des Îles. Rencontre entre la mer et la terre, on retrouve un milieu fascinant qui abrite de nombreuses espèces animales et végétales. Dans cet atelier, nous irons autour des marais salés afin de découvrir les différents étages de végétation ainsi que la dynamique de ce milieu. Rendez-vous **dimanche le 10 septembre à 10h30** aux bureaux d'Attention Fragiles, Centre communautaire Jos LeBourdais, 330 rue principale à Cap-aux-Meules. Bienvenue à tous! Pour plus de renseignements : 986-6644.

L'interdiction de circuler dans les dunes et les milieux humides, c'est pas une rumeur...

La MRC des Iles et le Comité sur le contrôle de la circulation motorisée hors route aux Iles, tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont, depuis juin dernier, respecté l'interdiction de circuler sur les plages et les dunes des Iles contribuant ainsi au maintien de la qualité de vie aux Iles. Avec l'automne, ils tiennent à rappeler à la population les points suivants:

Même avec la fin de la saison estivale le règlement sur la circulation motorisée hors route sur les plages, les dunes et les milieux humides demeure en vigueur.

Après le 15 septembre, les véhicules sont autorisés à circuler sur les plages, le plus près possible de la mer (partie appelée estran) mais jamais là où commence à pousser des

La circulation est interdite dans toutes les dunes sauf sur les sentiers prévus et clairement identifiés.

herbes (foin de dunes, caquillier, sabline...). Prudence, civisme et modération sont des consignes complémentaires, ça va de soi.

La circulation est interdite dans toutes les dunes sauf sur les sentiers prévus et clairement identifiés. L'accès à la plage ne peut se faire que là ou des "entrées" sont prévues et clairement identifiées.

Pour les activités utilitaires de chasse, il est totalement interdit de circuler dans les milieux humides sauf sur les sentiers prévus et clairement identifiés.

La réglementation s'applique à tous les véhicules motorisés. (VTT, 4X4 et autre).

La S.Q. et les municipalités sont responsables de l'application du règlement.

Le comité et la MRC demeurent convaincus que le meilleur contrôle du règlement est encore celui que peut exercer lui-même l'utilisateur d'un véhicule motorisé en s'obligeant à respecter le règlement et la nature, et en invitant ses amis à en faire autant.

Rappelons que le présent règlement et son application visent à protéger notre environnement et ses milieux fragiles et riches à différents points de vue. L'état de dégradation accéléré des dunes et milieux humides, facilement observable, a nécessité cette intervention. Nous sommes assurés que tout le monde sortira gagnant de ce nouveau pacte sur la fréquentation et la protection de ces milieux.

L'ensemble du règlement, son application et ses impacts seront évalués au cours de l'automne. Le Comité et la MRC tiendront la population informée des résultats de ce travail. Quelques ajustements seront certes nécessaires mais, déjà, l'été qui s'achève a démontré qu'ensemble,

avec les efforts de chacun on pouvait avoir du succès sur la protection de la qualité de notre milieu de vie. Merci à chacun pour sa collaboration.

Le Radar, 22-09-95

On a respecté le règlement de la circulation sur les plages et dunes

«Il y a encore beaucoup de travail à faire pour atteindre pleinement les objectifs»

Cap-aux-Meules - Dans l'ensemble les intervenants de la question de la circulation motorisée sur les plages, dunes et milieux humides se disent satisfaits des progrès accomplis suite à l'adoption d'un règlement à cet effet. Il reste cependant beaucoup de détails à peaufiner et des améliorations à apporter si on veut atteindre les objectifs fixés.

par Achille Hubert

Le Radar 24-11-95

Ces objectifs visés par ce règlement, faut-il le rappeler, étaient d'assurer la sécurité et la tranquillité des plages des Iles, de protéger les milieux dunaires et humides ainsi que les espèces vivantes, la flore et la faune qui y habitent; il visait aussi à permettre les usages traditionnels comme la chasse, la pêche, la cueillette des petits fruits dans les dunes, le bois de côte sur la plage tout en conservant un esprit de développement durable, i.e. de ne pas tout abîmer sous prétexte d'avoir accès partout avec son VTT.

Les tracés seraient à réviser

La vingtaine d'intervenants (MRC, municipalités, ministères, S.Q. Clubs VTT, Attention Frag'Iles), qui participaient le 15 novembre dernier à une réunion-bilan ont déclaré à l'unisson que le règlement avait connu un vif succès en ce qui a trait à la tranquillité des plages, des baigneurs, touristes et madelinots. D'ailleurs les commentaires négatifs des visiteurs à cet égard furent à peu près inexistantes.

Le problème n'est toutefois pas résolu dans les dunes de sable; en effet, d'abord, le ministre des Ressources naturelles du Québec qui a juridiction sur ces territoires n'a approuvé aucun sentier de circulation dans ces dunes. Le règlement a permis de diminuer la circulation dans ces dunes sauf qu'il y aurait lieu de réviser les tracés souhaités par les usagers des VHR. On note des dédoublements de sentiers, certains qui passent dans des zones de nidification OU d'alimentation d'oiseaux; d'autres qui risquent de creuser des brèches dans les cordons de dunes.

Il y aurait lieu également de bien cartographier les sentiers afin de déterminer où les sentiers seront les moins dommageables et où ils seront interdits.

Il fut également proposé à cette rencontre d'aménager des aires de stationnement et des sites d'observation pour les chasseurs et pêcheurs sportifs afin de protéger l'habitat et la tranquillité de la sauvagine.

Quant aux usages traditionnels, il ne faudrait pas exagérer, disent les inter-

venants. Il n'est pas nécessaire de se rendre en VTT jusqu'à la «bouillée» de bleuets qu'on va cueillir. On pourrait consentir de faire quelques pas à pied; cela ne ferait que du bien à la santé de chacun.

L'intérêt commun avant tout

En conclusion de cette rencontre, il est évident qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour en arriver à une protection optimale des dunes et des milieux humides. Des efforts sont encore nécessaires même si on est déjà sur la bonne voie.

D'ailleurs, chacun a réaffirmé sa volonté de mettre devant toute chose l'intérêt public et de protéger le potentiel économique et écologique des milieux fragiles des Iles.

Quant aux municipalités, leurs représentants affirment que les moyens financiers de leur corporation sont limités et qu'il fallait restreindre les ambitions quant aux infrastructures de la circulation motorisée; on ne peut avoir des routes hors route pour chaque catégorie de véhicule. En général, on est d'accord pour affirmer qu'un règlement en lui-même ne peut solutionner tous les problèmes.

Voilà pourquoi on fait appel au sens des responsabilités de tous ceux et celles qui utilisent des VHR afin qu'ils collaborent avec les autorités dans un esprit de respect envers la nature et l'environnement physique qui appartient aux générations actuelles comme aux futures.

CFIM Annonces communautaires

Dates de diffusion: merc., jeudi, vendredi
4, 5, 6, août'93

Défilé de mode écologique au Concours de châteaux de sable

Les espèces retrouvées dans les milieux naturels viendront vous montrer leur plus beaux atours dans un défilé de mode écologique qui sort de l'ordinaire. Présenté par ATTENTION FRAGILES, **samedi le 7 août'93 à 16h00** sur le podium central au Concours de châteaux de sable.

**mardi, mercredi, jeudi
21 au 23 juin 1994**

À tous les usagers de véhicules tout terrain ou 4x4, Attention Fragiles demande votre collaboration pendant cette période de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux dans l'archipel. -- **S.V.P.** évitez de rouler dans des zones autour des marais et des étangs et si vous devez rouler sur la plage, roulez s.v.p. au bord de l'eau. Votre collaboration est très importante.

CFIM - Capsules radiophoniques

Attention Fragiles

Saison : Printemps (mars, avril, mai)

10 avril au 5 mai 1995	"Le renaud et le corbeau"
8 mai au 2 juin 1995	"Plantation d'arbres"
15 mai au 9 juin 1995	"Nidification du Pluvier siffleur"

Saison : Été (juin, juillet, août)

12 juin au 7 juillet 1995	"Véhicules motorisées hors-route"
10 juillet au 4 août 1995	"Forêt et eau potable"
7 août au 31 août 1994	"Milieux humides"

CFIM

Annonces communautaires

**mercredi, jeudi, vendredi
du 12, 13, 14 juillet 1995**

Attention Fragîles vous invite à son atelier d'interprétation sur le Pluvier siffleur, oiseau menacé mondialement de disparition. Cet atelier vous amènera sur le terrain afin d'observer l'oiseau, expliquer son biologie, son habitat et ses comportements. L'atelier aura lieu **samedi le 15 juillet de 10h30 à 12h00**. Inscrivez-vous à 986-6644. Bienvenue à tous!

**mercredi, jeudi, vendredi
le 26, 27, 28 juillet 1995**

Attention Fragîles vous invite à son atelier d'interprétation des dunes et des plages. Cest atelier vous amènera sur le terrain afin de découvrir les nombreux aspects de ces milieux. L'atelier aura lieu **samedi le 29 juillet de 10h00 à 12h00**. Inscrivez-vous à 986-6644. Bienvenue à tous!

mercredi et jeudi, le 9 et 10 août 1995

Venez participer en grand nombre au rallye sur l'environnement naturelle des Îles qui aura lieu sur La Grave dans le cadre du Festival Acadien. Vous pouvez faire le rallye n'importe quand **entre 13h00 et 19h00 le jeudi 10 août 1995**. Le départ se fait au bâtiment de La Gravière sur la Grave. Plusieurs prix à gagner! Bienvenue à tous!

**vendredi, samedi, dimanche
le 15, 16 et 17 septembre 1995**

Dans le cadre de ses ateliers d'interprétation de la nature, Attention Fragîles vous invite à la découverte des marais salés des Îles. Dans cet atelier, nous irons autour des marais salés afin de découvrir les différents étages de végétation ainsi que la dynamique de ce milieu. Rendez-vous **dimanche le 17 septembre à 10h30** aux bureaux d'Attention Fragîles, Centre communautaire Les LeBourdais, 330 rue principale à Cap-aux-Meules. Bienvenue à tous!

Chronique "Mon beau naturel" à CFIM

Heure : 17h30 Jour : les mercredis Date : À partir du 25 janvier'95

Date	Thème	Personne-ressource (* à confirmer)
25 jan 1995	Présentation de l'émission But et objectifs, sujets	Claude Roy ✓
1 février 1995	La migration des espèces (mammifères, oiseaux, reptiles...)	Patricia Bell ✓
8 février 1995	Les hauts et les bas d'un arbre aux îles	Claude Roy ✓
15 février 1995	La vie marine	Chantale Benard ✓
22 février 1995	Le monde fascinant des insectes (Partie I)	Patricia Bell ✓
1 mars 1995	Le retour des espèces : mais pourquoi certaines ne migrent pas?	Bernise Leblanc ✓
8 mars 1995	Les conditions de vie des femelles dans la nature	Patricia Bell ✓
15 mars 1995	L'anatomie d'un arbre : l'habit de fait pas le moine	Claude Roy ✓
22 mars 1995	L'environnement naturel : pourquoi le protéger?	Lucie Longuépée ✓
29 mars 1995	"Vu de c't'angle là" télé-théâtre sur la nature	Sylvie Rousseau Raymond Henry Sylvain Vigneau ✓
5 avril 1995	Être écologique dans un monde de consommation : quelques trucs	Patricia Bell ✓
12 avril 1995	Autant en emporte le vent ou : les dunes aux îles	Claude Roy ✓
19 avril 1995	L'éducation relative à l'environnement	Chantale Bénard

26 avril 1995	Le retour de nos espèces menacées (Pluvier, Grèbe, Sterne)	Bernise Leblanc
3 mai 1995	Être ou ne pas être menacé : pourquoi certaines espèces sont en danger (exemples internationales)	Patricia Bell
10 mai 1995	Planter des arbres chez-soi	Jacques Bourque (*)
17 mai 1995	La forêt et le printemps (plantes printanières)	Benoît Boudreau (*)
24 mai 1995	À la recherche des racines perdues : le monde des plantes	Alain Richard (*) et Patricia Bell
31 mai 1995	Quelles sont les espèces qui se cachent dans les marais?	Selma Pereira (*)
7 juin 1995	Sous nos pieds : la formation géologique des Îles	Lucie d'Amours (*)
13 14 juin 1995	Qui se ressemble s'assemble : un jour d'une vie dans une colonie d'oiseau	Sylvie Desrochers (*)
30 20 juin 1995	milieux humides Menu du jour ... les plantes comestibles	Chantale Benard
28 juin 1995	La conservation d'eau en période estivale (et à l'année)	Damien Turbide (*)
5 juillet 1995	Mettez vos bottes de caoutchouc : à la découverte des milieux humides	Selma Pereira (*)
12 juillet 1995	Le monde fascinant des insectes (Partie 2)	Patricia Bell
19 juillet 1995	Les mammifères terrestres	François Bourque (*)
26 juillet 1995	Qu'est-ce qu'on mange pour souper ... la chaîne alimentaire dévoilée	Claude Roy
2 août 1995	Dans les ténèbres : les chauve-souris démystifiés	Patricia Bell
9 août 1995	Problématiques internationales en environnement	Bruno Myrand (*)

Chronique "Environnement" à la Télévision communautaire

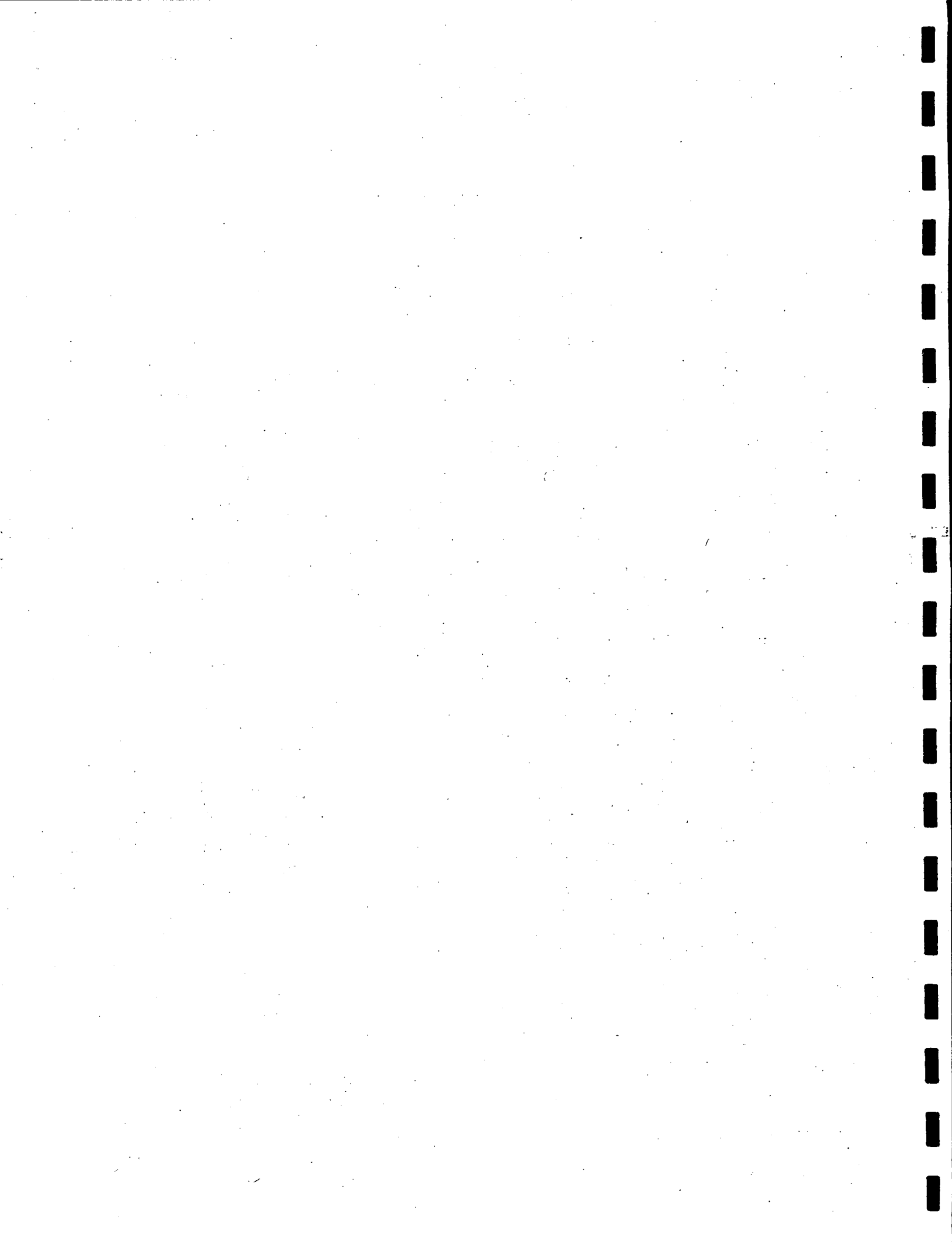
hiver 1995

Quand : à toutes les 3 semaines

Jour : les mercredis

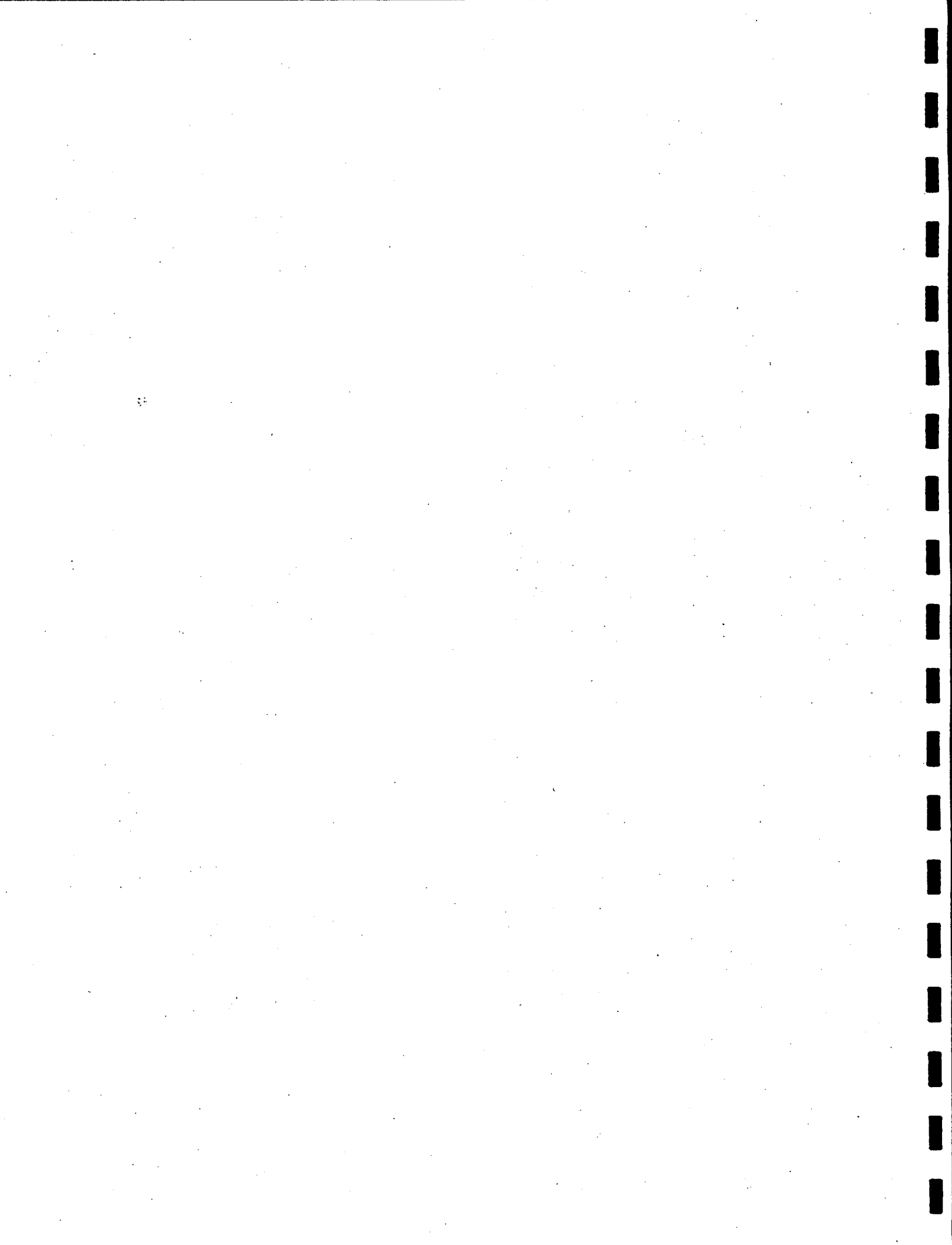
Date : À partir du 18 janvier'95

Date	Thème	Personne-ressource (* à confirmer)
18 janvier'95	Présentation de l'émission But et objectifs, sujets	François Bourque
8 février 1995	Les hauts et les bas d'un arbre aux Îles	Claude Roy Attention Fragîles
1 mars 1995	Les mammifères terrestres aux Îles	François Bourque
22 mars 1995	Autobiographie d'un grain de sable	Patricia Bell Attention Fragîles
12 avril 1995	Autant en emporte le vent ou : les dunes aux Îles	Claude Roy Attention Fragîles
3 mai 1995	Être ou ne pas être menacé : pourquoi certaines espèces sont en danger	Patricia Bell Attention Fragîles
24 mai 1995	Quelles sont les espèces que se cachent dans le marais?	Selma Pereira Attention Fragîles
9 juin 1995	à déterminer	François Bourque



ANNEXE:

**Exemplaire de la réglementation municipale concernant la
circulation motorisée hors-route,
adoptée à l'été 1995**



**RÈGLEMENT CONTRÔLANT
LA CIRCULATION DES VÉHICULES MOTORISÉS
SUR LES PLAGES, LES DUNES ET LES MILIEUX HUMIDES**

(VERSION DÉFINITIVE)

CONSIDÉRANT la fragilité de certains milieux naturels de la municipalité, entre autres les dunes et les milieux humides et l'importance de ces milieux tant au plan de la faune que de la flore;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la plage;

CONSIDÉRANT QUE la circulation des véhicules motorisés en ces milieux fragiles crée une nuisance tant sur le plan environnemental qu'en regard de la sécurité des baigneurs et autres usagers des plages;

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal qui permettent de régir les nuisances et de contrôler la circulation et le stationnement des véhicules;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été régulièrement donné à une séance du conseil quant à la présentation d'un règlement concernant la circulation des véhicules motorisés sur les plages, les dunes et les milieux humides de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
appuyé par
et résolu,

que le règlement suivant soit et est adopté et qu'il est statué et décrété par le dit règlement ce qui suit :

Article 1

Dans le présent règlement, les mots suivants ont le sens indiqué ci-après :

Plages : Étendues planes présentant une faible pente, formées entièrement de sable ou de gravier nu et situées en bordure de mer. La définition de "plages" comprend :

- la partie basse, sujette aux marées et communément appelée "estran"; et
- la haute plage, inondée uniquement par les vagues de tempête.

Dunes : Amoncellements de sable formés en creux et en crêtes par l'action éolienne. La définition de "dunes" vise et comprend trois (3) types de milieux :

- les trous de déflation (ou caoudeyres) et les couloirs perturbés, souvent dénudés de végétation et parfois inondés. On les identifie par leurs rebords accidentés;
- la dune active ou mobile dont la végétation est plus ou moins dense selon les endroits. La dune active débute là où on retrouve les premières traces de végétation sur la haute plage;
- la dune fixée, entièrement recouverte d'un tapis de végétation, laquelle se reconnaît à la présence d'espèces diversifiées de lichens, d'herbacées, de petits arbustes et parfois d'arbres.

Milieux humides : Lagunes, tourbières, prés salés, marais, marécages et étangs ainsi que leur pourtour.

Véhicules motorisés : Véhicules mus par un moteur; ce mot inclut tant les véhicules courants que les véhicules tout terrain (véhicules à quatre (4) roues motrices ou "4X4", véhicules motorisés hors-routes (tri-motos ou quatre roues, motocyclettes, etc.) ainsi que les véhicules de camping (roulottes ou maisons-motorisées).

- Article 2** Constitue une nuisance et est interdit le fait de circuler en véhicule motorisé sur les plages, les dunes et les milieux humides situés dans le territoire de la municipalité.
- Article 3** Toute circulation de véhicules motorisés constitue une nuisance et est interdite sur les plages situées dans les limites territoriales de la municipalité, entre le 1er juin et le 15 septembre de chaque année, sauf dans les corridors et dans les sentiers spécifiquement identifiés et balisés aux fins d'activités utilitaires (cueillette de mollusques, de bois mort, etc.). Lorsque permise et là où elle est permise, la circulation dans ces zones doit cependant être effectuée en évitant d'endommager ou de cueillir la végétation qui s'y trouve.
- Article 4** Toute circulation constitue une nuisance et est interdite en tout temps dans les dunes situées sur le territoire de la municipalité, sauf dans les sentiers spécifiquement identifiés ou balisés pour fins d'accès à la plage ou d'activités utilitaires. La circulation dans ces sentiers permis doit cependant être effectuée en évitant d'endommager ou de cueillir la végétation qui s'y trouve.
- Article 5** Toute circulation en véhicule motorisé constitue une nuisance et est interdite en tout temps dans les milieux humides situés dans les limites de la municipalité, sauf sur les sentiers et les accès aux zones de chasse, identifiés à cette fin et balisés par l'autorité municipale. La circulation dans ces sentiers permis doit cependant être effectuée en évitant d'endommager ou de cueillir la végétation qui s'y trouve.
- Article 6** Toute présence et tout stationnement aux fins de séjour de véhicules de camping sont interdits et constituent une nuisance sur les plages, les dunes, les milieux humides situés sur le territoire de la municipalité, sauf dans les secteurs zonés aux fins de villégiature, et sauf aux endroits déterminés par permis émis par l'autorité municipale compétente aux fins de la présentation d'un événement spécial.

Article 7

Se verra octroyer le permis mentionné à l'article 6, toute personne morale ou physique rencontrant les critères suivants :

- a) elle constitue un organisme sans but lucratif ou agit pour le bénéfice d'un tel organisme;
- b) le thème et l'essentiel du déroulement de l'événement spécial sont intimement reliés à des activités ne pouvant se tenir que sur les dunes et les plages;
- c) l'événement spécial en cause se doit d'être tenu entre le 1er juin et le 15 septembre de chaque année et la durée d'utilisation maximale des espaces désignés ne doit pas excéder une période de cinq (5) jours;
- d) l'utilisation pour fins de séjour de véhicules de camping doit être faite dans le respect de l'environnement;
- e) le site utilisé devra, à la charge du détenteur du permis, être par la suite remis dans son état original.

Article 8

Le présent règlement ne s'applique pas aux situations d'urgence ou de sauvetage qui nécessitent l'usage d'un ou de véhicules motorisés. Il ne s'applique pas non plus aux véhicules autorisés par la municipalité aux fins d'entretien des plages.

Article 9

Tout officier municipal désigné à cette fin et tout agent de la paix sont autorisés à veiller à l'application du présent règlement.

Article 10

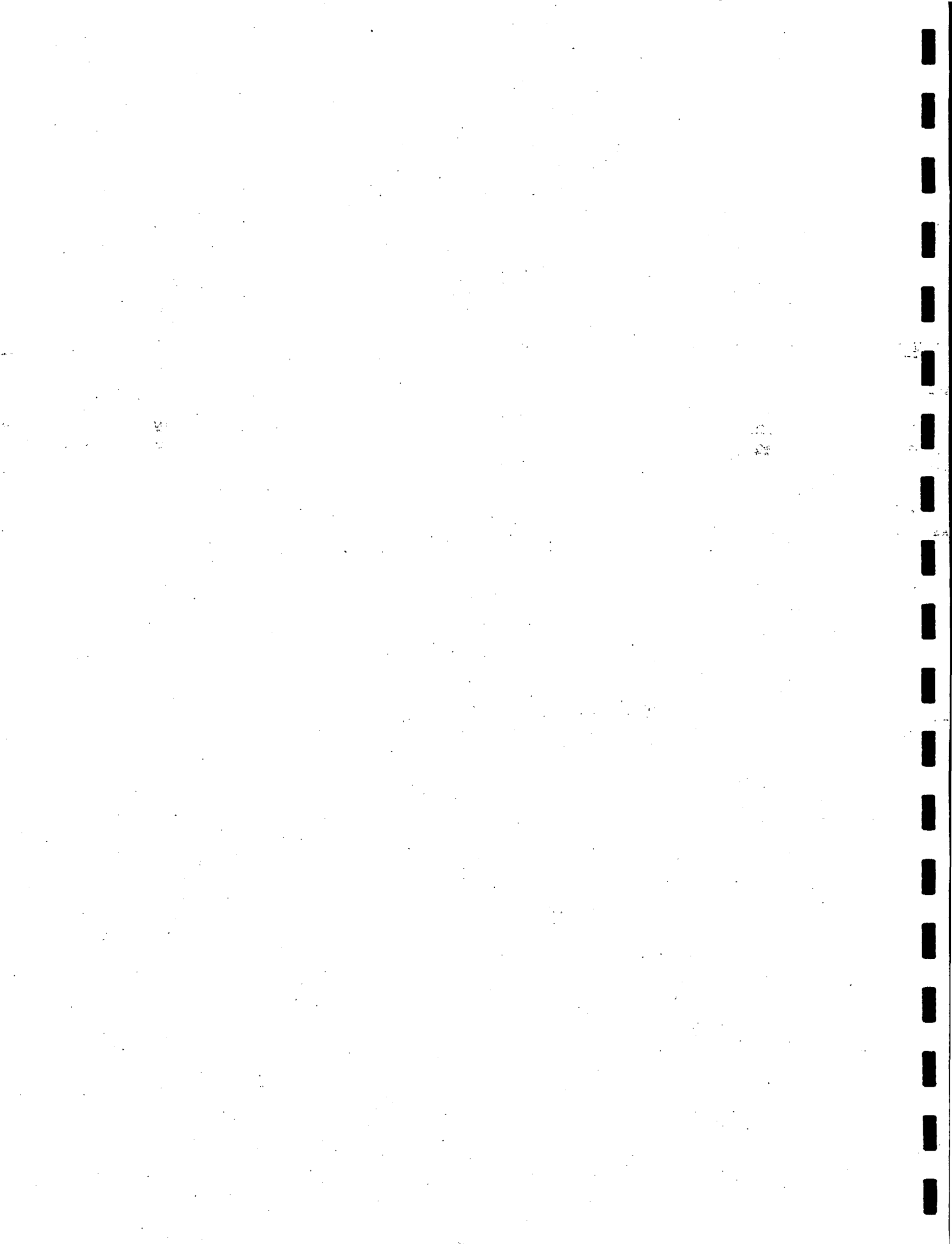
Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement est passible d'une amende de 300 \$ en sus des frais.

Article 11

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE:

**Rapport d'évaluation du comité de contrôle
de la circulation motorisée**



Comité de travail sur la circulation motorisée hors route aux Îles-de-la-Madeleine
C.P. 369, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, Qc G0B 1B0
Tél: (418) 986-6644 Fax: (418) 986-6644

Cap-aux-Meules, le 16 janvier 1996

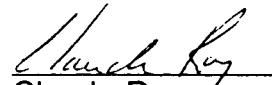
Objet: Procès verbal de la réunion d'évaluation tenue le 11 novembre 1995.

Madame, monsieur,

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir le procès verbal de la rencontre concernant l'évaluation de la nouvelle réglementation sur la circulation motorisée hors route aux Îles-de-la-Madeleine.

Le comité de travail prévoit réunir tous les intervenants vers la fin mars. Nous communiquerons avec vous pour vous indiquer la date et l'heure à laquelle se tiendra cette rencontre.

En attendant une prochaine rencontre, recevez l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claude Roy, pour
le Comité de travail sur la
circulation motorisée hors route.

PROCÈS VERBAL

Procès verbal de la session d'évaluation du règlement sur la circulation motorisée hors route dans les dunes et sur les plages aux Îles-de-la-Madeleine, tenue à Cap-aux-Meules, le 11 novembre 1995 à 19h00 à la salle de réunion de l'édifice Fernand Cyr.

Ordre du jour:

1. Ouverture
2. Objectifs principaux:
 - A - Faire le bilan du règlement et de son application
 - B - Convenir des orientations à prendre pour la saison '96 et des étapes de mise en oeuvre.Objectifs secondaires:
 - C - Réaffirmer la non-prolifération de sentier hors route sur l'ensemble du territoire.
3. Rappel du travail accompli depuis mars 1994
4. Retour sur la rencontre du 11 juillet, activités qui se sont déroulées depuis cette date et informations diverses.
5. Bilan du règlement et de son application
 - Tour de table
 - Tableau à compléter
6. Orientations générales pour la saison '96
 - Priorité
 - Partage des tâches
7. Affaires diverses
 - Non-exclusivité
 - Médias

Session d'évaluation du règlement sur la circulation motorisée hors route
dans les dunes et sur les plages aux Îles-de-la-Madeleine

Municipalité régionale de comté des Îles

mercredi, le 11 novembre 1995

Présences

Marc-Édouard Nadeau, préfet
Benoît Arseneau, maire
Mario Cyr, maire
Gérard Verdier, maire
Napoléon Cormier, maire
Donald Gaudet, pro-maire
Jean-Marc Boudreau, pro-maire
Norma Jean Clarke
Serge Bourgeois, aménagiste
Jacques Arseneau, secrétaire-trésorier
Bernard Richard
Louis Vigneau
Jacques Bourque
Claude Ducharme
Chantal Richard
Daniel Renaud
Mario Déraspe
Réjean Aucoin
Yvon Arseneau
Stéphane Cormier
Antoine Chiasson
Hélène Chevrier
Claude Roy

Organisme

MRC des Îles
Municipalité de Havre-aux-Maisons
Municipalité de Grande-Entrée
Municipalité de Havre-Aubert
Municipalité de l'Étang-du-Nord
Municipalité de Fatima
Municipalité de Cap-aux-Meules
Municipalité de Grosse-Île
MRC des Îles
Municipalité de Fatima
Municipalité de Grande-Entrée
Ministère des transports du Québec
Ministère des ressources naturelles
Sûreté du Québec
Club VTT des Îles
Club VTT des Îles
Club VTT des Îles
Club VTT des Îles
Club VTT des Îles
Club VTT des Îles
Club VTT des Îles
Attention Fragiles
Attention Fragiles

Observateur:

Dany Gagnon

Fédération Québécoise des Clubs
de Motocyclistes Associés

PROCÈS VERBAL

1. Ouverture

Marc-Édouard Nadeau souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la réunion. Hélène Chevrier est désignée l'animatrice de la soirée alors que Claude Roy assumera le rôle de secrétaire. Une feuille de présence est mise en circulation, 25 personnes sont présentes. Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'accepter tel que lu.

2. Objectifs

Hélène Chevrier présente les objectifs de la soirée qui sont:

- Faire le bilan du règlement et de son application
- Convenir des orientations à prendre pour la saison '96 et des étapes de mise en oeuvre.
- Réaffirmer la non-prolifération de sentiers hors route sur l'ensemble du territoire.

3. Rappel du travail accompli depuis mars 1994

Claude Roy présente un bref historique de la démarche entreprise depuis le mois de janvier 1994.

4. Retour sur la rencontre du 11 juillet, activités qui se sont déroulées depuis cette date et informations diverses.

L'animatrice de la soirée fait la lecture du procès verbal de cette rencontre et chacun y va de son commentaire. On note entre autres que lors du passage sur notre archipel de M. Jacques Brassard, Ministre de l'Environnement et de la Faune, ce dernier s'est dit très surpris et content des efforts entrepris dans le milieu afin de contrôler la circulation motorisée hors route dans les milieux naturels.

Concernant le camping dans les dunes, on soulève la question des rencontres au sujet du dépôt des plans de révision du développement de la villégiature (PRDV) pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine. Au cours de l'été 1995, le MRN avisait que la version préliminaire serait prête pour l'automne 1995. Comme rien n'est encore proposé, il est convenu que la MRC explore ce sujet auprès de Mme Cécile Poirier, responsable des PRDV au bureau régional du MRN à Rimouski.

L'assemblée est également informée que le Ministère de l'Environnement et de la Faune désignera sous peu des espèces rares mettant ainsi en application la loi sur les espèces menacées et vulnérables. Cette loi permet de désigner certains territoires protégés. Comme quelques-unes des plantes à désigner se trouvent dans les dunes, leur désignation permettra de protéger certains secteurs de dunes où l'on retrouve ces plantes. Il est convenu de demander que le MEF fasse connaître ses intentions et qu'il vienne rencontrer les intervenants du milieu avant de désigner les milieux protégés.

5. Bilan du règlement et de son application

- Tour de table

Fatima Très bonne collaboration avec le club VTT pour le tracé des sentiers. La municipalité a procédé à l'achat du matériel pour le balisage des sentiers, via le Club VTT des Îles. Le tout sera en place dès le mois de mai 1996. La municipalité a déposé des affiches interdisant la circulation dans les dunes et sur la plage aux endroits les plus fréquentés dans le secteur de la Dune du Nord.

Concernant le camping motorisé, la municipalité à l'intention de modifier le règlement et de désigner deux sites où cette activité sera permise. Une signalisation serait installée en conséquence et la municipalité exigerait un dépôt pour obtenir un permis de camping. Les campeurs sans permis recevront une amende comme prévu dans le règlement. Sur le projet de camping, les participants font remarquer à la municipalité de Fatima qu'elle risque de créer un précédent qu'il sera difficile de contrôler par la suite.

Cap-aux-Meules Comme la municipalité de Cap-aux-Meules ne possède pas de dunes sur son territoire, cette dernière n'a pas adopté le règlement.

Grande-Entrée La municipalité estime que la sensibilisation au sujet de la nouvelle réglementation a porté fruit. Elle a entre autres noté une nette amélioration quant à la fréquentation des plages en véhicules motorisés. Du côté du contrôle, la municipalité avait retenu les services des pompiers volontaires de la place à raison d'une heure/jour.

Grosse-Île Du côté de la municipalité de Grosse-Île, des sentiers ont été tracés avec la collaboration du Service canadien de la faune. Des étudiants ont été embauchés afin de mettre en place la signalisation des sentiers. En général, la municipalité trouve qu'il y a eu de grandes améliorations. Le contrôle a été effectué par les pompiers volontaires de la place, à raison de 6 heures par semaine. Grosse-Île a aussi installé un stationnement et une passerelle pour piétons à la plage de Old Harry, ce qui illustre bien les avantages du contrôle de la circulation et l'appréciation des usagers.

Étang-du-Nord Il y a eu une certaine amélioration quant à la fréquentation des zones de baigneurs par les véhicules motorisés hors route. Il faudrait toutefois rendre le sentier plus accessible afin de faciliter le passage des véhicules motorisés hors route. La signalisation a fait défaut et il demeure des conflits d'utilisation.

Havre-aux-Maisons La municipalité a investi des argents pour aménager un chemin d'accès et un stationnement dans le secteur de la Cormorandière. Beaucoup de collaboration de la part des utilisateurs. Un constable a été engagé pendant 7 semaines afin d'effectuer le contrôle. Toutefois, la municipalité est encore aux prises avec les campeurs dans les dunes.

Havre-Aubert Aucun représentant de la municipalité n'était présent à ce moment de la réunion.

VTT Souligne le manque de collaboration et de communication avec certaines municipalités. Les annonces de sensibilisation étaient très bien pensées. Cependant, il y avait un léger décalage entre le début de la campagne et la mise en place des sentiers, ces derniers n'étant pas complétés.

SQ La sûreté du Québec a reçu peu d'appel de la part des citoyens. Elle estime que la sensibilisation a eu un effet bénéfique à environ 75%. Il y a eu une seule municipalité qui a fait appel à la SQ pour une opération conjointe. La température n'étant pas favorable, cette activité a été annulée. De plus, les municipalités n'avaient pas encore réglé certains détails administratifs. Le tout devrait se concrétiser au cours de l'hiver 1996. La SQ est toujours prête à s'impliquer mais il demeure important que le règlement demeure uniforme à travers toutes les îles.

- Échanges

Les échanges qui ont suivi ont permis de dresser le bilan suivant:

Règlement

En général, il ressort que la mise en place du règlement a permis de diminuer la fréquentation des plages et des dunes par les utilisateurs de véhicules motorisés hors route. Le nombre d'accidents semblait moins haut, seulement 4 accidents impliquant des VHR rapportés depuis juin 1995.

Du côté de l'ATR, les touristes n'ont pas trouvé que la circulation des VHR était un problème cette année.

La SQ mentionne qu'elle a reçu très peu d'appel des citoyens.

Camping

Par contre, le problème du camping motorisé est encore bien présent. Cette partie du règlement soulève beaucoup de protestations et certaines municipalités parlent d'amender le règlement afin de permettre le camping à certains endroits, moyennant certaines restrictions.

Contrôle

La plupart des municipalités ont fait des efforts de contrôle, toutefois il est difficile d'engager des agents à temps plein pour effectuer cette tâche. Des avertissements ont été distribués pour cette année, aucune amende n'a été donnée. La SQ se dit toujours intéressée à participer au contrôle et mentionne qu'elle est prête à faire des opérations conjointes avec les municipalités. Toutefois, les municipalités devront avoir réglé certains détails administratifs permettant aux policiers d'appliquer les règlements municipaux. En terminant, la SQ mentionne qu'il est important que le règlement demeure uniforme à travers toutes les îles.

Sensibilisation

Selon les participants, la campagne de sensibilisation a été très bien menée. Pour la majorité des gens, la campagne a aidé à faire respecter le règlement à environ 75%. La campagne de sensibilisation devra être menée de nouveau dès le printemps prochain. Il faudra également prévoir une campagne de sensibilisation auprès des chasseurs. Une diminution du respect du règlement a été observée à partir du début de la chasse.

Sentiers

Le Club de VTT mentionne que la majorité des municipalités ont très bien collaboré au processus de mise en place des sentiers hors route. Cependant, les sentiers ne sont pas encore tous tracés et balisés à travers les Îles. Une révision complète de ces tracés s'impose avant le printemps 1996 afin que la signalisation soit mise en place avant le début du mois de mai. Le représentant local du MRN souligne le fait que son Ministère n'a jamais reçu de demande de droit de passage pour les sentiers qui passent sur les terres du domaine public.

Accès

Il faut prévoir les accès aux plages. Entre autres, c'est une nécessité pour les chasseurs qui utilisent une chaloupe. Il faudrait désigner un accès à la plage où les chasseurs pourraient mettre leur chaloupe à la mer.

- Tableau à compléter

Le tableau d'évaluation proposé est lu et discuté. En annexe, nous reproduisons les consensus dégagés. Résumons ici quelques-unes des recommandations.

1. B. Il faut davantage tenir compte des zones fragiles, rationaliser mieux les sentiers, accès et stationnements et cartographier le tout.
1. C. Il faut que les municipalités soient conscientes de la localisation des milieux humides avant d'interdire complètement leur accès.

Il faut sensibiliser les chasseurs à la fragilité des milieux humides et demander leur collaboration pour l'installation de quelques stationnements.
2. G. On demande de faire attention aux précédents si l'on permet le camping sur certaines plages. cela pourrait nuire à d'autres municipalités.
2. K. Le code municipal ne permet pas de dépasser le maximum de 300\$.

6. Orientations générales pour la saison '96

Présentation des orientations

L'animatrice présente le document préparé par le comité de travail intitulé: "Circulation motorisée hors route aux îles-de-la-Madeleine. Propositions d'orientations générales pour la saison 1996." Chaque orientation fut suivie d'une courte période de discussion afin de savoir si elle convient à tous.

L'orientation #1 suscitait comme commentaire que le règlement fut presque totalement ignoré après le 15 septembre. Il fut donc suggéré de se fixer comme orientation que le règlement soit appliqué à l'année longue. L'orientation #1 se lit donc de la façon suivante:

1. Faire connaître les succès de 1995, le pas important accompli et la nécessité d'arrêter la dégradation des dunes et d'appliquer le règlement à l'année longue.

Pour des questions de clarté, l'orientations #2 est à reformer. Elle se lire comme suit:

2. "Étant donné l'importance des dunes et milieux humides pour l'écologie et pour le développement de l'archipel (intérêt public), limiter au maximum les sentiers hors route, préciser les fins utilitaires et décourager la circulation sportive et récréative en véhicule motorisé dans ces milieux."

Cette nouvelle formulation pourrait être approuvée à la prochaine rencontre.

L'orientation #3 est acceptée telle que proposée.

L'orientation #4 a soulevé comme commentaire que les chasseurs en mer n'ont pas d'endroit pour descendre leur chaloupe. Ils empruntent donc des chemins tracés dans les dunes. Il est donc primordial que des accès aux plages soient déterminés afin d'arrêter la dégradation du milieu dunaire. Le contenu de l'orientation demeure inchangé.

L'orientation #5 demeure inchangée.

On mentionne que les orientations #6 & #7 relèvent de la MRC et que cette dernière devrait s'en occuper au début de l'hiver. Concernant l'orientation #6, M. Jacques Bourque informe l'assemblée qu'il a commencé à distribuer des avis d'identification auprès des occupants illégaux situés dans les dunes afin que ces derniers s'identifient le plus rapidement possible auprès du Ministère. Des procédures d'éviction devraient suivre éventuellement. Concernant la protection des habitats, on soulève que l'adoption de la loi sur les VTT devrait aider grandement puisque la protection des milieux naturels est l'un des objectifs à atteindre par cette loi. Actuellement, le MTQ ouvre tous les accès dans sa loi. Il appartiendra aux ministères concernés d'émettre les interdictions. Les pouvoirs de patrouilleurs pourraient être conférés à certains utilisateurs de VTT comme c'est le cas pour la motoneige. Le dépôt préliminaire serait prévu pour le 28 novembre 1995.

En ce qui concerne l'orientation #8, elle fut jugée prioritaire dans le plan d'action. La sensibilisation étant, en grande partie, responsable du succès obtenu avec le règlement au cours de l'été 1995. On mentionne cependant qu'il est important de rejoindre les chasseurs et les usagers de 4X4. L'orientation #8 se liera donc de la façon suivante:

Planifier des activités de sensibilisation auprès des jeunes, clubs sociaux, chasseurs et autres groupes.

L'orientation #9 demeure inchangée, de même que l'orientation #10.

L'orientation #11 est retirée de la liste. Les municipalités mentionnent que pour la réalisation de ce genre de projet, les programmes d'aide gouvernementale exigent que les municipalités investissent un montant équivalent à 50% du budget prévu. Cependant, les conditions économiques actuelles ne le permettent pas. Il faut limiter les dépenses.

On suggère cependant d'ajouter une nouvelle orientation concernant l'application du règlement. Cette nouvelle orientation se lit comme suit:

"Appliquer efficacement le règlement dès la saison 1996." Les participants soulèvent la nécessité de revoir les possibilités d'avoir une cour municipale dans l'archipel.

En annexe, nous présentons l'ensemble des orientations ainsi adoptées.

**CIRCULATION MOTORISÉE HORS ROUTE
AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE.**

**ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA SAISON 1996
le 15 novembre 1995**

1. Faire connaître les succès de 1995, le pas important accompli et la nécessité d'arrêter la dégradation des dunes et d'appliquer le règlement à l'année longue.
2. *Étant donné l'importance des dunes et milieux humides pour l'écologie et pour le développement de l'archipel (intérêt public), limiter au maximum les sentiers hors route, préciser les fins utilitaires et décourager la circulation sportive et récréative en véhicule motorisé dans ces milieux. **
3. Préciser le règlement (dates, fins utilitaires, application, amendes), transférer l'autorité à une instance unique: la MRC et la SQ et se doter de surveillants.
4. Déterminer les accès aux plages et les stationnements publics (capacité totale de 25 véhicules) évaluer les coûts d'aménagement, réunir les argents nécessaires et mettre en place.
5. Réviser dans chaque municipalité les sentiers en tenant compte des contraintes et des besoins réels. Baliser davantage là où c'est passable et protéger là où il ne faut plus passer.
6. Solliciter une rencontre avec le MRN sur le plan de villégiature et la gestion des terres publiques.
7. Solliciter une rencontre avec le MEF sur la protection des espèces vulnérables et sur les zones de conservation de la biodiversité.
8. Planifier des activités de sensibilisation auprès des jeunes, clubs sociaux, chasseurs, utilisateurs de 4X4 et autres groupes.
9. Réaffirmer la non-prolifération de sentiers sur l'ensemble du territoire, donc la non-exclusivité des chemins municipaux et droits de passage du MRN.
10. Maintenir le Comité sur la circulation motorisée hors route: ATR, CLSC, MRC, Attention Fragiles.
11. Appliquer efficacement le règlement dès la saison 1996.

* L'orientation #2 n'est pas encore adoptée, mais elle a été définie à nouveau et sera soumise aux participants lors d'une prochaine rencontre.

7. Affaires diverses

- Non-exclusivité

Les débats qui se déroulent en ce moment sur l'île du Havre-Aubert quant à l'utilisation conjointe des sentiers hors route entre les motoneiges et les véhicules motorisés hors route ont resurgi de nouveau cette année. Quelques éclaircissements ont été amenés par les représentants de la loi.

Premièrement, pour qu'un sentier soit exclusif aux motoneiges, il faut que l'association des motoneigistes obtienne un droit de passage dans lequel il est mentionné que ce droit de passage est exclusif aux motoneiges. Actuellement, les motoneiges empruntent les chemins municipaux non entretenus l'hiver et en réclamaient l'exclusivité. Or, jusqu'à maintenant, aucun chemin municipal non entretenu l'hiver n'est exclusif à la pratique de la motoneige, donc d'autres utilisateurs peuvent y circuler également. Toutefois, les VTT ne peuvent y circuler car, selon le code de la sécurité routière, la circulation de ce type de véhicules est interdite sur les chemins publics. Les seuls cas où les VTT pourraient circuler sur des chemins municipaux sont ceux où la municipalité aurait décidé de fermer définitivement le chemin. De plus, la non-exclusivité des chemins municipaux met le club de motoneigistes dans l'enbaras. En effet, pour que ce dernier est droit à une subvention servant à l'entretien des sentiers, le club doit posséder un minimum d'environ 80 km de sentiers exclusifs, ce qu'il n'a plus sans les chemins municipaux.

- Utilisation des chemins municipaux

M. Dany Gagnon, de la FQCMA, informe l'assemblée que certaines municipalités du Québec ont consenti le droit de passage aux VTT sur des chemins municipaux non entretenus l'hiver. L'assemblée demande à M. Gagnon de préparer des exemples de ce type d'entente et de les faire parvenir à la MRC des Îles ainsi qu'à la SQ, secteur des Îles-de-la-Madeleine. L'échéancier fixé est le 15 décembre 1995.

- Suivis

Il est décidé de maintenir le Comité de travail en place et de prévoir une rencontre pour assurer le suivi vers la fin mars.

- Médias

Il est décidé que le préfet rencontre les médias pour donner l'information sur l'évaluation et les décisions prises ce soir.

La réunion prend fin, il est 21h30.

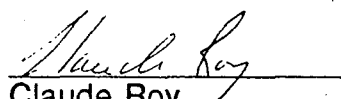

Claude Roy
Secrétaire de la session d'évaluation

Tableau d'évaluation de la première saison d'application du règlement sur la circulation motorisée hors route aux Îles-de-la-Madeleine - 1995.

	Points forts/points faibles	Cote	A faire, à tenir compte pour 1996, Recommandations
1. Objectifs			
A. Assurer sécurité et tranquillité sur les plages des Îles.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Touristes et Madelinots ont apprécié (ATR) ◦ Évidence d'une grande amélioration entre les dates fixées. ◦ Quelques accidents seulement 		
B. Protéger les milieux dunaires et les espèces (faune et flore) qui y habitent.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ La population de Pluvier siffleur est en croissance dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine. ◦ Quelques sentiers sont encore localisés dans les zones de nidification du Pluvier siffleur et autres oiseaux de rivage. ◦ Quelques sentiers passent dans les zones où l'on retrouve des plantes rares. ◦ Première passerelle pour piétons à Old Harry a vraiment contenu la circulation dans ce secteur. ◦ Pointe de l'Est, durant l'été, a été plus tranquille, ainsi que la plupart des cordons dunaires. ◦ Haute circulation à partir du 15 septembre en VTT et en 4X4 a continué de creuser plus d'un sentier et plus d'une brèche dans l'ensemble des cordons dunaires incluant les zones avec plantes rares. ◦ Vandalisme sur les clôtures du MTQ. ◦ Le MRN n'a pas encore déposé de proposition de plan de villégiature. ◦ Le MEF n'a pas encore désigné d'espèces vulnérables ni de zones de conservation de la biodiversité. 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Revoir les sentiers, accès et stationnements à la lumière des contraintes écologiques. ◦ Publicité à continuer. ◦ Les 4X4 ont-ils accès aux sentiers VHR? ◦ Signalisation accrue. ◦ Autorisation du MRN est obligatoire pour les sentiers passant sur les terres publiques.
C. Protéger les milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Aucun sentier ne passe dans les milieux humides. ◦ Lettre d'appui favorable à un contrôle de la circulation motorisée hors route dans les dunes et près de ces zones déposée à la MRC par l'ACPSIM lors de la réunion du 01/03/95. 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Abolir définitivement la circulation dans ces zones fragiles. ◦ Sensibilisation des chasseurs avant la chasse. ◦ Délimiter et cartographier les milieux humides. ◦ Procéder à l'aménagement de stationnements légers près des zones de chasse. ◦ Exercer une surveillance après le 15 septembre.

	Points forts/points faibles	Cote	À faire, à tenir compte pour 1996, Recommandations
D. Protéger les usages traditionnels dans un esprit de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Ambiguïté sur le sens: la chasse et la pêche, la cueillette de bois, de petits fruits oui mais en véhicules motorisés? 		Définir les fins utilitaires et limiter les "ambitions" de routes.
E. Assurer la sécurité des VHR et arrêter la multiplication des sentiers en milieu naturel sur l'ensemble de l'archipel (forêt, littoral, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Il semble que le projet de loi est de nouveau à l'ordre du jour au MTQ. Reste à savoir si ce projet sera toujours dans les priorités du nouveau ministre. ◦ Le club VTT redemande que la MRC décrète la non-exclusivité des sentiers sur son territoire. 		
2. Le règlement			
A. Définitions: plages, dunes, milieux humides, véhicules motorisés.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ C'est très clair 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Diffuser le plus possible auprès des utilisateurs de ces milieux et des véhicules.
B. Dates: 1er juin au 15 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ◦ ATR veut allonger la saison touristique. ◦ La nidification du Pluvier siffleur débute vers la quinzaine de mai. 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Débuter l'interdiction 2 semaines plus tôt (15 mai) pour un total de 4 mois sur 12 où les plages sont interdites à la circulation motorisée sauf aux endroits désignés à cette fin.
C. Plages interdites sauf pour des fins utilitaires.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Grand respect des plages à l'été 1995. ◦ Bonne surveillance dans plusieurs municipalités. 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Faire connaître l'emplacement des sentiers par les bulletins municipaux et les différents médias.
D. Plages permises hors saison			<ul style="list-style-type: none"> ◦ Clarifier qu'après le 15 septembre, les plages sont permises mais non les dunes.
E. Interdiction dans les dunes sauf aux accès à la plage et pour des fins utilitaires.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Les dédoublements de sentiers sont encore existants. ◦ Il y a encore des sentiers mal localisés dans les dunes ◦ Il y a encore trop d'accès d'utilisés. ◦ À certains endroits, nous pouvons observer une excellente signalisation et les tracés sont respectés. 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réviser l'emplacement des sentiers et des accès. ◦ Évaluer les besoins en signalisation.
F. Interdiction de circuler dans les milieux humides sauf aux accès pour la chasse.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Absence de surveillance après le 15 septembre. ◦ Beaucoup de véhicules circulent dans ces endroits fragiles depuis le début de la chasse. 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Nécessité d'aménager des aires d'observation de la sauvagine pour les chasseurs. ◦ Prolonger la période de surveillance.
G. Interdiction des véhicules de camping, sauf dans les zones de villégiature.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le phénomène semble s'intensifier à certains endroits (Dune du Nord après Pointe-aux-Loups). ◦ Le MRN n'a pas encore déposé sa proposition de plan de la villégiature. ◦ Les pressions sont très fortes pour permettre le camping sur la Dune du Nord à Fatima. 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Attention aux précédents.

2. Le règlement (suite)

	Points forts/points faibles	Cote	À faire, à tenir compte pour 1996, Recommandations
H. Interdiction des véhicules de camping sauf avec permis lors d'événements spéciaux.	<ul style="list-style-type: none"> ° Bon contrôle lors des Châteaux de sable et autres événements régionaux. 		
I. Cas d'urgence et d'entretien.			
J. Autorité pour l'application.	<ul style="list-style-type: none"> ° Bel effort de contrôle dans quelques municipalités. ° Nécessite certains argents et équipements. ° Certaines municipalités désirent amender le règlement. 		<ul style="list-style-type: none"> ° Engager du personnel à temps plein dans l'application de ce règlement. ° Se regrouper entre municipalités voisines ou au niveau régional pour procéder à l'embauche de 3 à 4 surveillants. ° Nécessité de garder le règlement uniforme à travers les îles. ° Bien départager les autorités pour l'application du règlement.
K. Infractions et amendes.	<ul style="list-style-type: none"> ° 1995, année de préparation et d'information, aucune amende distribuée. ° Surveillance ayant permis de distribuer des avertissements dans quelques municipalités. ° Article 10 n'est pas vraiment applicable en cas de poursuite judiciaire. En effet, il appartient au juge de fixer le montant de l'amende. 		<ul style="list-style-type: none"> ° 1996, on passe aux actes, fin de la période des avertissements, les fautifs se verront imposer une amende. ° Amender le règlement afin de fixer un montant maximal et minimal.

	Points forts/points faibles	Cote	À faire, à tenir compte pour 1996, Recommandations
3. Moyens - soutien au contrôle			
A. Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ° Campagne positive, respectueuse des gens et de l'effort des municipalités. ° Léger décalage avec la situation concrète. ° Elle n'est pas très claire pour ce qui suit après le 15 septembre. 		
B. Aménagements			
- Signalisation	<ul style="list-style-type: none"> ° Bonne collaboration des clubs VTT. ° Gros besoin de plus de signalisation là où l'on peut passer et d'aide à fermer et à restaurer là où l'on ne peut plus passer. 		
- Accès aux plages pour les piétons. pour les motorisés.	<ul style="list-style-type: none"> ° Exemples intéressants pour les piétons. ° Besoin de cartographier, de délimiter et d'aménager les accès. 		Cibler un site ou deux à aménager dans chaque municipalité.
- Sentiers balisés pour des fins utilitaires	<ul style="list-style-type: none"> ° Certains sentiers passent encore dans des zones fragiles ou représentent un conflit d'utilisation avec les baigneurs. ° Canalisent la circulation motorisée hors route. ° Certaines municipalités tardent à désigner des sentiers. ° Les demandes de droit de passage auprès du MRN font défaut. 		<ul style="list-style-type: none"> ° Plus de collaboration entre les municipalités, les clubs VTT, Attention Fragiles, le MRN et le MEF. ° Évaluer la faisabilité et la nécessité de se rendre d'une île à l'autre à l'année longue en VHR.
- Stationnements	<ul style="list-style-type: none"> ° Les stationnements sont pratiquement inexistantes aux abords des plages et ce sur l'ensemble des plages de l'archipel. ° Des efforts sont en cours dans plusieurs municipalités afin de fournir des stationnements (Étang-du-Nord, Fatima, Havre-aux-Maisons, Grosse-Île ...) ° Efficacité des stationnements démontrée dans certains secteurs des Îles (Old Harry). 		
- Aires de jeux			
- Autres			